

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2).

COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE  
DANS L'INDUSTRIE D'ARMEMENT (p. 2)

MM. Pierre Lellouche, Charles Millon, ministre de la  
défense.

LIBÉRATION DES DEUX PILOTES FRANÇAIS (p. 3)

MM. Antoine Joly, Charles Millon, ministre de la défense.

SITUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (p. 3)

MM. Christian Daniel, Alain Juppé, Premier ministre.

PROCÉDURES D'EXCEPTION (p. 5)

MM. Jean Glavany, Jacques Barrot, ministre du travail et  
des affaires sociales.

UNITÉ SUCRIÈRE DE GROSSE-MONTAGNE (p. 5)

MM. Léo Andy, Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à  
l'outre-mer.

CRÉATION D'UNE FILIÈRE TECHNOLOGIQUE (p. 6)

MM. Yves Rousset-Rouard, François Bayrou, ministre de  
l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la  
recherche.

FOURNITURE DE PISTOLETS AUX FORCES DE POLICE (p. 7)

MM. Jean-Pierre Philibert, Jean-Louis Debré, ministre de  
l'intérieur.

PRODUITS DU TERROIR (p. 7)

MM. Gratién Ferrari, Philippe Vasseur, ministre de l'agri-  
culture, de la pêche et de l'alimentation.

RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ (p. 7)

MM. Alain Ferry, François Bayrou, ministre de l'éducation  
nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PLAN DE RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 8)

Mme Muguette Jacquaint, M. Jacques Barrot, ministre du  
travail et des affaires sociales.

MANIFESTATIONS (p. 9)

MM. Michel Grandpierre, Alain Lamassoure, ministre délé-  
gué au budget, porte-parole du Gouvernement.

RELANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE (p. 10)

MM. Serge Janquin, Jacques Barrot, ministre du travail et  
des affaires sociales.

INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS (p. 10)

MM. Michel Hunault, Philippe Vasseur, ministre de l'agri-  
culture, de la pêche et de l'alimentation.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 11)

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

### 2. Débat sur la reprise, par la France, des essais nucléaires (p. 11).

M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la  
défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense.

MM. Paul Mercieca,  
Edouard Balladur,  
Daniel Colin,  
Paul Quilès,  
Pierre Lellouche,  
Yves Bonnet,  
Jean-Yves Le Déaut,  
Jacques Baumel,  
Michel Meylan,  
Daniel Garrigue.

M. le ministre.

Clôture du débat.

### 3. Dépôt d'un projet de loi (p. 43).

### 4. Dépôt de rapports (p. 43).

### 5. Ordre du jour (p. 43).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

### COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE DANS L'INDUSTRIE D'ARMEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** Monsieur le ministre de la défense, vous avez eu le grand mérite de souligner devant le pays et devant cette assemblée la nécessité urgente de restructurer notre industrie d'armement. Il y va de la capacité de la France à assurer la fabrication de ses armes et de son indépendance ; il y va aussi de l'emploi de 300 000 personnes.

Vous avez souligné, par ailleurs, la nécessité d'une coopération européenne en matière d'armement. A cet égard, je ne peux que me réjouir de la coopération engagée par Matra, avec Marconi ou de celle entre Dassault et British Aerospace annoncée ce matin même.

Mais la question que je voudrais vous poser concerne l'accord sur les satellites militaires qui vient d'être signé, à l'échelon gouvernemental, entre la France et l'Allemagne. Sur le fond, c'est un bon accord puisque l'Allemagne participera à Hélios 2 à hauteur de 24 p. 100 et au futur satellite radar Horus à hauteur de 60 p. 100. Mais j'ai un doute sur le montage industriel entre Aérospatiale et DASA qui en résulte. Il semble que l'on ait prévu la sortie d'Aérospatiale des unités « missiles » et « satellites » qui fusionneraient avec les unités correspondantes de DASA pour former deux sociétés communes, la société responsable des satellites étant localisée et dirigée en Allemagne.

**M. Christian Bataille.** C'est passionnant !

**M. Pierre Lellouche.** Oui, c'est passionnant, car il y va de la défense de la France, de notre technologie de pointe et de l'emploi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bernard Derosier.** Il y a un million de personnes dans la rue !

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Lellouche !

**M. Pierre Lellouche.** En matière de satellite, ce qui est en jeu ce sont trente ans d'investissement des contribuables français dans le fleuron de notre industrie, plusieurs milliers d'emplois et l'avenir du site industriel de Cannes, qui est le meilleur site de fabrication des satellites en Europe.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner des précisions sur ce montage industriel relatif aux satellites et aux missiles ? N'assiste-t-on pas là à une privatisation non contrôlée d'Aérospatiale, dans des conditions qui vont affaiblir cette entreprise ? Avant d'engager un partenariat avec l'Allemagne, n'aurait-il pas été préférable de constituer un pôle industriel français ? En répondant à ces questions vous apaiserez de nombreuses inquiétudes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le député, la France a remporté une très belle victoire en réussissant, avec la collaboration de l'Espagne et de l'Italie, le lancement Hélios 1, satellite d'observation, d'information et de renseignements.

C'est en grande partie grâce à l'information, au renseignement et à l'observation que nous maîtriserons les futurs conflits ou tensions ; or la France a une avance exemplaire dans ce domaine. Elle a décidé de lancer Hélios 2 auquel, suite au sommet franco-allemand de Baden-Baden, l'Allemagne participera activement. Nous ne pouvons que nous en féliciter car c'est la première pierre dans la construction de l'Europe de la défense. C'est ainsi que nous construirons cette politique européenne de sécurité et de défense que chacun d'entre nous attend depuis la mise en œuvre du traité de Maastricht.

**M. Michel Meylan et M. Charles Ehrmann.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** La signature de cet accord s'accompagne de la constitution d'un pôle « satellites » et d'un pôle « missiles ». Le pôle « satellites » sera le résultat non pas d'une fusion, mais d'une organisation entre les entreprises françaises et allemandes coordonnées par une société holding. Il en sera de même du pôle « missiles », qui, lui, aura son siège en France. Il n'est donc pas question de fusion, d'intégration ou de diminution d'emplois. Il s'agit de coordonner et de mettre sur pieds une industrie européenne, ce qui paraît urgent compte tenu des restructurations qui ont lieu outre-Atlantique.

Je suis sûr, monsieur le député, que vous comprendrez cette démarche. Certains auraient souhaité que l'on opère d'abord des fusions franco-françaises. Je réponds très nettement que l'on fait les fusions qui s'imposent, celles qui s'inscrivent dans une démarche européenne, et qu'il sera toujours temps d'agrandir le pôle que nous venons de constituer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

## LIBÉRATION DES DEUX PILOTES FRANÇAIS

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Joly.

**M. Antoine Joly.** Notre pays a appris hier avec beaucoup de joie et d'émotion la libération de nos deux pilotes, Frédéric Chiffot et José Souvignet, après plus de cent jours de détention par les forces bosno-serbes.

Au nom de tous mes collègues, notamment de ceux qui m'ont accompagné à Belgrade la semaine dernière, je veux rendre hommage au courage de ces pilotes et à la dignité de leurs familles qui ont traversé une très lourde épreuve, celle du capitaine Chiffot et celle du lieutenant Souvignet, qui réside à La Chartre-sur-le-Loir dans la Sarthe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je salue aussi l'action du Président de la République, Jacques Chirac, dans ce dossier et sa ténacité pour convaincre le président Milosevic (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs*), nos alliés américains et russes de l'importance de cette libération pour la continuité du processus de paix. Alors que celle-ci va être signée demain à Paris, pourquoi ne pas le dire, je ressens de la fierté pour notre pays, pour ses fils qui ont agi en Yougoslavie et pour ses dirigeants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) En ces moments d'émotion, de joie et de paix, nous ne devons pas oublier les cinquante-six soldats français qui sont morts en Yougoslavie pour cette paix, les 600 hommes qui ont été blessés et leurs familles.

Monsieur le ministre de la défense, pour clore cet heureux dénouement, pourriez-vous éclairer la représentation nationale sur les circonstances et les conditions de la libération de nos deux pilotes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Bataille.** Question pas téléphonée du tout !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le député, si le capitaine Chiffot et le lieutenant Souvignet ont été libérés, c'est grâce à la détermination et à la fermeté dont le Président de la République Jacques Chirac a fait preuve depuis le début de cette malheureuse affaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Si le capitaine Chiffot et le lieutenant Souvignet ont pu retrouver le sol français, c'est grâce à l'action menée depuis le mois de mai dernier par le Président de la République, qui a démontré à Vrbanja, par la constitution de la force de réaction rapide, par son comportement vis-à-vis des agresseurs et par son travail en faveur de la conquête et du maintien de la paix en Bosnie qu'il n'y avait chez lui que détermination, fermeté et ténacité à défendre les principes sur lesquels la France s'était engagée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il n'a donc pas été question de concessions ou de négociations pour obtenir la libération des deux pilotes français. La France est restée fidèle aux principes qui ont justifié son intervention : lutte contre la purification ethnique, respect de la souveraineté des peuples, volonté d'une paix dans les Balkans. Et ce n'est que grâce à la pression résultant de la perspective de la Conférence de Paris que le Président de la République et le gouvernement français ont obtenu cette libération.

En votre nom, je veux saluer le courage de nos deux pilotes et leur dire la reconnaissance du pays. Ils ont montré hier à leur retour qu'ils étaient porteurs de l'honneur de la France, honneur que le Président de la République et le Gouvernement ont su défendre en obtenant leur libération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

## SITUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Daniel.

**M. Christian Daniel.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et concerne notre situation sociale et économique.

Aujourd'hui, mercredi 13 décembre, notre pays est entré dans sa troisième semaine de grève et de paralysie. La situation est grave.

**M. Didier Migaud.** A qui la faute ?

**M. Christian Daniel.** Notre économie est en péril car trois semaines de grève, ce sont nombre de petites et moyennes entreprises, de commerçants et d'artisans au point mort, des baisses sensibles de chiffres d'affaires, une multiplication des situations de chômage technique, des livraisons non effectuées, des encaissements paralysés, une consommation qui s'effondre. Actuellement une entreprise sur quatre n'exclut pas le dépôt de bilan.

**M. Jean Glavany.** C'est l'arroseeur arrosé !

**M. Christian Daniel.** Selon les experts, ces trois semaines de grève sont déjà à l'origine d'une baisse de notre production nationale de 0,2 point.

Monsieur le Premier ministre, depuis dimanche dernier, vous multipliez les ouvertures, vous offrez le dialogue, vous tendez la main, vous combattez les mensonges et la désinformation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Hier, en repoussant la censure, nous vous avons renouvelé notre soutien et signifié notre entière confiance.

**M. Jean Glavany.** C'est le dernier carré !

**M. Christian Daniel.** Aujourd'hui, il faut refuser la surenchère à laquelle certains sont tentés de se livrer. Désormais, il n'y a plus de motif à la grève. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il est temps que tous les Français reprennent le travail. Pouvez-vous, nous informer sur la situation de notre pays aujourd'hui ? (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

**Mme Frédérique Bredin.** Deux millions de personnes dans la rue !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Depuis plusieurs semaines, et tout spécialement au cours des derniers jours, le Gouvernement s'est montré ouvert au dialogue, à la concertation, à la discussion. Des clarifications utiles ont ainsi pu être apportées aux partenaires sociaux et je voudrais les rappeler.

D'abord, pour sauvegarder la sécurité sociale, qui est la forme la plus achevée et la plus concrète de la solidarité et de la fraternité entre les Français, il faut, nous le savons bien tous, la réformer. Je vous ai proposé un plan cohérent et global de réforme et vous en avez approuvé les principes et les orientations à une très large majorité. J'en rappelle quelques têtes de chapitre.

Premièrement, faire du Parlement la clé de voûte de notre système de protection sociale, comme il est normal dans une démocratie.

**Mme Frédérique Bredin.** Et les ordonnances ?

**M. Jean-Pierre Balligand.** Et les mesures autoritaires !

**M. le Premier ministre.** Deuxièmement, mieux définir la chaîne des responsabilités, où, bien sûr, les partenaires sociaux doivent jouer tout leur rôle.

Troisièmement, refuser le rationnement des soins, qui a été trop souvent pratiqué dans le passé, et en particulier ne pas diminuer à nouveau les remboursements dont bénéficient les assurés.

Quatrièmement, donner à la maîtrise médicalisée des dépenses de santé toute sa portée concrète.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Cinquièmement, réformer l'hôpital, avec pour seul critère celui de la qualité des soins.

Enfin, réformer le financement de la sécurité sociale de sorte qu'il pèse moins exclusivement que par le passé sur les salaires.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** C'est dans cet esprit que je vous ai d'ores et déjà proposé un élargissement de l'assiette aux revenus des placements financiers, ce qui n'avait pas été fait par le passé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.*)

Ces principes, ces orientations, qui reçoivent d'ailleurs un soutien qui va très au-delà de la seule majorité parlementaire, on l'a bien vu ... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)... doivent être mis en œuvre dans la concertation : telle est la volonté du Gouvernement. C'est la raison pour laquelle j'ai dit et je répète ici que les ordonnances donneront lieu aux consultations et aux concertations nécessaires, d'abord avec les commissions compétentes du Parlement, ensuite avec les partenaires sociaux et je le leur ai dit moi-même lundi dernier. Il en sera de même évidemment pour les projets de loi qui seront nécessaires.

**M. Claude Bartolone.** Alors, il fallait en débattre ici !

**M. le Premier ministre.** Ensuite, s'agissant des retraites dans la fonction publique et le service public, ce qu'on appelle les régimes spéciaux ou les régimes particuliers de retraite, je le répète : aucune modification de ces régimes n'a été décidée. La commission Le Vert, qui avait entrepris un simple travail de réflexion, est suspendue puisque la procédure n'a pas été comprise. Toutes les dispositions actuelles relatives à ces régimes restent donc en vigueur. Nous verrons, le moment venu, avec les organisations syndicales quel type de réflexions pourra, le cas échéant, être engagé.

Troisièmement, s'agissant du contrat de plan à la SNCF, pour les raisons que je vous ai exposées hier, le projet élaboré par l'Etat et la direction de l'entreprise est

gelé. La négociation peut donc reprendre à zéro, d'abord au sein de l'entreprise, puis entre l'entreprise et les pouvoirs publics.

Enfin, quatrième chapitre des discussions que nous avons eues tout au long des jours qui viennent de s'écouler, s'agissant de l'avenir des services publics, nous sommes déterminés – je l'ai dit ainsi que tous les ministres compétents – à préserver les missions qu'ils assument dans la société française parce que, dans notre histoire et dans notre culture, les services publics ont une place qu'ils n'ont peut-être pas dans d'autres sociétés. Nous sommes prêts à rechercher, avec tous les partenaires concernés, les garanties souhaitables, qui pourraient être par exemple – c'est une idée que j'ai lancée – de nature constitutionnelle.

Sur ces bases, grâce à ces clarifications et à ces ouvertures...

**Mme Martine David.** Quel temps perdu !

**M. le Premier ministre.** ... je constate comme vous que, depuis ce matin, de nombreux appels à la reprise du travail ont été lancés...

**Mme Martine David.** Ah non !

**M. le Premier ministre.** ... par plusieurs organisations syndicales, et je m'en réjouis. Certaines organisations souhaitent poursuivre leur action, notamment samedi prochain, à huit jours des fêtes de Noël. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, laissez M. le Premier ministre s'exprimer.

**M. le Premier ministre.** Nous sommes en démocratie : je respecte, comme vous, le droit de grève et le droit de manifester. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais nous sommes en démocratie et je respecte donc aussi la volonté de travailler, le droit au travail et la liberté du travail. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je pense, comme vous toutes et vous tous, aux millions de Français qui, depuis des semaines, ne font pas grève et continuent à travailler dans des conditions souvent extrêmement difficiles.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Ils sont majoritaires !

**M. Jean Glavany.** Mais ils soutiennent la grève !

**M. le Premier ministre.** Je pense aussi à ceux qui ont fait grève et qui souhaitent aujourd'hui reprendre le travail.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Je demande donc à chacun de réfléchir aux conséquences qu'aurait pour nous tous, pour nos entreprises – car nos entreprises, c'est notre travail – ...

**M. Christian Bataille.** Il fallait y penser plus tôt !

**M. le Premier ministre.** ... pour nos salariés, la poursuite d'un mouvement qui n'a plus aujourd'hui, dans les secteurs où il se durcit, de véritables justifications revendicatives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ajoute que je perçois et que je comprends, avec tout le Gouvernement, au-delà des revendications des secteurs en grève, l'inquiétude générale qui s'exprime sur l'avenir.

Cette inquiétude a un nom, nous le savons bien, celui de (« *Juppé!* » sur les bancs du groupe socialiste – « *Maas-tricht* » sur les bancs du groupe communiste) « chômage » : chômage de longue durée sur lequel nous avons commencé à marquer des points, chômage qui concerne toutes les catégories d'âge et d'activité de la population, chômage des jeunes tout particulièrement, qui lui, malheureusement, continue de croître.

Une fois encore, je veux appeler à une mobilisation contre le chômage. J'ai demandé – j'en ai informé lundi dernier les organisations syndicales – au ministre du travail et des affaires sociales de préparer une rencontre de tous les partenaires sociaux sur ce sujet. C'est ce qu'il a entrepris.

Je propose donc de présider moi-même, jeudi en huit, le 21 décembre, avec tous ceux qui le voudront bien, un sommet pour le travail et pour l'emploi, qui cherchera de nouvelles solutions en matière notamment d'emploi des jeunes, d'aménagement et de réduction du temps de travail.

Il faut maintenant sortir de la confrontation. Les conditions sont réunies.

**Mme Martine David.** Non !

**M. le Premier ministre.** Je demande à chacun, en son âme et conscience, de venir au rendez-vous de l'emploi, qui est aussi le rendez-vous de la France et des Français. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### PROCÉDURES D'EXCEPTION

**M. le président.** La parole est à M. Jean Glavany.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le Premier ministre, il peut y avoir une autre thèse que la vôtre, et en particulier que celle que vous venez d'exposer. C'est aussi cela la démocratie.

Si le conflit social cherche aujourd'hui la porte de sortie, c'est qu'il y a une contradiction majeure dans votre attitude.

Devant les partenaires sociaux, vous lâchez ce mot qui semble arracher vos lèvres : « négociation », sans lui donner à ce jour de contenu véritable.

Au Parlement, ce n'est plus seulement le passage en force ; c'est, disons le mot, l'autoritarisme exacerbé (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), avec le cumul rarissime de deux procédures exceptionnelles : les ordonnances et l'engagement de responsabilité, qui permet d'adopter un texte sans vote.

**Plusieurs députés du groupe Rassemblement pour la République.** Agitateur !

**M. Jean Glavany.** En 1967, Pierre Marclhacy posait l'équation simple : article 38, les ordonnances, plus article 49-3, l'engagement sans vote, égalent article 16 *bis*. A sa manière, ce républicain voulait dire que cumuler deux procédures exceptionnelles revenait à demander des pouvoirs d'exception, ceux de l'article 16 ou presque.

Ma question est simple et vous ne pourrez pas tricher avec la réponse, car on n'a pas le droit de ruser quand on est Premier ministre. Cette question simple, c'est : négociations véritables ou pleins pouvoirs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Barrot,** ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Glavany, quand toutes les clarifications ont été faites comme elles ont été faites hier et il y a quelques minutes par le Premier ministre...

**M. Didier Migaud.** Quelles clarifications ?

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** ...soutenir toutes les revendications catégorielles sans vision de la cohésion nationale, sans vision de l'intérêt général, c'est prendre le risque d'accumuler les contradictions, d'aggraver les difficultés, de plonger le pays dans le découragement.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ce n'est pas la question !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Vous prenez là un risque grave car, nous le savons, la seule possibilité pour le pays, c'est, par-delà les revendications catégorielles, de regarder l'avenir...

**M. Christian Bataille.** La question, c'est le cumul du 49-3 et des ordonnances !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Je vais y venir.

... et de voir comment on peut, tous ensemble, comme le disait à l'instant le Premier ministre, résoudre les questions de la jeune génération.

**M. Christian Bataille.** Vous ne répondez toujours pas à la question !

**M. le président.** Monsieur Bataille...

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Quant au recours aux ordonnances, ai-je besoin de rappeler ici, devant M. le Premier ministre Fabius, que, lorsque le parti socialiste était au pouvoir, il a fait usage de l'article 38 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est faux !

**Mme Martine David.** Vous mentez !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Je ne le lui reproche pas : c'est dans la Constitution ! Mais on ne peut accepter aujourd'hui le procès qui est intenté à ceux qui font usage d'un article de la Constitution selon les termes de la Constitution ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### UNITÉ SUCRIÈRE DE GROSSE-MONTAGNE

**M. le président.** La parole est à M. Léo Andy.

**M. Léo Andy.** Monsieur le ministre délégué à l'outre-mer, au moment où un vaste mouvement social s'exprime, l'économie guadeloupéenne est frappée par la liquidation judiciaire de l'unité sucrière de Grosse-Montagne. Cette décision sera lourde de conséquences pour notre archipel, déjà confronté à la crise économique et au malaise social.

**M. Yvon Jacob.** C'est la faute aux socialistes !

**M. Léo Andy.** Dans la région du nord Basse-Terre, des centaines de travailleurs et leurs familles seront confrontés à des jours encore plus sombres et sans aucune perspective, car la déstructuration de la filière canne-sucre-rhum, voire sa disparition, affectera profondément toute l'activité agricole de l'île.

La campagne sucrière 1995 a déjà démontré les dangers de la solution consistant à confier à la seule usine de Gardel le traitement de la totalité de la récolte de la Guadeloupe continentale. Pourquoi vous acharner à la maintenir malgré tout, alors que la répartition entre deux usines offrirait aux planteurs la garantie d'assurer le traitement de la totalité des cannes en cent jours ?

Quelle réponse comptez-vous apporter aux légitimes interrogations et à l'angoisse des travailleurs et des producteurs de canne ? Que comptez-vous faire pour sauvegarder l'usine de Grosse-Montagne, en attendant la construction d'une nouvelle unité permettant d'assurer la pérennité de la filière canne-sucre-rhum à la Guadeloupe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

**M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.** En vous écoutant, monsieur le député, je me disais au fond de moi-même : pourquoi, que diable, M. Andy n'a-t-il pas posé cette question, en temps utile, au responsable de l'usine de Grosse-Montagne, c'est-à-dire au département ?

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'outre-mer.** Je vous rappelle que l'Etat n'est pas actionnaire de Grosse-Montagne, que le département est l'actionnaire majoritaire et que la région possède 19 p. 100 des parts à côté de quelques personnes privées.

Des difficultés, notamment de paiement des charges sociales, ont donné lieu à la liquidation judiciaire. Il s'agissait de couvrir une dette d'environ 7,5 millions de francs. Le nécessaire avait été fait du côté de l'Etat à hauteur de 2,5 millions. Le nécessaire avait été fait par la région, également à hauteur de 2,5 millions. Mais le département, devant le tribunal, s'est déclaré défaillant.

Maintenant, je vais vous dire ce que nous allons faire.

Sur le plan social, d'abord, l'unité qui subsiste - Gardel - créera vingt à trente emplois supplémentaires qui permettront de reclasser un certain nombre d'employés de Grosse-Montagne.

Deuxièmement à ma demande, le préfet réunira demain, à la direction du travail et de l'emploi, l'ensemble des personnes concernées, parmi lesquelles, bien sûr, les représentants des travailleurs de l'unité de Grosse-Montagne. Nous mettrons en place une forte cellule de reclassement qui obtiendra des résultats extrêmement concrets. Je l'ai moi-même mise au point, hier, avec le préfet.

Troisièmement, enfin, il ne s'agit nullement d'abandonner la restructuration de la filière canne à sucre, puisque nous allons accélérer le lancement de l'usine bagasse-charbon, élément essentiel de la filière, non seulement au niveau des investissements - 300 à 400 millions de francs qui vont dégager 100 à 250 emplois tout de suite - mais également dans la perspective de son fonctionnement. A la Réunion, en effet, c'est ce qui a permis la réunification et le développement de la filière canne.

Enfin, en ce qui concerne la campagne 1996, je m'attache à trois objectifs.

**M. le président.** Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, les faire connaître directement à M. Andy.

**M. le ministre délégué à l'outre-mer.** J'ai terminé, monsieur le président.

D'abord, en ce qui concerne le prix de la canne, nous obtiendrons que la récolte soit faite en 100 jours.

Ensuite, j'ai obtenu de la Caisse française de développement les facilités financières nécessaires pour que les planteurs puissent bénéficier de délais de paiement.

Enfin, pour l'organisation de la coupe, je m'attacherai à ce que les planteurs du nord Basse-Terre trouvent la juste récompense de leur effort. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### CRÉATION D'UNE FILIÈRE TECHNOLOGIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Yves Rousset-Rouard.

**M. Yves Rousset-Rouard.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, je tiens d'abord à vous remercier des apaisements que vous m'avez donnés en ce qui concerne les directeurs d'école primaire.

Ma question concerne aujourd'hui votre projet de création d'une véritable filière technologique. Quel contenu comptez-vous donner à ce projet et comment se fera l'articulation entre le second degré et l'enseignement supérieur ?

Alors que les sections de BTS et de DUT ont été créées pour offrir à la nation des cadres moyens issus des bacheliers technologiques, ces formations sont devenues trop sélectives et victimes de leur succès. Trop d'étudiants titulaires des baccalauréats généraux ont trouvé là un tremplin pour des études supérieures longues. Les bacheliers technologiques se réfugient dans les premiers cycles universitaires où ils connaissent un taux de succès médiocre. Seuls 25 p. 100 d'entre eux accèdent au second cycle, contre 60 p. 100 des bacheliers généraux. Ces incohérences empêchent la filière technologique d'apparaître clairement comme un parcours complet de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur.

Votre démarche vous permettra-t-elle de faciliter la réussite de ces bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur et contribuera-t-elle à faire des formations technologiques et professionnelles une voie d'excellence permettant de parvenir au plus haut niveau de qualification ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, nous nous sommes souvent entretenus de cette question qui, nous le sentons bien, est cruciale. En effet, toutes les erreurs d'orientation, tous les découragements que subissent un certain nombre de jeunes engagés dans

la filière technologique et professionnelle résultent de l'incapacité de la France, d'une part, de construire une filière qui offre une perspective depuis l'enseignement secondaire jusqu'au sommet de l'enseignement supérieur et, d'autre part, de la rendre suffisamment attractive. Nous voyons donc bien les défis qui sont devant nous.

Cela dit, je n'ai aucune intention de porter atteinte aux BTS et aux DUT, filières qui marchent. Nous ne ferons pas la réforme en cassant ce qui marche, mais au contraire en promouvant ce qui ne marche pas au niveau de ce qui marche bien !

C'est pourquoi, dans les discussions que nous allons engager maintenant pour offrir aux jeunes de véritables perspectives, l'important est de leur montrer que nous voulons construire, à partir de leurs capacités propres, une véritable égalité des chances entre les filières générales abstraites et les filières techniques concrètes, et que l'obligation de professionnalisation s'adressera aux deux.

Tel est le véritable enjeu. C'est en partie de cet enjeu que dépend la rénovation de l'université française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### FOURNITURE DE PISTOLETS AUX FORCES DE POLICE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

**M. Jean-Pierre Philibert.** Monsieur le ministre de l'intérieur, depuis plusieurs mois, vos services ont lancé un appel d'offres pour la fourniture de 15 000 pistolets automatiques destinés à l'équipement de la police nationale. La procédure de consultation arrive à son terme et deux fournisseurs sont aujourd'hui en concurrence : la firme italienne Beretta pour le pistolet Centurion et le GIAT.

Je crois savoir que le Centurion est un peu moins cher, d'environ 500 francs hors taxes l'unité. Mais le pistolet français est le seul à être équipé d'un dispositif de sécurité dit « double action-obligation », dispositif installé par le GIAT à la demande de vos services et conformément au cahier des charges.

Je précise que cette fourniture n'est pas une petite affaire puisqu'elle correspond à 38 000 heures de travail, notamment dans l'établissement « vecteurs » du GIAT à Saint-Etienne, ce qui représente l'emploi d'un grand nombre de salariés et d'ouvriers français.

Au terme de cette consultation, des échos alarmistes font état de ce que vos services s'apprentent à passer fourniture à l'Italien Beretta au détriment du GIAT. (« Oh ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*) Je voudrais donc savoir si, malheureusement, ces échos sont fondés, ou s'il ne s'agit, là encore, que d'une désinformation, auquel cas nous sommes toujours dans la logique d'une commande privilégiant l'industrie française de l'armement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, le Gouvernement défend les industries nationales. Je tiens à démentir catégoriquement les rumeurs auxquelles vous faites allusion. Le ministère de l'intérieur a fait savoir que son choix pour l'équipement des CRS se

portait sur le matériel proposé par le GIAT. Il n'est pas question de revenir sur ce choix ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### PRODUITS DU TERROIR

**M. le président.** La parole est à M. Gratién Ferrari.

**M. Gratién Ferrari.** Monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez toujours accordé beaucoup d'intérêt aux produits du terroir, parce qu'ils sont un atout important pour la renommée de notre pays, pour l'avenir de notre agriculture et pour l'aménagement de notre territoire.

**M. Christian Bataille.** On est en plein dans l'actualité !

**M. Gratién Ferrari.** Ces produits, et surtout les produits de montagne, ont besoin d'être reconnus, et donc d'être parfaitement identifiés. Récemment encore, lors des entretiens de Belley, vous avez insisté sur ce point. Mais, pour être mises en œuvre, les dispositions de la loi de modernisation de l'agriculture ont besoin d'un décret, décret attendu par un grand nombre de professionnels sur une très large partie de notre territoire. Depuis plusieurs mois, avec mes collègues Ollier et Meylan, j'ai appelé l'attention du ministère sur ce point.

Monsieur le ministre, dans quels délais peut-on espérer la publication de ce décret et quelle réponse avez-vous réservée aux observations des organisations professionnelles agricoles au sujet des produits de montagne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Monsieur le député, le consommateur français veut savoir ce qu'il achète et ce qu'il mange, et il a raison. Quand il achète un produit portant la dénomination « produit de montagne », il veut avoir la certitude que ce produit est bien fabriqué à la montagne et avec des matières premières qui proviennent de la montagne. (*Sourires.*) Cela vous paraît évident, mais tel n'est pas toujours le cas ! Soucieux de défendre les produits du terroir, j'ai donc souhaité que l'on revoie la réglementation et que l'on prenne un bon décret donnant cette garantie.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Les Français ne pensent qu'à ça en ce moment !

**M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Ce décret sera signé au début de l'année prochaine.

Mais, monsieur le député, au-delà de la protection du consommateur, certes importante, votre question met en évidence un véritable enjeu de société : oui ou non voulons-nous maintenir une activité à la montagne ? D'une façon plus générale, oui ou non voulons-nous faire en sorte qu'il n'y ait pas en France des villes surpeuplées et des campagnes désertes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

#### RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Depuis la rentrée universitaire, le milieu étudiant est en crise. Les présidents d'université qui soutiennent les étudiants dans leurs revendications ont été reçus par le ministre de l'éducation nationale, de même que les syndicats et les coordinations étudiantes. Devant la contestation grandissante, le Gouvernement a pu dégager des crédits pour pallier les difficultés, qu'elles soient locales ou nationales. Mais le malaise étudiant peut-il être résorbé par de seules solutions financières et comptables ? Je ne le crois pas. Au mépris du bon sens, on a par le passé imposé qu'un certain pourcentage d'une classe d'âge devait obtenir le baccalauréat, sans pour autant définir ce qu'il adviendrait des autres. Et, aujourd'hui, ne pas entamer des études supérieures est considéré comme un handicap.

Monsieur le Premier ministre, c'est à la jeunesse tout entière qu'il vous faut répondre avant qu'elle ne nous rejette. Sinon, toutes tendances politiques confondues, nous aurions failli.

Il existe à mes yeux un véritable risque, non pas d'explosion sociale, mais de rejet par la jeunesse de ses gouvernants. Le candidat Jacques Chirac avait, entre autres promesses, annoncé la mise en place d'un véritable statut étudiant. Le train de réformes que vous engagez et les réactions que celles-ci engendrent amènent à s'interroger sur la pérennité de cette promesse. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir informer la représentation nationale de l'état d'avancement des travaux de la commission Fauroux. Par ailleurs, au-delà des premiers cycles, je crois que c'est à une réforme d'ensemble de l'enseignement supérieur qu'il nous faut réfléchir. Y êtes-vous disposé ? Enfin, que proposez-vous pour que l'enseignement supérieur de demain assure l'adéquation entre les formations dispensées à l'université et les besoins du monde professionnel ?

Monsieur le Premier ministre, la jeunesse de notre pays mérite au premier chef la considération de l'Etat. Celui-ci doit donc prendre ses responsabilités vis-à-vis d'elle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou,** *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Monsieur Ferry, je vous remercie d'avoir replacé le moment de tension que nous avons traversé dans son véritable contexte : celui de la très grande difficulté d'adaptation de l'université française aux défis du nombre et de l'ouverture.

Naturellement, je n'aurai pas le temps de tracer un tableau complet pour répondre aux questions très importantes que vous avez posées. Cependant, vous demandez si le Gouvernement est disposé à poser la question de l'architecture d'ensemble de l'université et celle du statut des étudiants. A ces deux questions, la réponse est oui. Non seulement il y est disposé, mais il est déterminé à faire en sorte que soient désormais traitées toutes les questions pendantes depuis longtemps, en associant tous les partenaires de l'université. Cela est très important car, si je devais d'une phrase définir le principal enjeu des réformes que nous allons entreprendre, je dirais volontiers que c'est celui de la représentation et de l'engagement des étudiants dans leur université.

Un des drames des dernières années, qui explique d'ailleurs, me semble-t-il, les crises récurrentes que nous avons rencontrées, c'est la très faible représentation des étudiants : 5 p. 100 à peine quelquefois des étudiants votent aux élections étudiantes pour les différentes représentations au conseil ou au CROUS. C'est de ce réengagement des étudiants que dépendra le succès de la réflexion que nous allons conduire, et c'est de leur engagement dans cette réflexion que dépendra la pertinence des réponses que nous apporterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### PLAN DE LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, vous avez réaffirmé hier soir que vous entendiez sauvegarder la sécurité sociale. Les Français savent bien que si le plan gouvernemental était mis en œuvre, la sécurité sociale serait mise en pièces. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) On voudrait nous faire croire que le déficit de la sécurité sociale serait fatal et qu'il n'y aurait pas d'autre alternative.

Pourquoi ne donnez-vous pas les véritables raisons du déficit ? Les entreprises auront bénéficié en trois ans de 150 milliards de francs d'exonération de cotisations sociales sans qu'aucune contrepartie leur soit demandée en termes d'emplois. Vous parlez de liberté du travail. Nous aussi, nous sommes pour la liberté du travail ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Chers collègues, je vous en prie !

**Mme Muguette Jacquaint.** Oui, messieurs ! Mais entendre parler de liberté du travail quand 5 millions de français sont précisément privés de travail, avouez qu'il y a quand même de quoi se révolter !

Les dettes patronales sont évaluées par la Cour des comptes, organisme officiel, à 91 milliards dont 40 immédiatement récupérables. Le chômage prive la sécurité sociale de 200 milliards de francs. Vous ne cessez d'affirmer que tout le monde souffre et qu'aucune proposition n'est faite. Les dirigeants du groupe l'Oréal, dont les bénéfices se montent à 3 milliards de francs, souffrent-ils autant que les RMIstes ou les smicards ?

Pourquoi refusez-vous obstinément, comme nous vous le proposons, de faire cotiser les revenus financiers au même taux que les salaires ? Cela rapporterait immédiatement 77 milliards de francs. Pourquoi vous obstinez-vous à maintenir un plan que l'immense majorité des Français refusent, comme en témoignent les immenses manifestations d'hier dans toute la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.



**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Madame Jacquaint, puisque vous répétez les questions, je vais répéter les réponses, d'autant que j'ai la conviction que les formules que vous utilisez dépassent votre pensée.

**Mme Muguette Jacquaint.** Pas du tout !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Croyez-vous vraiment que si le Parlement se prononçait sur les grandes orientations en matière de santé, cela signifierait la mise en pièces de la sécurité sociale ? Croyez-vous vraiment qu'il y ait ici des parlementaires pour le vouloir ?

Pensez-vous vraiment que ces grandes orientations en matière de santé vont mettre en pièces la sécurité sociale ? Y aurait-il des parlementaires qui souhaitent mettre en pièces la sécurité sociale ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.) Moi, je dis non ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Par ailleurs, madame Jacquaint, encore une fois, ce mauvais procès fait aux URSSAF et à l'ACOSS ne me paraît pas convenable. En effet, 98 p. 100 des cotisations de sécurité sociale sont recouvrés chaque année. Ce taux de recouvrement honore tous les organismes de gestion de la sécurité sociale. Accumuler les dettes de toutes les entreprises qui, hélas ! ont disparu pour pouvoir arriver à des montants faramineux n'est pas convenable.

**Mme Muguette Jacquaint.** J'ai parlé de dettes récupérables !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Enfin, madame Jacquaint, et c'est là que je suis le plus surpris, je vous rappelle que nous essayons de mettre au point – et cela ne se fera pas par la voie des ordonnances mais par une loi simple – une cotisation qui sera, certes, assise sur les salaires,...

**M. Jean-Claude Lefort.** A 90 p. 100 !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** ... mais en partie aussi sur les revenus du capital et du patrimoine. C'est inscrit dans la réforme. Pourquoi donc vous y opposer puisque c'est ce que vous venez de me réclamer ?

**M. Christian Bataille.** M. Barrot est un dangereux révolutionnaire ! (Sourires.)

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Vraiment, il y a des moments où les contradictions doivent apparaître. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

#### MANIFESTATIONS

**M. le président.** La parole est à M. Michel Grandpierre.

**M. Michel Grandpierre.** Ma question qui s'adressait à M. le Premier ministre, je vais l'adresser maintenant au Gouvernement.

D'abord j'avoue ne pas comprendre la réponse qui vient d'être faite à Muguette Jacquaint. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Cette fin de non-recevoir est en complet déphasage par rapport à la réalité.

Vous l'avez vu, une déferlante de manifestations, responsables et populaires parce qu'en accord profond avec les aspirations de notre peuple,...

**M. Jean-Michel Fourgous.** Dans le secteur public uniquement !

**M. le président.** Monsieur Fourgous, je vous en prie.

**M. Michel Grandpierre.** ... a recouvert toute la France. Le plan gouvernemental, non pas en détail mais globalement, cristallise tous les mécontentements. Et, ne vous y trompez pas, ce qui s'exprime c'est une angoisse profonde, un véritable instinct de conservation. Or à cette détresse vous opposez l'arrogance du discours, à mille lieues des difficultés des gens.

Cette crise a une origine : Maastricht (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qui sacrifie tout à la monnaie unique : l'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics et la sécurité sociale. Baden-Baden vient de le rappeler, la France officielle parle d'une double voix et l'une des deux est celle du chancelier Kohl. Si les ordonnances n'étaient pas retirées ce serait un coup terrible contre la France, une provocation délibérée.

Comment sortir de la crise tout de suite et dans le calme ? Les Français ne se contenteront pas d'échappatoire politicienne. Ce qui est en cause est beaucoup plus sérieux qu'un changement de gouvernement. Il s'agit de la vie des gens et de leur dignité. Avec toute la détermination de l'espoir, grévistes et non-grévistes demandent ensemble le retrait du plan gouvernemental et une véritable négociation globale non seulement sur la sécurité sociale et les services publics mais aussi sur l'emploi et le pouvoir d'achat, qui sont la clé de la sortie de la crise, la seule alternative dans l'intérêt bien compris des entreprises et du pays.

Monsieur le ministre, allez-vous vous obstiner à avoir la France contre vous ?

**M. Jean-Michel Fourgous.** Le secteur public !

**M. Michel Grandpierre.** Aucun gouvernement ne se déshonore en respectant la volonté majoritaire du peuple. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, vous me concéderez la sincérité de mon engagement européen. Sachez que si j'avais le moindre doute sur les conséquences économiques de l'entrée de la France dans l'Union monétaire européenne, si je craignais que celles-ci puissent être négatives sur l'emploi, je serais le premier à proposer un report des échéances.

**M. Jean-Claude Lefort.** Faites-le alors !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Mais c'est en ma qualité de responsable du budget que je vais vous répondre. Dans la loi de finances pour 1996, le budget de l'emploi augmente de près de 30 p. 100 pour atteindre 138 milliards de francs. Ce sont les crédits de M. Jacques Barrot que d'ailleurs le groupe communiste n'a pas votés.

**M. Jean-Claude Lefort.** Heureusement !

**M. Maxime Gremetz.** L'engagement est douteux !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Mais les Français doivent également savoir que, dans le même budget, nous sommes obligés d'inscrire une somme deux fois supérieure au titre du remboursement de la dette. Si donc nous voulons lutter efficacement pour l'emploi et contre le chômage, au-delà de tous nos engagements internationaux, il importe de dégager des marges de manœuvre en remboursant la dette. Celle-ci est en grande partie le fait de la politique menée entre 1988 et 1993. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Charles Ehrmann.** Eh oui !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Elle a été contractée à l'étranger. (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Christian Bataille.** Lamassoure, c'est la méthode Coué !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** L'année dernière – ce sont les chiffres du rapport général du budget de l'Assemblée nationale – nous avons versé 100 milliards de remboursement aux banques et 400 milliards à l'étranger, c'est-à-dire à ce que Mme Jacquaint appelle le grand capitalisme international.

**M. Jean-Claude Lefort.** Il existe, oui !

**M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Eh bien, monsieur le député, moi je souhaite que l'argent des contribuables serve à créer des emplois en France plutôt qu'à rembourser indéfiniment une dette étrangère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### RELANCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Serge Janquin – question du groupe socialiste.

**M. Serge Janquin.** Merci, monsieur le président. Je vous suis très obligé de me permettre de poser une question. Convenez cependant que l'exercice est un peu singulier. Quand mon collègue Jean Glavany interroge le Premier ministre, il ne répond pas. Lorsque je veux à mon tour l'interroger, il est déjà parti. Mais, enfin, puisqu'il est supposé inspirer l'action du Gouvernement avec sa majorité, je vais faire comme s'il était là. Me réponde qui pourra !

Depuis la fin du premier trimestre 1995, la croissance économique s'est brutalement ralentie. Elle va maintenant devenir négative. Les mesures de restriction de la consommation des ménages entraînent une récession qui conduira à une nouvelle augmentation du chômage, vous le savez.

Depuis quelques semaines, vous avez ajouté à cela les agressions sociales, les bévues de communication et un bâillement de l'Assemblée, tant et si bien que les Français sont dans la rue par centaines de milliers, droits dans leurs bottes, pour vous dire leur colère. Et vous nous dites qu'il y a une peur de l'avenir ? A qui la faute si les Français ont perdu le moral ? (« A vous ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Serge Janquin.** Etes-vous capable de relancer la croissance et l'emploi ? Etes-vous capable de tenir les promesses du candidat Jacques Chirac, aujourd'hui répudiées par le Président de la République ? Etes-vous vraiment capable de rendre aux Français la confiance perdue ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Sûrement pas !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Le Premier ministre, tout à l'heure, vous a répondu (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)...

**M. Bernard Derosier.** Le Premier ministre ne répond jamais !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** ... qu'il n'y avait pas de justifications revendicatives au prolongement de certains mouvements et Alain Lamassoure vient de vous expliquer que le désendettement, inévitable, de la France se faisait au détriment de l'emploi.

**M. Serge Janquin.** Je vous parlais de confiance !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Ce que nous voulons, c'est précisément dégager progressivement des marges de manœuvre pour pouvoir innover et créer de la richesse qui donnera de l'emploi. Vous le savez bien, si l'argent public, les énergies françaises ne se tournent pas vers l'investissement et l'innovation, nous ne pourrions pas offrir à la jeune génération les emplois qu'elle attend et qu'elle mérite.

**M. Christian Bataille.** Grotesque !

**M. le ministre du travail et des affaires sociales.** Alors de grâce, tenons enfin un discours constructif ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hunault – question du groupe du RPR.

**M. Michel Hunault.** Monsieur le ministre de l'agriculture, ma question concerne le problème de l'installation des jeunes agriculteurs.

Le monde agricole connaît une évolution inquiétante puisque le renouvellement des agriculteurs se fait aujourd'hui au rythme de quatre départs à la retraite pour une installation. Certes, je connais toute l'attention que porte le Gouvernement à ce secteur essentiel pour l'activité nationale qu'est l'agriculture. Je sais que le mois dernier vous avez signé avec le CNJA une charte nationale d'installation des jeunes agriculteurs. Pouvez-vous, cet après-midi, nous préciser les objectifs poursuivis par cette charte ? Quelle action le Gouvernement compte-t-il mener pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer et à lutter contre la tendance actuelle alors que nous avons besoin d'une agriculture forte et dynamique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**M. Philippe Vasseur**, *ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation*. Monsieur le député, ainsi que je l'ai dit à M. Gratién Ferrari, l'enjeu de notre société est aujourd'hui de ne pas avoir des villes surpeuplées et des campagnes désertes. Or, si nous ne favorisons pas l'installation des jeunes agriculteurs, nous allons tout droit à cette catastrophe. Au rythme actuel, un jeune qui s'installe pour quatre ou cinq départs. Si nous continuons sur cette lancée, dans dix ou quinze ans, nous ne dénomburons plus que 300 000 agriculteurs, et, comme il n'y a aucune raison pour que ça s'arrête, nous risquons un jour de n'en avoir que 150 000. C'est le scénario de l'inacceptable.

Le Gouvernement a donc mis au point une politique volontariste, sous l'impulsion du Centre national des jeunes agriculteurs et de sa présidente, Mme Christiane Lambert. Cette politique va nous conduire à augmenter très rapidement le nombre d'installations d'au moins 50 p. 100 et, si nous pouvons faire mieux, nous ferons mieux.

Au-delà de cette volonté clairement affirmée et des moyens que le Gouvernement met en œuvre, il y a, monsieur le député, une leçon que nous devons tirer dans les temps présents. En effet, au moment où règne autour de nous tant de morosité, où tant de gens doutent de l'avenir, les jeunes agriculteurs nous donnent une formidable leçon, une leçon de confiance en eux et une leçon de volonté pour l'avenir. J'espère que cet exemple sera suivi par l'ensemble des jeunes Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président**. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président**. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze sous la présidence de M. Didier Bariani.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

**M. le président**. La séance est reprise.

2

#### DÉBAT SUR LA REPRISE, PAR LA FRANCE, DES ESSAIS NUCLÉAIRES

**M. le président**. L'ordre du jour appelle le débat sur la reprise, par la France, des essais nucléaires.

Ce débat a lieu dans le cadre de la séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.

L'ordre du jour de cette séance étant proposé par le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Michel Boucheron, premier orateur de ce groupe.

**M. Jean-Michel Boucheron**. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, ce débat sur les essais nucléaires pourrait en apparence paraître décalé par rapport à l'actualité sociale. Il offre cependant, avec elle, d'inquiétantes similitudes : une décision solitaire, prise de façon hautaine, voire arrogante, un mépris absolu des opinions publiques, des explications fort peu convaincantes, un gouvernement refusant avec obstination le débat parlementaire ; en quelque sorte, une solidité de façade masquant de moins en moins bien une crainte sourde de la contradiction.

**M. Didier Migaud**. Très bien !

**M. Jean-Michel Boucheron**. Songez, mes chers collègues, que le groupe socialiste a demandé que ce débat capital ait lieu en juillet ; nous l'obtenons le 13 décembre, et encore le Gouvernement n'y est pour rien, c'est la procédure parlementaire qui le permet.

**M. Arsène Lux**. Hélas !

**M. Jean-Michel Boucheron**. Disons-le d'entrée de jeu, les socialistes sont pour la dissuasion et contre les essais nucléaires.

**M. Pierre Lellouche**. Comment faites-vous ?

**M. Jean-Michel Boucheron**. Je vais vous l'expliquer. Que nous soyons pour la dissuasion n'étonne personne. Nous l'avons maintenue à un haut niveau de crédibilité pendant toute notre période de responsabilité. Nous continuons à la considérer comme le cœur de notre sécurité. Les modifications du paysage géopolitique n'y changent rien. La dissuasion demeurera, pour de nombreuses décennies encore, l'ultime recours contre une atteinte majeure portée à notre identité.

Pourquoi être aujourd'hui opposé à ces essais, alors que nous en avons pratiqué nous-mêmes près de 90 ?

**M. René Galy-Dejean**. Bonne question !

**M. Jean-Michel Boucheron**. L'explication se situe dans la nature même de cette période historique.

Quel était le contexte ? La guerre froide, un gigantesque déséquilibre des forces conventionnelles en Europe, un pacte de Varsovie disposant de sept à huit fois plus d'équipement que l'OTAN, une course effrénée aux armements.

Le nucléaire, en particulier, était l'enjeu d'une compétition technologique extrêmement disputée. Pendant des décennies, les ingénieurs soviétiques, américains et français ont tendu leurs efforts dans deux domaines capitaux : le silence des sous-marins et la capacité de pénétration des têtes nucléaires.

C'est ce dernier enjeu qui a nécessité de nombreux essais. Le passage à la technologie des têtes multiples imposait des armes de plus en plus petites, des formes adaptées aux têtes de missiles, des durcissements éliminant les rayonnements de neutralisation.

La France, dans sa recherche indépendante, devait gagner la bataille de la crédibilité. Il fallait que les têtes de missiles soient certaines de pénétrer les défenses anti-missiles soviétiques. C'est parce qu'une grande proportion d'entre elles était assurée de passer que la dissuasion jouait. Les essais nucléaires étaient indispensables pour tester chaque avancée technologique. Serions-nous encore dans cette situation que nous approuverions les essais.

Cependant, un événement considérable s'est produit dont vous ne tenez aucun compte : 1989, c'est la chute du mur de Berlin et surtout l'effondrement économique de l'Union soviétique d'abord et de son héritière la Russie ensuite.

**M. Pierre Lellouche.** Situation magistralement gérée par le Président Mitterrand !

**M. Jean-Michel Boucheron.** En ce qui concerne le rapport de forces stratégiques, cet effondrement économique a entraîné un effet positif et un effet très négatif.

L'effet positif, c'est évidemment l'écroulement du budget militaire de la Russie : unités massivement dissoutes, matériels abandonnés, usines d'armement fermées, centres de recherches à l'arrêt. L'obsolescence du matériel conventionnel et nucléaire est aujourd'hui la règle générale. Des milliers de chars rouillent à l'est de l'Oural, les grands porte-avions de la flotte du Pacifique, ayant à peine douze ans d'âge, sont entraînés chez les ferrailleurs japonais.

Il est clair que l'ensemble de la recherche antimissile balistique et de ses industries n'échappe pas à ce processus. Il y a moins de dix ans, nous étions au cœur de la course aux défenses antibalistiques. Le projet d'IDS du Président Reagan a très certainement été le phénomène déclenchant du retournement de situation. Déjà l'Union soviétique avait constaté qu'elle ne pourrait pas suivre cette escalade ni sur le plan financier ni sur le plan technologique. La date symbole du changement de contexte historique est certainement le tête-à-tête Reagan Gorbatchev à Redjavik. Ce fut la fin des surenchères militaires et le début de la désescalade.

Concrètement, de nombreux sites antibalistiques autour de Moscou ont été fermés. Les grands radars stratégiques, notamment celui de Krasnoïarsk, ont été démantelés ; les photos satellites sont là pour l'attester. Bref, le système de défense antimissile balistique n'est plus au niveau, loin s'en faut, de ce qu'il était il y a encore cinq ou six ans. Cette logique ne s'est jamais arrêtée depuis. Notre force de dissuasion, qui était à l'époque crédible et suffisante face à cet extraordinaire système de défense, l'est évidemment encore plus aujourd'hui. Nous pouvons dire sans crainte que notre force de dissuasion est plus performante aujourd'hui qu'hier tant en nombre d'armes qu'en capacité d'atteindre leurs objectifs.

Le simple maintien du niveau de suffisance de la dissuasion française améliore par contraste chaque jour sa crédibilité. L'arme peut rester à son niveau actuel puisque le bouclier s'effrite. Vous n'avez pas tenu compte de ces faits majeurs. Qu'on le veuille ou non, vous êtes à contresens de l'histoire.

**M. René Galy-Dejean.** On a déjà entendu ça !

**M. Pierre Lellouche.** Méfiez-vous de l'histoire !

**M. Jean-Michel Boucheron.** La fin de la course entre l'arme nucléaire et son bouclier a eu lieu il y a une dizaine d'années. La reprise des essais aujourd'hui est inutile stratégiquement.

**M. René Galy-Dejean.** Comme les dividendes de la paix !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Par contre, l'effondrement économique de la Russie a pour conséquence un élément extrêmement négatif : le morcellement de l'empire et la faillite de son système de défense ont changé la nature de la prolifération.

À l'époque de deux blocs, la prolifération se développait de manière classique : un pays devait se procurer des systèmes de calculs informatiques extrêmement puissants ; il devait fabriquer de la matière fissile, embaucher des chercheurs rares et de haut niveau, autant d'éléments qui ne pouvaient échapper aux services de renseignements de l'Est et de l'Ouest. Ce processus était lent et visible.

La nouvelle situation a créé d'autres modes de prolifération à côté de la prolifération classique.

Tout d'abord la prolifération par morcellement : certains pays se sont vus dotés d'une dissuasion nucléaire performante sans même l'avoir désirée ; c'est le cas de l'Ukraine, de la Biélorussie et du Kazakhstan.

Ensuite, la prolifération a pris des formes nouvelles : la désintégration de l'armée soviétique, la dislocation de sa hiérarchie, l'étendue de son implantation, ont rendu un certain nombre de ces éléments incontrôlables et incontrôlés.

Dans une recherche éperdue de dollars, nombre de ses cadres ont très rapidement compris que le trafic d'armes pouvait être une ressource significative de revenus. Dans de nombreux conflits dans le monde, se sont alors déversées des masses impressionnantes de matériels conventionnels légers.

Il est évident que ce processus ne se limite pas aux seules armes conventionnelles. Certes, à ce jour, on n'a jamais détecté la livraison clés en main d'armes nucléaires, encore que personne ne sache exactement où se trouvent les 15 000 armes subactives dont disposait l'Union soviétique : torpilles nucléaires, obus de DCA nucléaires, mines antichars nucléaires.

Par contre, il est évident que les éléments de la fabrication de telles armes sont aujourd'hui sur le marché. En ce qui concerne l'électronique et le calcul, on l'a souvent vérifié, sans compter la duplicité d'un certain nombre d'entreprises occidentales qui veillent à ne pas connaître la destination réelle de telle ou telle commande de matériels.

La matière fissile fait également l'objet de trafic. La coordination des services secrets américains, russes, britanniques et français permet très régulièrement de débusquer ces trafics. Des chercheurs soviétiques eux-mêmes se voient proposer des contrats qui multiplient par cent ou par mille leur standing de vie. Comment leur reprocher de céder à la tentation ?

Ainsi, certains pays disposant de moyens financiers peuvent aujourd'hui facilement se procurer des éléments constitutifs de l'arme nucléaire. Ils ne s'en privent pas.

Il y a maintenant dix-sept pays du seuil, c'est-à-dire qui peuvent avoir la capacité nucléaire, qui sont sur le point d'en disposer ou qui disposent d'armes artisanales.

Il existe un quatrième type de prolifération que l'on peut appeler la prolifération par contiguïté ou voisinage. C'est la mobilisation de moyens de recherche dans les pays voisins des pays du seuil. Ainsi, les voisins du Pakistan, de la Libye, de l'Irak, de l'Iran, de la Corée du Nord demandent, à juste titre, de disposer de moyens nucléaires d'équilibre stratégique.

**M. René Galy-Dejean.** C'est bien pourquoi il ne faut pas baisser la garde !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Le cancer de la prolifération pourrait donc, par métastases naturelles, se développer sur une grande partie de la planète.

Vous avez, par la reprise des essais nucléaires, donné un signal, un alibi à ces pays. Vous pouviez, sans porter atteinte à notre sécurité, donner l'exemple du refus de la dissuasion. Vous avez fait l'inverse dans une attitude nationaliste de courte vue, légère et irresponsable.

**M. Pierre Lellouche.** Ben voyons !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Au-delà de ce simple fait, vous privez la France de toute capacité de dénoncer les pays proliférants.

Hier encore, nous pouvions dénoncer les tentatives d'acquisition de l'arme nucléaire. Nous pouvions, de façon crédible, participer à des pressions diplomatiques, politiques ou économiques pour obliger ces pays à stopper leur logique d'armement.

**M. Pierre Lellouche.** On l'a toujours fait depuis 1960 !

**M. Jean-Michel Boucheron.** La France aujourd'hui ne peut plus rien dire. Que répondriez-vous à ceux qui vous rétorqueraient : « La France arrête ses recherches et ses essais quand cela l'arrange ? Nous ferons la même chose ! » ?

**M. Pierre Lellouche.** Vous l'avez fait pendant quatorze ans !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Américains et Russes, qui disposent aujourd'hui de plus de 20 000 armes chacun, font maintenant figure de modérateurs. Comment avez-vous pu vous mettre dans une telle situation ?

L'immense danger de la prolifération nucléaire a fait l'objet d'une vaste prise de conscience internationale. Il y a six mois, 178 pays ont adhéré au traité de non-prolifération nucléaire. Ils ont signé entre eux un contrat moral. Les pays nucléaires s'engageaient à arrêter la course aux armements et à enclencher un processus de désarmement nucléaire. En contrepartie, les pays non nucléaires s'engageaient à ne pas chercher à acquérir l'arme. Nous devons leur transférer des technologies strictement civiles.

L'ensemble de ce dispositif devait être contrôlé par l'AIEA, instance dont on peut critiquer la faiblesse des moyens, mais qui a le mérite d'exister et dont chacun a accepté, tant bien que mal, la fonction.

Cet engagement moral par la signature du traité a été solennellement pris le 11 mai de cette année. La France y a participé. Cinq semaines plus tard, Jacques Chirac annonçait la reprise des essais nucléaires français. Cette annonce a été vécue par les pays signataires comme une véritable gifle, ce qui explique en partie l'unanimité internationale dans la réprobation de cet acte. Là encore, vous avez isolé la France, terni durablement son image, décrédibilisé sa signature.

Le Gouvernement, pressentant la faiblesse de sa démonstration, n'a pas hésité à pousser le raisonnement à l'absurde. Les essais nucléaires étaient nécessaires pour rattraper notre retard vis-à-vis des Américains.

**M. René Galy-Dejean.** C'est la vérité !

**M. Arsène Lux.** Eh, oui !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Le simple bon sens démontre que six essais de plus ou de moins ne changeront rien au différentiel technologique avec l'Amérique.

**M. Pierre Lellouche.** Qu'en savez-vous ?

**M. René Galy-Dejean.** Ils sont indispensables pour la simulation !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Là encore, la tendance du Gouvernement est de sous-estimer ses interlocuteurs.

En allant plus loin dans le raisonnement, on s'aperçoit que celui-ci se retourne contre les intérêts de la France. L'évolution et la dispersion des technologies, notamment de l'informatique, ont pour conséquence que, dans un monde de prolifération généralisée, nous aurions beaucoup plus de chances de nous faire rattraper par les pays du seuil que de rejoindre les deux grandes puissances nucléaires. Nous sommes aujourd'hui l'un des cinq membres du club nucléaire officiel. Nous serions, dans

cette hypothèse, dans dix ans, un membre sur quinze ou vingt. Votre logique aboutit, au-delà des dangers de la prolifération, à faire perdre à la France son exceptionnalité stratégique et un des atouts de sa puissance diplomatique, qui serait alors banalisée.

Vous aboutissez, là encore, à l'effet exactement inverse de celui que vous êtes censé obtenir : vous ne préservez pas la position de la France, vous l'affaiblissez.

On comprend, avec ces différents éléments, la décision logique du Président François Mitterrand d'arrêter les essais en avril 1992 : changement du contexte historique, diminution des défenses adverses, dangers de la prolifération, volonté de maintenir le positionnement stratégique de la France. Cette décision était quand même un pari. Il fallait que Russes, Américains et Britanniques acceptent d'adopter ce moratoire. Ils l'ont fait malgré des oppositions parlementaires fortes. Ils auraient pu ne pas le faire.

**M. René Galy-Dejean.** Et la Chine ?

**M. Jean-Michel Boucheron.** Pour cette raison, et en cas de reprise des expérimentations par les autres puissances, le Président Mitterrand avait clairement annoncé que nous reprendrions également les nôtres.

**M. René Galy-Dejean.** La Chine les a repris !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Mururoa restait donc opérationnel pour parer immédiatement à cette éventualité.

Certains ont voulu alors instiller l'idée que le Président de l'époque n'était pas sûr de sa décision, qu'il hésitait.

**M. René Galy-Dejean.** Ce doit être la réalité !

**M. Jean-Michel Boucheron.** En fait, les partisans des essais cherchaient une espèce de protection morale chez celui qui, justement, les avait arrêtés. Sont-ils si peu sûrs d'eux-mêmes ?

**M. Pierre Lellouche.** C'était pour des raisons de politique intérieure !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Que vous le vouliez ou non, l'acte qui fera date dans l'histoire sera la décision de François Mitterrand et non celle de Jacques Chirac.

**M. Jacques Baumel.** C'est un peu fort, quand même !

**M. Pierre Lellouche.** Vous commencez, monsieur Boucheron, à être un très bon démagogue !

**M. Jean-Michel Boucheron.** L'un des arguments, le seul finalement que vous utilisez, est que les essais renforcent la dissuasion. Permettez-nous de penser très exactement le contraire : les essais affaiblissent la dissuasion ; ils l'affaiblissent en créant le doute et en instillant le soupçon.

**M. Pierre Lellouche.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Vous allez voir, monsieur Lellouche !

D'abord, le doute. L'argumentation du Gouvernement est étonnante. En premier lieu, il s'agirait de vérifier les armes existantes, et notamment la tête nucléaire 75. Nos armes ne seraient-elles pas sûres ? N'en connaîtrions-nous pas l'exact fonctionnement ? Evoquer les nécessités d'une vérification supplémentaire, que par ailleurs chacun savait inutile, introduit un doute et donc décrédibilise notre système d'armes.

**M. François Rousset.** C'est vous qui introduisez un doute !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Les essais seraient nécessaires pour étudier le vieillissement des armes. Comme si ces phénomènes n'étaient pas connus après deux

cents essais, notamment sur des têtes âgées de près de trente ans ! Chacun peut espérer que ces phénomènes sont largement maîtrisés.

Les essais seraient nécessaires pour engranger les données de la génération d'armes qui en 2015-2020 succéderont aux armes actuelles. Cet argument ne résiste pas plus à l'analyse, d'abord parce que nos chercheurs seront bien capables à l'époque de construire ce qu'ils savent déjà faire aujourd'hui. De plus, le démantèlement des systèmes antibalistiques aura pour conséquence que les armes futures, si on en a encore besoin, seront paradoxalement plus rustiques que celles d'aujourd'hui.

Nos essais seraient nécessaires pour acquérir une indépendance par rapport à l'Amérique ? Comment peut-on dire cela quand on sait que le programme PALEN, qui sera évoqué tout à l'heure, est un programme franco-américain ? Cela ne me choque pas quant au fond, mais ne peut pas être présenté comme un symbole d'indépendance vis-à-vis de l'Amérique.

L'ensemble de ces arguments, aussi peu convaincants les uns que les autres, crée le doute : les armes françaises ne seraient-elles pas opérationnelles ? Leur fonctionnement ne serait-il pas assuré ? Les phénomènes physiques ne seraient-ils pas connus quarante ans après la décision de Pierre Mendès France de lancer la recherche nucléaire militaire ? Le discours gouvernemental autant que la reprise des essais elle-même décrédibilise notre politique de dissuasion.

**M. René Galy-Dejean.** C'est l'inverse !

**M. Jean-Michel Boucheron.** La faiblesse de ce discours a bien évidemment créé aussi le soupçon. Ces essais ne seraient-ils pas destinés à faire autre chose, des armes nouvelles ?

**M. Jacques Baumel.** Ah ! voilà la question !

**M. Pierre Lellouche.** Le complot !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Par exemple des armes de faible puissance, monsieur Baumel, à rayonnement neutronique ou électromagnétique maîtrisé, bref, des armes tactiques ? C'est la chimère de la dissuasion du fort au fou et des frappes décapitantes. Il ne peut pas y avoir d'armes nucléaires de champ de bataille. L'arme nucléaire n'est utilisable que si l'identité de la nation est fondamentalement en danger. En dehors de cette situation extrême, ces armes sont politiquement inutilisables. Même si, pendant la guerre Iran-Irak, Saddam Hussein avait utilisé l'armement chimique, l'Amérique n'aurait pas pu répondre avec le nucléaire, sauf à mobiliser contre elle l'ensemble des opinions publiques arabes et internationales et à faire immédiatement exploser la coalition. L'utilisation de ces armes relèverait donc de l'aventure. Leur possession par la France détruirait la notion même de la dissuasion et représenterait un basculement historique.

Nous refuserons toujours la banalisation de l'arme nucléaire. C'est son non-emploi qui crée sa force.

**M. Pierre Lellouche.** Vous avez refusé l'arme nucléaire, tout court !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Le Gouvernement ferait un acte d'une exceptionnelle gravité s'il engageait par essais ou par simulation la France dans la fabrication d'armes qui auraient pour fonction de modifier en secret notre concept stratégique de dissuasion.

Quand il a créé, à l'époque, ce qu'on appelait la force de frappe, le général de Gaulle a mis cartes sur table. Nous-mêmes avons supprimé Pluton et Hadès dans la

clarté, en raison de l'ambiguïté que la notion pré-stratégique portait en elle par rapport à celle d'arme tactique. Il n'y a pas de place pour le secret dans la définition d'une politique de défense.

Je ne fais aucun procès au Gouvernement sur ce point, mais le seul fait que la question puisse être posée montre les dangers de l'ambiguïté de votre démarche.

La dernière critique que je porterai contre cette décision est le fait d'avoir totalement pollué le débat sur la défense européenne. Nos partenaires ont reçu comme un camouflet la proposition du partage de la dissuasion.

La France a voulu faire un pied-de-nez aux opinions mondiale et européenne. Quémander maintenant une solidarité tardive et unilatérale est un aveu de faiblesse. Le débat sur la place de la dissuasion dans la défense européenne n'était déjà pas facile. Gageons que votre décision va bloquer pour longtemps toute possibilité de débat public dans ce domaine. Pourtant il faudrait avancer dans ce sens. Il n'y aura pas de défense européenne sans qu'on parle de la dissuasion autour du noyau franco-britannique.

Enfin, monsieur le ministre, l'isolement diplomatique de la France est aujourd'hui impressionnant. Le choc psychologique du premier essai saluant le cinquantième anniversaire de Hiroshima a été malheureusement spectaculaire.

**M. François Roussel.** C'est comme pour la libération des pilotes ?

**M. Jean-Michel Boucheron.** Pourtant, la France est le pays qui a joué un rôle fondamental dans la disparition des forces nucléaires intermédiaires en Europe. La France est le pays où a été signé le traité limitant les forces conventionnelles en Europe. La France est le pays où a été signé le traité interdisant la fabrication et la vente des armes chimiques. La France est le plus grand contributeur des Casques bleus dans le monde. A juste titre, nous étions fiers de cette politique.

Le Président Chirac a brisé cette image réussissant à faire apparaître l'absurde : Russes et Américains seraient les sages de la planète après s'être combattus par petits pays interposés en faisant plus de 30 millions de morts depuis 1945.

Mes chers collègues, ce débat devait avoir lieu. Dans le domaine nucléaire, du social, comme dans tous les autres, le Gouvernement serait bien inspiré d'écouter le Parlement au lieu de tenter de le museler. Il aurait alors entendu la voix de la représentation parlementaire lui disant qu'il faut conforter le désarmement et imposer la non-prolifération.

Contresens historique, doute sur la dissuasion, isolement de la France, ce débat aurait peut-être évité de prendre cette décision absurde. Nous respectons les prérogatives du Président. Nous refusons toujours le fait du prince. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Jacques Boyon, président de la commission.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat, il est vrai, arrive curieusement au moment où la France achève sa dernière campagne d'essais nucléaires. A quoi peut-il servir ?

Il aura au moins le mérite, après le tohu-bohu médiatique de l'été, d'opposer des certitudes aux doutes qu'exprimait à l'instant l'orateur qui m'a précédé et de per-

mettre de s'exprimer à ceux qui n'ont pas vu dans cette ultime série autre chose que ce qu'avait annoncé en juillet le Président de la République, c'est-à-dire autre chose que ce qu'il y avait à y voir : une nécessité, pour assurer l'efficacité et la fiabilité durables de notre dissuasion, dans le futur – mais proche – contexte international de l'interdiction des essais en vraie grandeur et du passage à la simulation.

C'est bien cela qu'ont confirmé les faits. La France avait un vrai programme. Les quatre essais déjà réalisés ont permis d'enregistrer beaucoup de données grâce à une excellente instrumentation. Il faut féliciter tout le personnel de la direction des applications militaires du CEA qui, à ce jour, a effectué un « sans-faute » après quatre années d'interruption.

**M. René Galy-Dejean.** Bravo à nos ingénieurs !

**M. Jacques Boyon, président de la commission.** La campagne pourrait donc se terminer plus tôt que prévu après six essais au lieu des huit initialement envisagés. Le seul but des essais a bien été le souci de notre défense, à travers la pérennité de la dissuasion qui en demeure la clef de voûte, tant il est vrai que la dissuasion n'est pas la réponse à une menace identifiée et actuelle, mais la volonté permanente de défendre des valeurs essentielles – intégrité territoriale et indépendance – et des intérêts vitaux du pays en toute hypothèse et en toute circonstance.

L'un des plus grands mérites du général de Gaulle est de nous avoir légué en la matière une doctrine qui reste valable, quel que soit le contexte géopolitique et stratégique mondial.

Certains, en France ou à l'étranger, ont voulu voir dans cette campagne d'essais autre chose, comme une opération de politique intérieure de la part d'un Président de la République soucieux de consolider sa légitimité par une référence forte au gaullisme ou d'affirmer son autorité et sa fermeté. Ceux-là n'ont rien compris.

D'autres, cherchant l'ombre au lieu de la lumière, n'ont analysé que les conséquences et les répercussions dans le monde. Ils ont fait passer l'image de la France avant les exigences de la défense. Ils ont cru que la politique de défense de la France devait se faire dans les médias de l'autre bout du monde.

Cette ultime campagne d'essais n'est ni la reprise ni la répétition des campagnes précédentes, interrompues brutalement et sans raison valable en 1992.

Jusqu'à 1992, les essais avaient pour but de permettre à la France, malgré sa dimension et ses moyens limités, de se tenir – à marche forcée – certes, au niveau qualitatif des grandes puissances, Etats Unis et URSS. Pendant que celles-ci accumulaient les expérimentations et engrangeaient quantité de données qui leur serviraient demain dans la simulation, la France se concentrait sur la mise au point aussi rapide que possible et aussi économique que possible – c'est à dire avec le minimum d'explosions réelles – d'armes performantes capables de pénétrer les défenses adverses et d'atteindre avec précision le maximum d'objectifs.

Il s'agissait bien pour la France de se maintenir au niveau des plus grands sur le plan qualitatif et non sur le plan quantitatif. Notre pays s'en est toujours tenu à un très petit nombre de types d'armes nucléaires et n'a jamais participé à la course aux armements. Alors que Etats-Unis et URSS accumulaient des stocks capables de détruire plusieurs fois la planète entière, la France se bornait à un arsenal juste destiné à protéger un espace de 550 000 kilomètres carrés, ce qui se justifiait dans le

cadre défini par notre doctrine de non-emploi des armes nucléaires et notre concept, formalisé plus tardivement, de « stricte suffisance. »

En 1995, tout a donc changé. La campagne d'essais n'est pas un retour en arrière ni une régression. Elle est au contraire un pas en avant.

Les enseignements de ce débat devraient être au nombre de trois au moins.

En premier lieu, il permet de confirmer que l'objectif unique des essais – mis à part un tir de qualification finale d'une tête nucléaire décidée, conçue et fabriquée depuis plusieurs années – est de permettre à la France d'entrer en même temps et avec la même efficacité que les Etats-Unis et la Russie dans l'ère de la simulation.

S'opposer aux essais, c'était en fait refuser ou manquer le passage à la simulation. Refuser ou manquer le passage à la simulation signifierait renoncer de nous-mêmes et sans contrepartie à notre statut de puissance nucléaire militaire, si difficilement et si chèrement acquis, et parier inconsidérément et imprudemment sur une interdiction prochaine totale des armes nucléaires. Quel responsable oserait en prendre le risque ?

En deuxième lieu, ce débat permet de lever les contradictions que certains nous ont opposées. On a accusé la France d'encourager la prolifération nucléaire et d'inciter à la reprise et à la multiplication des essais. Il n'en est rien. Ni dans le fond, ni dans l'esprit, les essais en cours ne sont contraires au traité de non-prolifération en cours de renouvellement et au traité d'interdiction des essais nucléaires. Ils ont même permis, au contraire, au président Jacques Chirac d'être le premier chef d'Etat de puissance nucléaire militaire, de se prononcer pour l'option zéro, c'est-à-dire l'arrêt total des essais, même de très faible puissance.

**M. Pierre Lellouche.** C'est vrai !

**M. Jacques Boyon, président de la commission.** Ils lui ont même permis d'annoncer la signature du traité de Rarotonga qui dénucléarise la zone du Pacifique, traité signé en 1985 et que la France n'a pas à ce jour encore ratifié.

En troisième lieu, ce débat doit être l'occasion de tracer les lignes d'action de la France en matière de dissuasion pour l'avenir, face à une contestation croissante du nucléaire en général ou des armes nucléaires en particulier dans le monde.

Tant que les armes nucléaires ne feront pas l'objet d'un traité applicable et vérifiable d'interdiction – comme les armes chimiques – la France doit garder sa dissuasion. L'éclatement de l'URSS et la dissipation de la menace directe et immédiate qu'elle exprimait ne change rien aux valeurs essentielles et aux intérêts vitaux que notre pays se doit de protéger.

Dans un monde non encore dénucléarisé, la France se devra d'entretenir ses armes nucléaires. Dans vingt ans, mes chers collègues, elle devra retirer et démanteler ses armes actuelles car leur fiabilité et leur sûreté ne seront plus assurées et elle ne pourra procéder à des essais pour les vérifier.

Il faudra donc fabriquer d'autres armes nucléaires non pas plus performantes, non pas nouvelles à proprement parler, mais simplement dotées d'une plus grande marge de sécurité dans le stockage, la durée de vie et l'emploi éventuel. En l'absence d'essais réels pour les affiner, elles seront, à coup sûr, moins sophistiquées que celles d'aujourd'hui ou, comme on dit, plus robustes. Ce sont ces armes de 2015 que les essais en cours permettront de

concevoir et de fabriquer à partir des données et des paramètres mesurés, si les espoirs de ceux qui souhaitent une mise hors la loi des armes nucléaires ne se sont pas réalisés d'ici là.

Dans un monde qui ne s'engagerait pas dans une dénucléarisation totale, la dissuasion restera une priorité nationale. Mais elle pourra prendre une place dans la défense de l'Europe si nos partenaires, ou au moins certains d'entre eux, le souhaitent, s'ils veulent s'engager avec nous dans une réflexion commune, comme l'a proposé le Président Chirac, parlant de « dissuasion élargie. »

Certes, personne ne nous a rien demandé. Mais peut-on concevoir que l'Europe pourrait définir une politique de défense commune sans tenir compte de l'existence de la dissuasion française – et aussi de la dissuasion britannique – sur le sol européen ?

Quand on explique aujourd'hui aux Européens que la France ne veut forcer aucun pays à devenir contre son gré une puissance nucléaire – c'est-à-dire, pour parler clair, à « appuyer sur le bouton » – et qu'elle ne cherche pas à substituer son parapluie nucléaire au parapluie américain dans le cadre de l'OTAN, mais simplement à compléter ce dernier pour le cas où il ne s'ouvrirait pas au moment voulu, les réponses sont beaucoup moins négatives qu'au moment où la proposition en a été faite.

Qu'on ne dise donc pas, en tout cas, que la décision du Président Chirac de reprendre les essais a torpillé les chances de sa proposition de dissuasion élargie en Europe ! Je suis pour ma part convaincu du contraire : la présente campagne a ouvert une réflexion nouvelle en France et en Europe. Sans remettre en cause les bases de la doctrine qui doit être préservée, elle doit permettre à la France d'adapter la composition de sa dissuasion au nouveau contexte géostratégique, ainsi qu'à ses moyens techniques et financiers, et à l'Europe de s'engager dans une réflexion sur la place du nucléaire, – quel qu'en soit le drapeau actuel – dans sa défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le 13 juin dernier, le Président de la République a annoncé aux Français qu'une ultime campagne d'essais nucléaires était nécessaire avant que la France puisse se passer définitivement de ce type d'expérimentations. Pourquoi ?

Pour permettre à notre pays, de continuer à disposer à l'avenir d'une force de dissuasion fiable et sûre destinée à garantir la protection de ses intérêts vitaux.

Pour mettre la France en mesure de signer, sans aucune réserve, avant la fin de 1996, le traité d'interdiction complète et définitive de tous les essais nucléaires.

Le Président de la République, en conséquence, a souhaité que cette ultime campagne se déroule dans une transparence sans précédent de la part d'une puissance nucléaire. Je n'ai pas besoin de décrire toutes les procédures d'information, d'expertise, d'explication qui ont été utilisées. Vous les connaissez aussi bien que moi.

Aujourd'hui, la France est fidèle à sa parole et à ses engagements. Elle a limité au strict minimum le nombre de ses essais ; elle devance même, comme vient de le rappeler le président de la commission de la défense, le calendrier qu'elle s'était fixé, grâce au succès scientifique

des quatre premiers tirs. Avant la fin du mois de février prochain, c'est-à-dire bien avant la date initialement prévue du 31 mai 1996, elle devrait procéder au dernier essai nucléaire de son histoire.

Trois raisons ont conduit le Président de la République à prendre cette décision. Elles sont d'ordre politique, stratégique et scientifique.

La première raison est politique. Nous voulons préserver l'indépendance stratégique et politique qu'a apportée à la France, sous l'égide et l'impulsion du général de Gaulle, l'arme nucléaire. Cette dimension bénéficiera peut-être un jour à l'Europe.

Nous savons tous quel tollé international accompagna, il y a trente-cinq ans, Gerboise bleue, le premier essai nucléaire français. Nous savons également à quel point l'histoire a justifié la décision du général de Gaulle et à quel point l'arme nucléaire a contribué à renforcer notre rôle international.

La deuxième raison est stratégique. La disparition de l'empire soviétique n'a pas rendu caduque la dissuasion nucléaire.

**M. Jacques Boyon, président de la commission.** Exactement !

**M. le ministre de la défense.** Même si le traité Start II est ratifié, plusieurs milliers de têtes nucléaires stratégiques et tactiques auront, pendant des dizaines d'années, la capacité d'atteindre le sol européen.

Je rappelle à M. Boucheron que le système ABM soviétique existe toujours, qu'il fonctionne toujours et que les Russes négocient actuellement avec les Américains un relâchement du régime ABM pour 1997 en vue de l'ouverture de nouvelles possibilités pour un système anti-missiles. Il n'est pas possible de réduire notre effort en matière de nucléaire.

Nous devons parer aux risques que pourrait représenter demain – et vous l'avez souligné – la prolifération d'armes de destruction massive de toute nature. Seule la dissuasion nucléaire est apte à protéger nos intérêts vitaux et à les garantir contre toute menace, d'où qu'elle vienne. C'est pourquoi la France reste fermement attachée à sa force de dissuasion.

La troisième raison est technique. Pour pérenniser sa dissuasion, la France doit garantir la crédibilité de sa force nucléaire en assurant à long terme la fiabilité, la sûreté et la sécurité de ses armes.

M. Boucheron le sait bien, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas compris son argumentation, deux possibilités s'offraient à nous : soit poursuivre sans limitation dans le temps des essais nucléaires au fur et à mesure des besoins ; soit nous mettre en mesure de pouvoir vérifier, en l'absence définitive de tout essai nucléaire et grâce à la simulation, la crédibilité technique de nos moyens nucléaires futurs.

En décidant de signer le traité d'interdiction définitive des essais nucléaires avant la fin de 1996, la France a naturellement opté pour la dernière solution.

Or, au moment où a été décidée l'interruption des essais par François Mitterrand, la France ne disposait ni des outils, ni des modèles, ni des technologies, ni des bases de données suffisantes pour passer directement à la simulation. Vous pouvez, nous pouvons le regretter, mais c'est ainsi !



C'est donc en premier lieu un impératif scientifique et technologique qui a commandé cette ultime campagne d'essais. Alors, vous pourrez me demander : pourquoi procéder en 1995 à de nouveaux essais alors que 192 tirs avaient déjà été réalisés ?

Le président Mitterrand ne nous a pas laissé le choix en interrompant prématurément et sans préavis en avril 1992 la série d'essais qui était alors prévue, puis en renouvelant ce moratoire en dépit d'avis qu'il avait lui-même sollicités. Le calendrier international marqué par l'échéance du CTBT, le traité d'interdiction complète des essais, nous obligeait donc à prendre une décision rapide pour une campagne nécessairement courte. Nous avons perdu trois ans.

En effet, si l'absence d'essais ne remettait pas en cause la crédibilité et la fiabilité de nos armes actuelles, elle eût entraîné inéluctablement, à terme, l'impossibilité de les renouveler. La décision d'achever ces essais avant la signature du traité d'interdiction totale des essais s'imposait si l'on voulait construire une dissuasion non pas pour nous-mêmes mais pour les générations qui vont nous suivre.

Quels sont les objectifs techniques de cette ultime campagne ?

Ils sont au nombre de trois.

Tout d'abord, plusieurs essais de cette ultime campagne sont des expériences de physique uniquement consacrées à l'acquisition de données qui nous manquent encore pour nous permettre de nous engager définitivement sur la voie de la simulation. M. Boucheron s'est étonné que l'on n'ait pas enregistré toutes ces données à partir des 192 premiers tirs. Mais c'est ainsi, et c'est la raison pour laquelle la DAM, la direction des applications militaires du CEA, avait prévu une série d'essais, qui a été suspendue d'une manière prématurée par François Mitterrand. Il était donc nécessaire de mettre en œuvre cette série d'essais si l'on voulait accumuler les données scientifiques indispensables à la simulation.

**M. Michel Meylan.** C'est la vérité !

**M. le ministre de la défense.** Deuxième objectif technique : certains essais ont pour but d'étudier le comportement des architectures d'armes, en vue de garantir le renouvellement sans essais des armes actuelles dans les mêmes conditions de sûreté et de fiabilité.

M. Boucheron s'étonnait que l'on parle d'armes robustes. Lorsqu'une arme est trop sophistiquée, on doit vérifier sa fiabilité par des essais. Sans quoi, il n'est pas possible de la reproduire.

**M. Patrick Hoguet.** Exactement.

**M. le ministre de la défense.** C'est donc pour des raisons scientifiques que le Président de la République a ordonné cette série d'essais, car il veut que la France puisse s'équiper d'armes robustes pouvant être fabriquées à nouveau sans autres essais nucléaires.

Enfin, un essai est consacré à la « certification » de la charge nucléaire TN 75 destinée au SNLE *Le Triomphant*, qui entrera en service en 1996.

J'ai entendu M. Boucheron s'étonner qu'il soit nécessaire de certifier la charge nucléaire TN 75. Ce n'est pas à Jacques Chirac et au gouvernement actuel qu'il faut faire ce reproche...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Exactement !

**M. le ministre de la défense.** ... mais sans doute au Président Mitterrand qui n'a pas fait procéder à cette certification en 1992. (*Applaudissements sur les bancs du*

*groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) La suspension des essais, en effet, chacun le sait, n'avait pas permis d'effectuer jusqu'à présent cet essai terminal, qui apportera également des informations utiles à notre capacité de simulation.

**M. Michel Meylan.** C'est la vérité.

**M. Jean-Jacques Weber.** Il faudrait le faire savoir.

**M. le ministre de la défense.** Tels sont les trois objectifs techniques de cette ultime campagne.

Quelles sont les raisons qui ont poussé le groupe socialiste à demander ce débat ? En écoutant tout à l'heure M. Boucheron, je me posais à nouveau cette question, et en l'entendant critiquer la campagne d'essais actuellement engagée, je me remémorais la position des socialistes avant 1981.

**M. Patrick Hoguet.** Eh oui !

**M. le ministre de la défense.** M. Boucheron se fait aujourd'hui le héraut de la dissuasion nucléaire après nous avoir dressé un tableau angoissant de la guerre froide. Comment le parti socialiste, qui a pris conscience de la nécessité d'une force de dissuasion nucléaire, donc des essais nucléaires qui permettaient de la construire, entre 1981 et 1992...

**M. Paul Quilès.** Un peu avant !

**M. le ministre de la défense.** ... a-t-il pu, avant 1981, contester quotidiennement...

**M. Paul Quilès.** Non !

**M. le ministre de la défense.** ... le fait que l'on construisait une force de dissuasion nucléaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Paul Quilès.** Vous ne connaissez pas votre histoire !

**M. Pierre Lellouche.** Je vais vous la rappeler, et dans le détail ! Comptez sur moi !

**M. le ministre de la défense.** Je rends hommage au parti socialiste pour avoir toujours su comprendre la nature de la guerre froide. Je constate simplement que, dès qu'ils sont revenus dans l'opposition, ils ont perdu leur culture de responsabilité...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** C'est vrai !

**M. François Roussel.** Et pour longtemps !

**M. le ministre de la défense.** ... et ils portent atteinte à la dissuasion qui est pourtant indispensable à la défense de notre pays.

**M. Paul Quilès.** C'est une polémique inutile !

**M. le ministre de la défense.** Oui, je polémique, au sens propre du terme...

**M. Paul Quilès.** On va vous répondre.

**M. le ministre de la défense.** Puisque nous parlons de polémologie et de la protection de notre pays. (« *Très bien !* » *sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je suis tout de même étonné : avant 1981, on a une position, quand on est au Gouvernement, on en a une autre, et quand on le quitte, on revient à la première.

**M. Paul Quilès.** C'est honteux de dire cela !

**M. Michel Meylan.** Non, c'est la vérité.

**M. Paul Quilès.** De la part d'un ministre de la défense, ce n'est pas bien.

**M. le ministre de la défense.** Je constate simplement qu'un socialiste comme Claude Cheysson, ...

**M. François Roussel.** C'est autre chose !

**M. le ministre de la défense.** ... qui garde de son action à la tête du ministère des relations extérieures le sens de l'intérêt national, au-delà des clivages partisans, a pris une tout autre position. C'est la raison pour laquelle j'ai été tristement surpris des réactions d'anciens ministres et même d'anciens Premiers ministres.

Comment peut-on oublier aussi vite l'éthique de responsabilité qui caractérise la culture de gouvernement ?

N'êtes-vous pas, mesdames et messieurs les députés socialistes, en proie à l'amnésie, voire à la schizophrénie, à moins que ce ne soit tout simplement à l'hypocrisie ?

**M. Christian Bataille.** Vous êtes très mal placé pour parler ainsi !

**M. le ministre de la défense.** L'amnésie : où étiez-vous, messieurs les donneurs de leçons, quand le précédent président de la République faisait procéder à quatre-vingt-six essais nucléaires – certains même après la chute du mur de Berlin ? M. Quilès va sans doute m'expliquer, comme il l'a fait sur les télévisions, qu'il y avait un changement fondamental.

**M. Paul Quilès.** Laissez-moi vous expliquer.

**M. le ministre de la défense.** Pourquoi, après la chute du mur de Berlin, après l'effondrement de l'empire soviétique, avoir continué les essais nucléaires et ne les avoir interrompus qu'en 1992...

**M. Pierre Lellouche.** Il y avait les cantonales en 1992 ! Ce sont des politicards !

**M. le ministre de la défense.** ... sinon pour des raisons de politique intérieure ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Jean-Michel Boucheron et M. Paul Quilès.** On a arrêté les essais trois mois après la chute du mur de Berlin.

**M. le ministre de la défense.** ... c'est-à-dire la conquête des voix écologistes ?

La schizophrénie : comment arrivez-vous à expliquer qu'on puisse être à la fois pour la dissuasion et contre les essais nucléaires ? Comment maîtrisez-vous alors le dossier scientifique ? Personnellement, je n'y parviens pas.

Enfin, l'hypocrisie : comment d'anciens ministres peuvent-ils ignorer que, parmi les quatre-vingt-six essais réalisés de 1981 à 1991, un nombre insignifiant a été utilisé pour acquérir des données pour une simulation ? Vous nous reprochez de faire des essais pour acquérir des données, alors que, lorsque vous étiez au pouvoir, vous n'avez pas ordonné les essais nécessaires pour accumuler ces données scientifiques afin de pérenniser la dissuasion. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

D'autres personnalités éminentes ont préféré se réfugier dans l'anticipation en affirmant sans précaution que la simulation pouvait d'emblée fournir toutes les informations qui nous manquent, mais, pour pouvoir simuler, il faut avoir les données de référence.

**M. Michel Meylan.** Très bien.

**M. le ministre de la défense.** Pourrions-nous, comme certains l'ont suggéré, nous en remettre à nos amis américains ?

Avant même de répondre à cette question, je voudrais dire à M. Boucheron que le programme PALEN n'est pas un programme franco-américain. C'est un programme français, qui sera assumé par des scientifiques français à partir du budget français, et pour poursuivre des objectifs stratégiques français.

**M. Jacques Baumel.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Il ne s'agit donc pas d'un programme scientifique franco-américain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Lellouche.** A moins que M. Mitterrand ne l'ait voulu ainsi, puisque c'est lui qui l'a lancé !

**M. Paul Quilès.** On en reparlera.

**M. le ministre de la défense.** Des raisons, pour moi impérieuses, d'indépendance nationale pour la conception et la réalisation de nos armes feraient d'ailleurs obstacle à cette collaboration franco-américaine.

De surcroît, je pense que chacun le sait, la simulation, par nature, n'est pas un produit qui s'achète ou se vend sur étagère. Dans cet univers complexe, seuls quelques domaines technologiques, et vous le savez bien, monsieur Boucheron, car vous êtes un spécialiste des affaires de défense, sont susceptibles de se prêter à des coopérations. Nous sommes ouverts à des coopérations avec nos amis anglais et américains dans des domaines bien précis, mais il n'est pas question de remettre les clefs de notre dissuasion à quiconque, même à nos meilleurs alliés. (« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Non contents de mettre en doute la nécessité de reprendre les essais, nombreux sont ceux qui ont cédé à la tentation de dénaturer la décision du Président de la République. Certains ont été jusqu'à affirmer que la reprise des essais nucléaires préluait à la fabrication d'armes miniaturisées. Je l'ai affirmé dès le premier jour des essais, puisque j'ai rencontré M. Fabius devant les caméras le soir même, cette affirmation est sans fondement.

**M. Pierre Lellouche.** C'est de la désinformation !

**M. François Roussel.** Et puis même si c'était vrai, ce n'est pas de leur ressort !

**M. le ministre de la défense.** La stratégie nationale n'a pas changé.

Au reste, la France a solennellement réaffirmé sa totale fidélité à une doctrine nucléaire strictement dissuasive. Cette campagne n'est destinée ni à développer des armes miniaturisées, ni à concevoir de nouveaux types d'armes, ni à modifier le rôle de nos armes nucléaires dans notre doctrine de défense.

Quant au mauvais exemple international que certains nous ont reproché, qu'en est-il ?

La France est d'une cohérence remarquable avec l'ensemble de ses engagements internationaux et de ses annonces.

A-t-on déjà oublié que la France a joué un rôle décisif pour reconduire de façon inconditionnelle et illimitée le traité de non-prolifération nucléaire ?

A-t-on déjà oublié que c'est elle qui a pris l'engagement de conclure et de signer avant la fin de 1996 la négociation d'un traité d'interdiction définitive des essais nucléaires ?

A-t-on déjà oublié que c'est elle qui a été la première puissance nucléaire à se prononcer en faveur de « l'option zéro », c'est-à-dire l'interdiction absolue des essais, même de très faible puissance, entraînant ainsi d'autres puissances nucléaires dans cette direction ?

Il faut sans doute rappeler, au demeurant, que lors des négociations du renouvellement du traité de non-prolifération nucléaire, il n'y a pas eu de consensus sur le prolongement indéfini du moratoire. Nous avons, en outre, quand nous avons signé ce traité, expressément réservé notre capacité de procéder à quelques essais. Nous nous sommes, en revanche, engagés à observer « la plus grande retenue » en matière d'essais : que faisons-nous d'autre en réduisant notre série d'essais au minimum compatible avec nos besoins ?

L'annonce de la signature par la France du CTBT et de sa renonciation aux essais nucléaires est une contribution essentielle au renforcement du régime international de non-prolifération.

A-t-on oublié, par ailleurs, que la France accomplit un effort de transparence sans précédent et qu'à l'issue de ces essais, des collègues d'experts scientifiques internationaux totalement indépendants, sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pourront évaluer comme ils le veulent les effets de la campagne sur le site ?

Quant à penser que l'exécution de cette ultime campagne pourrait contribuer à la prolifération des armes nucléaires, c'est particulièrement absurde.

**M. Pierre Lellouche.** C'est de la propagande !

**M. le ministre de la défense.** Qui peut croire qu'un pays dérogerait au traité de non-prolifération parce que la France procède à une ultime campagne avant une interdiction complète et définitive ?

**M. Pierre Lellouche.** C'est n'importe quoi !

**M. le ministre de la défense.** Qui, à l'inverse, pourrait croire que renoncer à nos derniers essais altérerait en quoi que ce soit la volonté d'un Etat proliférant de poursuivre son entreprise ? Je crois que l'histoire récente nous a démontré le contraire.

**M. Michel Meylan.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** L'exécution de cette campagne limitée dans le temps et en nombre de tirs ne relève pas non plus d'une quelconque course aux armements. Elle n'a en aucun cas pour objectif d'accroître le nombre ou la puissance des armes nucléaires françaises. La France n'a jamais participé au surarmement nucléaire : le niveau de l'arsenal français de dissuasion est régi par un principe de suffisance auquel elle n'entend pas déroger. Je ne souhaite pas aujourd'hui engager le débat sur le niveau de suffisance, mais je sais que tous les députés ici présents savent à quoi je fais référence.

Les buts limités que nous assignons à notre dernière campagne d'essais ne sauraient donc fournir de prétexte à une nouvelle escalade de la part des pays détenteurs d'arsenaux considérablement plus nombreux et diversifiés que le nôtre.

Je ne saurais conclure, sur ce point, sans évoquer la réflexion proposée par la France à ses partenaires sur le rôle que pourrait jouer la dissuasion française dans la sécurité future de l'Europe, comme l'a analysé le président Boyon. Dès janvier 1995, Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, avait évoqué l'idée d'une dissuasion concertée. Le Président de la République et le Premier ministre ont depuis lors confirmé cette orientation. Cette proposition, qui avait été faite durant la campagne électorale, s'inscrit dans la logique de notre politique européenne. Nous voulons construire l'Europe de la défense et celle-ci comportera sans doute, le moment venu, une dimension nucléaire.

Cette idée fait son chemin. Le dernier sommet franco-britannique a été l'occasion pour nos deux pays d'un rapprochement et d'une déclaration solennelle sur la communauté de leurs intérêts vitaux. Avec l'Allemagne, nous souhaitons engager l'an prochain un véritable dialogue et c'est ce qui a été convenu au sommet franco-allemand de Baden-Baden. Avec nos autres partenaires, il y a place pour une concertation politique entre européens, et ce dans le cadre de l'Alliance atlantique.

L'idée d'une dissuasion concertée ne signifie pas suggérer, et encore moins imposer, à nos partenaires un nouveau contrat dont ils ne voudraient pas. Nous connaissons les différences de sensibilité qui existent en Europe vis-à-vis de l'armement nucléaire, et, si nous ne les connaissons pas, nous les constaterions. Ce que nous proposons, c'est une démarche progressive et concertée, une vision partagée qui ne se décrètera pas, mais que nous construirons ensemble, avec nos partenaires.

D'ores et déjà, nous pouvons tirer un certain nombre de réflexions et d'enseignements du débat qui a entouré cette dernière campagne d'essais nucléaires.

D'abord une réflexion sur ce que signifie, aujourd'hui, l'attachement à la paix. Je pense qu'il est dangereux de laisser le monopole du discours de la paix à ceux qui font de l'écologie une profession...

**M. Pierre Lellouche.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** ... ou du pacifisme un fonds de commerce. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Qui, en fin de compte, a le plus œuvré pour la paix : les militants d'un idéal désincarné qui restent aveugles et sourds devant la réalité tragique du monde, ou les militaires français qui, depuis trois ans en Bosnie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*), ... se sont battus pour venir en aide à des populations meurtries par la haine ethnique, au prix du sacrifice de cinquante-six d'entre eux, au prix de la souffrance de 600 blessés dont certains marqués à jamais dans leur chair ?

Qui a le plus fait reculer la guerre ? Une organisation qui cultive la sentimentalité spectaculaire, qui offre un ersatz de fraternité tout confort et sans engagement, ou des nations qui savent encore ce que prendre leurs responsabilités veut dire ?

Méfions-nous de ceux qui transforment la cause de la paix en une sorte d'idéologie de la paix : elle a la couleur de la paix, le goût de la paix, mais ce n'est pas la paix...

Beaucoup en ont d'ores et déjà conscience, si j'en crois les positions courageuses de certains intellectuels français, si j'en crois le combat d'un célèbre leader des Verts allemands, M. Fischer, pour faire abandonner à son parti le dogme pacifiste et lui faire accepter les engagements militaires internationaux de l'Allemagne au service de la paix.

Oui, nous assistons à une évolution tout à fait positive, et je voudrais vous rappeler la formule d'un grand intellectuel français qui a souligné à plusieurs reprises que, si la France voulait intervenir là où c'était nécessaire, en Bosnie ou au Rwanda, pour défendre la dignité de la personne humaine ou les droits de l'homme, il fallait qu'elle ait les attributs de la grande puissance, au premier chef desquels figure la détention de la dissuasion nucléaire. Si aujourd'hui on applaudit à ce qu'ont fait nos soldats en Bosnie pour engager le processus de paix, il faut que nous soyons capables. Il faut que nos soldats soient l'expression d'une nation qui compte dans le monde.

Cette réflexion sur la paix est indissociable d'une interrogation sur les fragilités de nos démocraties, sur l'impact de plus en plus important qu'y jouent l'émotion sans recul et la dictature du bon sentiment. Or nous savons bien que l'angélisme est souvent le plus court chemin pour parvenir au cynisme ! Les essais que nous sommes en train de réaliser sont en effet devenus pour certains l'occasion de récupérer l'idéalisme, de propager les fausses images, comme le champignon atomique, ou de spéculer sur des peurs erronées.

**M. Pierre Lellouche.** Tout à fait !

**M. le ministre de la défense.** Cela fait maintenant plus de trente ans que les Français adhèrent à la dissuasion nucléaire, parce qu'ils ont compris que c'était la garantie de leur indépendance et donc de leur liberté.

Ils savent que c'est un atout essentiel pour notre sécurité. Veillons à ne pas porter atteinte, en cultivant l'illusion des dividendes de la paix et en multipliant les procès d'intention, à l'un des éléments déterminants qui unissent la nation et sa défense. La légitimité de la dissuasion est la représentation perçue par tous de l'intérêt supérieur de la France. Sachons la préserver, afin de renforcer et de renouveler le consensus sur notre défense. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Paul Mercieca.

**M. Paul Mercieca.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tandis que notre pays connaît les plus fortes grèves et manifestations depuis des décennies, le Gouvernement reste sourd au mécontentement et à la colère qui montent chaque jour un peu plus, qu'à l'exigence du retrait du plan Juppé. De même, tandis qu'une large majorité de Français, qu'une grande part de la communauté internationale désapprouvent la reprise des essais nucléaires et demandant leur arrêt immédiat, le Gouvernement reste sourd. Il poursuit les essais au risque d'une nouvelle escalade et au mépris du traité de non-prolifération renouvelé cette année, et dont la France est pourtant signataire !

Le fil conducteur de la politique gouvernementale est clair : tout en tournant le dos aux engagements électoraux du Président de la République, ignorer l'opinion des peuples, leurs aspirations à la démocratie, à la solidarité et à la paix...

Une des premières grandes décisions de Jacques Chirac, dès qu'il a été élu, a donc été la reprise des essais nucléaires, annoncée le 13 juin dernier et mise en application dès le mois de septembre – sans, bien entendu, avoir laissé la possibilité au Parlement d'en débattre.

Nous avons aussitôt condamné avec fermeté cette décision de rompre unilatéralement le moratoire actuel en la qualifiant de mauvais coup contre la France, et nous avons apporté notre contribution aux initiatives des forces pacifistes.

Ce que nous préconisons, c'est la poursuite des moratoires, l'arrêt de tous les essais, y compris en laboratoire et la négociation d'un traité d'interdiction totale, de ceux-ci, dans la perspective du désarmement nucléaire progressif et complet dans un futur proche.

Les communistes ont donc naturellement pris leur place dans le véritable tollé, tant national qu'international, qu'a suscité la reprise des essais nucléaires par la France. Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre pays n'en sort pas grand !

De surcroît, avoir choisi la période proche du cinquantième anniversaire de l'explosion des premières bombes atomiques, dont on ne connaît peut-être pas complètement, aujourd'hui encore, l'étendue des ravages, il fallait oser le faire !

J'ai eu l'honneur de recevoir dans ma ville, à Vitry-sur-Seine, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki, MM. Takashi Hiraoka et Iccho Itoh.

Ceux-ci m'ont bien entendu dit leur émotion. Ils ont témoigné du drame atroce vécu par leur propre famille, et montré que si l'on peut évaluer le nombre de victimes immédiates et quasi immédiates des bombes à plus de 100 000, on ignore pour le moment si celles-ci ont, ou auront, des effets sur les générations présentes ou futures.

Les maires de ces villes ont, cela se comprend, été au premier rang de la protestation internationale, mais ils n'ont, loin s'en faut, pas été les seuls.

À côté des quinze pays du Pacifique Sud, le Parlement européen a exprimé sa condamnation, qu'il a renouvelée le 19 septembre dernier après le premier essai, demandant au Gouvernement français d'annuler les autres essais prévus.

Plus récemment, c'est à l'ONU qu'a soufflé le vent de la protestation. Après la commission du désarmement et de la sécurité, l'assemblée générale a tout juste hier adopté une résolution exigeant l'arrêt immédiat des essais nucléaires. Quel désaveu !

La protestation des Etats reflète celle des opinions publiques, de centaines d'organisations qui, à travers le monde, ont d'une manière ou d'une autre exprimé leur colère.

Même dans certains pays qui ont pour le moins fait montre de beaucoup de compréhension à l'égard du Gouvernement français, les manifestations ont été nombreuses. Ce fut notamment le cas en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis...

L'Eglise catholique s'inquiète des risques de prolifération nucléaire.

Avant même l'annonce de la reprise des essais, le pape Jean-Paul II avait déclaré devant les évêques japonais : « La communauté internationale ne doit jamais oublier ce qui s'est passé à Hiroshima et Nagasaki ... cinquante ans après, les leaders des nations doivent renouveler leur engagement en faveur du désarmement et pour la mise au ban de toutes les armes nucléaires ».

De même, le 19 juin 1995, le conseil des églises chrétiennes en France déclare que « la communauté internationale trouvera la sécurité dans l'élimination définitive des armes nucléaires et non dans leur multiplication ou leur maintien » ...

En France précisément, à l'instar de la communauté internationale, la protestation n'a cessé de s'amplifier.

Le 20 juin, cinquante-trois organisations appelaient à une manifestation à Paris. Le 6 août, cent douze organisations réunies sur le parvis des droits de l'homme à Paris exigeaient « plus jamais d'Hiroshima, plus jamais d'essais nucléaires ».

Le 30 septembre, dans une soixantaine de villes, des dizaines de milliers de personnes défilaient à l'appel de cent cinquante organisations.

Plus de 60 000 personnes ont signé la pétition lancée par l'appel des Cent ; parmi elles, environ 1 500 scientifiques, dont des membres de l'Académie des sciences, des professeurs au Collège de France et des présidents de section du CNRS.

De très nombreux enseignants et autres intellectuels en France et dans le monde, ainsi que des équipes et mouvements sportifs, ont protesté.

Des organisations, comme l'association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire, ont aussi fait entendre leur voix.

Enfin, la politique d'armement française est explicitement visée à travers le choix d'attribuer le prix Nobel de la Paix au physicien anglais Joseph Robtat qui a fondé, pour lutter contre les dangers de l'arme nucléaire, le mouvement Pugwash.

Les sondages réalisés démontrent qu'une large majorité de Français – environ deux sur trois – désapprouvent la décision du Président de la République, y compris parmi les électeurs de la majorité. Mais qu'importe, on continue !

Nul ne peut considérer que cet immense courant de protestation serait composé de gens irresponsables ou indifférents à l'intérêt, à la sécurité et à la grandeur de la France.

Car, au contraire, l'expérience et l'évolution de notre temps montrent que l'indépendance, la sécurité et la grandeur de la France se construisent non dans l'extension de sa force nucléaire, mais dans sa capacité à contribuer à la paix et au développement, et à respecter ses engagements.

Or, c'est un mois après avoir renouvelé, avec 170 autres pays, le traité de non-prolifération des armes nucléaires – TNP – que le président Chirac annonçait sa décision.

La notion de « non-prolifération » a un contenu général et universel. Elle signifie : non-prolifération horizontale, c'est-à-dire pas de nouvel État acquéreur ; non-prolifération verticale, c'est-à-dire pas de nouvelles armes ; processus de désarmement nucléaire, le TNP constituant à cet effet un verrou permettant d'inverser la tendance et d'aller vers l'élimination totale de ces armes. Tel est l'esprit du fameux article 6 du traité.

C'est ainsi que le 18 avril 1995 à New-York, le ministre français des affaires étrangères d'alors, M. Alain Juppé, déclarait : « Nous réaffirmons solennellement notre engagement, conformément à l'article 6, de poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, qui reste notre objectif ultime ».

Quoi qu'on en dise, la reprise des essais nucléaires tourne le dos au traité de non-prolifération.

D'abord, ayant malheureusement valeur d'exemple, elle ne manque pas de susciter des convoitises.

Ensuite, le Président de la République avait évoqué, pour justifier sa décision, l'amélioration de la fiabilité de notre force de dissuasion et le passage à la simulation en laboratoire... On voudra bien nous expliquer comment, « de bonne foi », on peut concilier « mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire » et fiabilité, perfectionnement de notre armement nucléaire !

Fondamentalement, derrière ce non-respect du TNP qu'il faut bien reconnaître, semble se profiler une stratégie politico-militaire qui apparaît plus offensive que dissuasive, et qui ne manque pas, très légitimement, d'inquiéter. J'y reviendrai.

Nul ne peut non plus balayer d'un revers de main les risques écologiques sur lesquels de grands scientifiques – y compris parmi vos amis politiques – ont attiré l'attention : risques de fissure ultérieure de l'atoll notamment, auxquels le Gouvernement s'est contenté de répondre en brandissant des menaces contre la presse qui s'est permise de les évoquer...

Les préoccupations relatives à l'environnement rejoignent celles qui ont conduit le groupe communiste à solliciter, dès 1993, la création d'une « commission d'enquête sur les essais nucléaires à Mururoa et leurs répercussions sur les êtres humains et l'écosystème de l'atoll. »

Notre démarche est guidée par l'exigence de transparence et de vérité due au pays.

Depuis trente ans, les habitants de l'atoll et de ses environs subissent les essais nucléaires français. Cependant, aucune expertise, aucun document, aucune étude épidémiologique n'a jamais été communiquée publiquement à toutes celles et tous ceux qui n'ont cessé de faire des réserves sérieuses sur ce qui se passe réellement à Mururoa.

Les travaux des missions d'étude qui, à la demande des gouvernements, se sont rendues sur le site, n'ont jamais été rendus publics.

En revanche, des témoignages de la population polynésienne et de scientifiques travaillant près du site font état d'éléments alarmants sur les répercussions des essais nucléaires tant au plan humain, qu'écologique et géologique.

Si vraiment ces essais n'ont aucun effet néfaste, si vous n'avez rien à cacher, pourquoi n'accepteriez-vous toujours pas la constitution de la commission parlementaire d'enquête que nous demandons ? Le refus persistant du Gouvernement et de la majorité d'examiner sérieusement notre proposition de résolution ne pourrait qu'alimenter et renforcer les inquiétudes dont j'ai fait état.

Nul ne peut encore ignorer les répercussions économiques de la reprise des essais : appels au *boycott* des produits français dont aujourd'hui on nous parle peu ; conséquences civiles de la dégradation des relations avec des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; effondrement du tourisme en Polynésie. Les conséquences pour Tahiti, dont le tourisme est la ressource essentielle, pourraient être catastrophiques.

Enfin, comment taire le coût des essais, des infrastructures et de la maintenance qu'ils supposent, et le coût du programme de simulation : 15 milliards de francs au moins inscrits dans la loi de programmation militaire, que seuls les communistes ont rejetée ?

Quand les crédits civils manquent cruellement pour l'éducation et l'enseignement supérieur, la recherche, la santé, le logement. Quand tant de familles souffrent d'un pouvoir d'achat rogné par le chômage et les prélèvements supplémentaires qui leur sont sans cesse imposés ?

Monsieur le ministre, les motifs de bon sens ne manquent pas pour s'opposer fermement aux essais nucléaires et aux risques de prolifération qu'ils engendrent.

Notre inquiétude et notre protestation sont encore renforcées par l'évolution de la stratégie que sous-tend l'évolution de notre armement nucléaire, comme la perspective des simulations en laboratoire que certains n'hésitent pas – à juste titre – à qualifier de « troisième stade de la menace nucléaire. »

Le contexte international, avec la fin des blocs et du pacte de Varsovie, aurait dû logiquement encourager la voie du désarmement nucléaire dans tous les pays – notamment, bien sûr, en France.

Or nous faisons le contraire. Le Gouvernement s'inscrit dans la perspective d'un renforcement de la fiabilité et de la modernisation de notre armement nucléaire. Il convient de s'interroger sur ses motivations.

S'agit-il pour lui de signifier que la puissance de la France dans le monde dépendrait de sa possession d'un armement nucléaire de plus en plus maniable et de son utilisation éventuelle ? Ce serait une conception bien inquiétante des relations internationales, qui n'aurait plus rien de commun avec l'esprit de la dissuasion...

Au début des années 1990, avec la guerre du Golfe et d'autres interventions qui ont suivi, on a assisté à une certaine systématisation de l'usage de la force militaire, tendant à réhabiliter la guerre comme moyen de règlement d'un différend international. Et ce n'est sans doute pas un hasard si l'on assiste, ces deux dernières années, à des révisions stratégiques parmi les principales puissances qui possèdent justement l'arme nucléaire.

En France, même, l'instrument de la « dissuasion du faible au fort », qui expliquait l'acquisition des armes de destruction massive, paraît laisser place à une autre conception.

Ainsi l'amiral Lanxade, ex-chef d'état-major des armées, déclarait en octobre 1993 : « Hier fondée pour l'essentiel sur la dissuasion, notre stratégie devra très probablement trouver un meilleur équilibre dans l'avenir entre "prévention", "dissuasion" et "action". »

Bien entendu, les armes nucléaires gardent toute leur importance, adaptées à cette stratégie nouvelle.

A la « menace », hier identifiée, de l'Est est donc substitué un « risque » latent, indéfini, situé dans les régions marquées par l'instabilité et l'émergence de puissances militaires significatives.

Cette notion de risque, remplaçant donc celle de menace, sert à justifier de la part des grandes puissances nucléaires le maintien et le développement de leur potentiel de destruction.

Ce contexte de destruction accroît notre inquiétude et notre réprobation devant le renforcement des alliances militaires, notamment la réintégration de fait de la France dans l'OTAN. Cette militarisation et cette subordination sont porteuses d'insécurité et de menaces pour la paix.

La relance des essais a mis en évidence le fait que le gouvernement français entend poursuivre le renforcement, qualitatif sinon quantitatif, de son armement nucléaire.

Selon le chef de l'Etat, cette campagne d'essais est notamment destinée à recueillir les éléments nécessaires aux simulations en laboratoire !

Les simulations ne sont pas nouvelles, mais elles se feront sur des bases qualitatives en net progrès. Le programme PALEN est très ambitieux et très coûteux.

La simulation va permettre d'avancer sensiblement vers la mise au point d'armes de plus en plus miniaturisées, performantes, maniables et moins détectables, donc mieux adaptées aux évolutions stratégiques dont j'ai parlé. Ces essais en laboratoire sont d'autant plus problématiques qu'ils vont s'accompagner d'un renforcement considérable du secret, interdisant davantage encore toute détection et tout contrôle – par exemple – celui d'une éventuelle prolifération.

Nous n'acceptons donc pas le projet PALEN. A ceux qui, connaissant notre profond attachement à la recherche scientifique, nous accuseraient de mettre du même coup en cause les retombées civiles d'un tel projet, il est aisé de répondre que la recherche à des fins militaires n'a pas les vertus qu'on lui accorde. La démonstration en a été faite en France et ailleurs. Donnons à la recherche en général les moyens de son développement. Et les retombées qu'elle aura au niveau militaire permettront de mieux assurer la défense de notre pays.

Je dis « défense de notre pays », car pour les communistes, je le rappelle, il ne saurait s'agir de dissoudre la défense de la France dans une défense européenne intégrée de plus en plus à l'OTAN, sous direction américaine, et qui intégrerait, comme le propose le Président de la République, l'arme nucléaire française.

Bien au-delà des essais, la question de fond qui nous est posée est donc bien celle de la persistance de l'armement nucléaire qui, de surcroît, permet sa prolifération.

Plus que jamais, cette situation nouvelle nous renforce dans notre conviction politique : au lieu des essais et du programme PALEN, la France devrait s'engager réellement avec les autres Etats dans une politique de réduction concertée de son potentiel nucléaire, afin de parvenir progressivement à la disparition, dans les années à venir, de tout armement nucléaire sur terre et à son interdiction, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'armement chimique et bactériologique.

Alors, pourquoi ne pas interdire le nucléaire ? C'est possible.

C'est d'abord une question de choix et de volonté politique.

Et puis, il y a tant à faire en matière de développement et de coopération, pour améliorer les conditions de vie de tant d'êtres humains en même temps que la sécurité de la planète ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Edouard Balladur.

**M. Edouard Balladur.** Mes chers collègues, à la demande de l'opposition, nous débattons aujourd'hui de la reprise des essais nucléaires par la France sur décision du Président de la République. Certains diront et penseront que ce débat n'est pas directement dans l'actualité d'aujourd'hui. Il est vrai que les préoccupations immédiates des Français sont différentes, que nous tentons de sortir d'une crise sociale grave, que le Gouvernement et les organisations syndicales sont en train de chercher les moyens de la résoudre. Qu'il me soit permis de dire combien je souhaite que, chacun y mettant du sien, notre

pays retrouve les chemins du progrès économique et social, consolide la croissance, accroisse l'emploi, bref que la confiance revienne.

Malgré les circonstances, il est bon que la conférence des présidents ait maintenu à l'ordre du jour de l'Assemblée le débat qui nous réunit. Il s'agit d'un grand débat, essentiel à notre avenir national. Les événements que notre pays connaît depuis quelques semaines ne le rendent ni moins urgent ni moins important.

Voilà plus de trente ans, la France a décidé de se doter des moyens de la force nucléaire. Elle l'a fait pour assurer sa sécurité, son indépendance, ne comptant que sur elle-même lorsque son destin est en jeu. L'histoire le lui a appris, une histoire tragique depuis plusieurs générations.

Peu à peu, la nation s'est rassemblée autour de cette politique. Elle y a adhéré. Elle a compris qu'elle était nécessaire et inévitable. Si bien que la France s'est affirmée comme l'une des cinq puissances nucléaires du monde et a confirmé sa place au premier rang des nations. Si elle n'avait pas fait ce choix, son autorité serait moindre aujourd'hui en Europe et dans le monde.

Pour l'usage de sa force nucléaire, composée de fusées tirées du sol, de l'air ou de la mer, la France a défini quelques principes clairs et simples et constamment réaffirmés. C'est une force de dissuasion destinée à décourager l'agresseur potentiel : il s'agit donc d'empêcher la guerre et non pas d'utiliser le nucléaire sur le champ de bataille. C'est une force maintenue au niveau de la stricte suffisance : elle ne participe en aucun cas à la course aux armements. Notre arsenal est sans commune mesure avec celui des grandes puissances nucléaires américaine et russe. Enfin, nos forces doivent être performantes, efficaces, faute de quoi la crédibilité de la dissuasion en serait affectée. Sur ces principes s'est progressivement bâti un consentement national.

La France peut-elle aujourd'hui se passer de la force nucléaire ? La réponse est non. Pas seulement parce que notre histoire récente est tellement violente et douloureuse, mais aussi et surtout parce que les conflits sont imprévisibles. Qui, voilà vingt ans, avait prévu l'invasion du Koweït par l'Irak, l'éclatement de l'Union soviétique, l'intervention de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie ? Bien entendu, il ne s'agit pas là, grâce au ciel, de conflits nucléaires ! Mais dans un monde aussi incertain, il faut prendre toutes les précautions.

Certes, la France n'a plus d'ennemis à ses frontières. Cela paraît une donnée durable. Mais lorsque de nombreux pays maîtriseront la technique des missiles balistiques, la notion même de frontière n'aura plus guère de sens, militairement parlant. Notre territoire pourra être atteint de fort loin, notamment d'Afrique ou d'Asie, de pays qui n'acceptent pas tous nos valeurs. Quant à la Russie, dont les pays occidentaux encouragent à juste titre les efforts vers une démocratie stable, son destin peut encore basculer dans des directions très opposées à nos vœux.

Aux Français qui estiment aujourd'hui, en se fondant sur la période de paix que nous connaissons depuis cinquante ans et sur le déroulement de conflits très récents, que l'arme nucléaire n'est plus adaptée à la situation actuelle, on doit répondre que personne ne peut prévoir ce que sera la situation stratégique et militaire dans vingt ans. Nul n'a le droit de jouer avec l'avenir de la nation et avec sa vie même.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Edouard Balladur.** Les responsables politiques sont dès lors placés devant un choix : soit céder aux pressions de quelques pays ou organisations – fussent-elles universelles – en donnant progressivement des gages conduisant à l'abandon de nos armes nucléaires ; soit préserver l'avenir en réaffirmant nos conceptions, comme l'a fait l'an dernier le Livre blanc sur la défense. A mes yeux, c'est ce dernier choix qui est le bon. (*« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) L'objectif est donc clair : ne dépendre de personne quand il faut sauvegarder l'essentiel.

La crédibilité de la force nucléaire française pouvait-elle être assurée sans essais nouveaux ? La réponse est non. Rappelons que les quatre Présidents de la République qui ont précédé M. Chirac ont estimé que l'on ne pouvait pas s'en passer et ont procédé à 192 essais : trente pour le général de Gaulle, vingt et un pour M. Pompidou, cinquante-cinq pour M. Giscard d'Estaing et quatre-vingt-six pour M. Mitterrand. Dans le même temps, les Etats-Unis en effectuaient plus de 1 000 et l'Union soviétique plus de 700.

Qu'est-ce qu'une force nucléaire crédible ? C'est une force dont l'efficacité ne doit pouvoir être mise en doute par aucun agresseur potentiel, une force capable d'infliger à tout agresseur, quelles que soient les contre-mesures qu'il aurait déployées, des dommages tels que son agression perde tout intérêt et, mieux, qu'il y renonce avant même de l'avoir engagée.

A terme, si nous ne pouvions les tester, nos armes ne seraient plus crédibles. D'où la nécessité de la simulation, qui permettra de garantir leur fiabilité sans avoir besoin de procéder à des essais en grandeur réelle. C'est pourquoi j'ai lancé en 1993 le programme PALEN – programme d'assistance à la limitation des essais nucléaires – auquel dix milliards de francs ont été consacrés sur plusieurs années dès 1994. Grâce à cet effort et à la simulation, nous pourrions nous passer définitivement d'essais une fois terminée, en février prochain, selon M. le ministre de la défense, l'actuelle campagne. Mais, sans essais supplémentaires, nous ne pouvions pas collecter les données nous permettant de passer à la simulation, sauf coopération internationale qui nous aurait – soyons bien clairs – rendus dépendants des Etats-Unis.

**M. Pierre Lellouche.** Très juste !

**M. Edouard Balladur.** Tous ceux qui connaissent l'industrie moderne savent qu'il est illusoire de vouloir produire un même objet au-delà de quelques courtes décennies si l'on n'a pas la possibilité de le tester.

**M. Jean Diebold.** Très bien !

**M. Edouard Balladur.** L'arrêt brutal de nos essais en 1992 était donc regrettable parce que, je le répète, notre technique n'était pas encore parvenue au niveau atteint par celle de nos partenaires nucléaires. Sans doute nos techniciens ne s'étaient-ils pas suffisamment préparés à passer à la simulation mais nous étions, du fait de cet arrêt prématuré, placés dans une situation d'inégalité.

En 1993, il a donc fallu attendre deux ans, tout en prenant toutes les mesures pour qu'une dernière campagne fût possible en 1995, sur décision du nouveau Président de la République. Techniquement, je m'étais convaincu que ce délai ne portait pas à conséquence et qu'il devait être mis à profit pour pousser activement les études sur la simulation en les dotant des moyens financiers nécessaires et en définissant nos ultimes essais comme destinés à permettre le passage à celle-ci.

J'approuve donc pleinement la décision d'engager cette dernière campagne d'essais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si nous subissons aujourd'hui des critiques internationales d'une vivacité exagérée,...

**M. Jacques Myard.** En effet !

**M. Edouard Balladur.** ... c'est bien parce que la discussion s'est tout à coup élargie. Derrière le tapage de ces dernières semaines, c'est en fait le procès de la dissuasion nucléaire que l'on tente de recommencer.

**M. Pierre Lellouche.** Bien sûr !

**M. Edouard Balladur.** J'ai déjà répondu à l'argument selon lequel l'état du monde ne la rendrait plus nécessaire.

Regardons les autres arguments.

Certes, l'arme nucléaire est terrifiante, mais c'est précisément ce qui fonde la dissuasion. Après Hiroshima et Nagasaki, l'épouvante même qu'elle inspire nous a préservés d'une nouvelle guerre mondiale. Bien sûr, il faut des précautions toutes spéciales pour la construire et pour la stocker, mais la France a pris toutes les dispositions nécessaires.

Par ailleurs, il est certain que la prolifération contre laquelle il faut lutter sans relâche menace. L'exemple de l'Irak et de la Corée du Nord montre la nécessité d'une vigilance accrue. Mais comment ne pas voir là une raison évidente pour que la France maintienne sa force de dissuasion ?

**M. Christian Vanneste.** Absolument !

**M. Edouard Balladur.** A qui fera-t-on croire qu'un abandon unilatéral de notre part conduirait les autres pays à suivre notre exemple ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.*)

Autre reproche : l'arme nucléaire coûte cher. C'est vrai. Mais le coût de l'assurance nucléaire nous apporte une incomparable protection et le coût a diminué de 30 p. 100 depuis cinq ans.

Sans doute un certain nombre de pays ont-ils protesté contre nos essais avec plus ou moins de vigueur. La France ne s'est pas laissée arrêter par ce mouvement, et nous avons eu raison. Maintenant que s'approche la fin de cette période d'essais, la dernière, on peut espérer que chacun reviendra à plus de sérénité et à plus d'impartialité. Aucun pays ne doit se croire autorisé à interdire à la France les moyens d'assurer sa défense.

**M. Marc Le Fur.** Exactement !

**M. Edouard Balladur.** Quelles conclusions pourrions-nous tirer de ces derniers essais qui, je le répète, préparent et permettent le recours à la simulation, et quelles seront les prochaines échéances ?

Premièrement, la crédibilité de nos forces nucléaires sera assurée pour le prochain siècle, et avec elle notre souveraineté et notre indépendance – je n'y reviens pas.

Deuxièmement, nous pourrions souscrire au traité d'interdiction complète des essais en 1996. Au-delà, nous pourrions mobiliser nos efforts en faveur de la non-prolifération. En effet, le tapage organisé autour de la campagne d'essais français a servi à occulter le véritable danger nucléaire des prochaines années, qui est celui de la prolifération.

**M. Pierre Lellouche.** Mais oui !

**M. Edouard Balladur.** La dissémination des technologies et des produits nucléaires comporte en effet un double danger : donnant naissance à des puissances nucléaires artisanales – c'est le terme utilisé –, qui n'hésiteraient pas à s'en servir dans des conflits locaux, la prolifération conduirait à une banalisation du nucléaire utilisé comme arme d'emploi et non plus comme arme de dissuasion ; couplée pour certains pays plus avancés à des technologies balistiques, la prolifération permettrait l'émergence de nouvelles puissances nucléaires développées qui pourraient, un jour, constituer une menace directe pour la France. C'est pourquoi, dès 1993, nous avons souligné que la non-prolifération était l'un des principaux enjeux de sécurité dans les prochaines années et mobilisé nos efforts pour obtenir la reconduction du traité de non-prolifération, ce qui a été fait en mai dernier.

Dans le même esprit, il fallait accroître l'efficacité des mécanismes de contrôle et de répression de la prolifération ainsi que renforcer l'autorité du Conseil de sécurité de la matière ; c'est ce qui a été fait.

Enfin, il fallait que le traité d'interdiction des essais, qui doit être conclu d'ici à l'année prochaine, apporte également une contribution à la non-prolifération. C'est pourquoi, en 1993, nous nous sommes opposés à l'idée d'un traité limité aux seules puissances nucléaires. Grâce à nos partenaires européens, nous sommes parvenus à imposer la conception d'un traité universel, seul moyen d'imposer les mêmes contraintes à tous. Contribuer à la non-prolifération doit être l'un des objectifs principaux de notre action extérieure : il s'agit d'une ambition essentielle à la préservation de la paix à long terme en Europe et dans le monde.

Mes chers collègues, la défense d'un pays démocratique manque de crédibilité lorsqu'elle n'est pas fondée sur un consensus, élément lui-même de la dissuasion. Reconnaissons-le honnêtement, ce consensus est aujourd'hui plus difficile à obtenir qu'hier.

Une force nucléaire, pour quoi faire ? J'y reviens encore, car sans idée claire sur le sujet, toute discussion technique est privée de sens et d'intérêt. Ne suffirait-il pas d'indiquer simplement, sans précision supplémentaire, que la France possède des armes nucléaires pour garantir son indépendance et sa liberté en étant capable de parer à toute éventualité.

**M. Jacques Myard.** Même à l'imprévisible !

**M. Edouard Balladur.** Nous cédon trop souvent en France au besoin de tout définir à l'avance. L'événement nous surprend alors et il échappe à notre cadre de pensée. Or l'incertitude dans laquelle se trouve un adversaire potentiel constitue un élément fondamental de la dissuasion. Tout agresseur potentiel doit être confronté à la situation suivante : ne pas connaître à l'avance le seuil de menace précis à partir duquel la France envisage d'employer ses armes nucléaires. Nos intérêts vitaux doivent rester en permanence à l'appréciation du chef de l'Etat. Les risques se diversifiant et s'aggravant, notre doctrine doit s'y adapter. L'imprévisibilité du danger doit entraîner l'imprévisibilité de la parade.

**M. Marc Le Fur et M. Christian Vanneste.** Très bien !

**M. Edouard Balladur.** Quant à la proposition d'engager avec nos partenaires européens une discussion sérieuse sur la dissuasion nucléaire, elle doit être approuvée dans son



principe. D'ores et déjà, cependant, quelques observations peuvent être faites. Il est difficilement envisageable de partager la décision même d'utiliser l'arme nucléaire.

**M. Marc Le Fur.** Très juste !

**M. Edouard Balladur.** Une dissuasion véritablement européenne ne pourrait se concevoir qu'au sein d'une Europe dont l'exécutif serait doté du pouvoir suprême en matière militaire. Nous n'en sommes pas arrivés à ce stade, si nous devons y arriver un jour.

En revanche, la conférence intergouvernementale, qui se tiendra l'an prochain, devra chercher à approfondir la politique étrangère et de sécurité commune. Nous pourrions, à cette occasion, demander à nos partenaires européens de reconnaître que les forces de dissuasion françaises et britanniques constituent une pierre angulaire de la future défense européenne, comme il a déjà été reconnu, depuis 1974, qu'elles contribuaient à la défense d'ensemble de l'Alliance atlantique.

**M. Jacques Myard.** Ce serait le bon sens même !

**M. Edouard Balladur.** L'idée serait ainsi suggérée que l'Union européenne examinerait en temps utile tous les moyens de se défendre d'une manière autonome. Pour ce qui nous concerne, les efforts accomplis par la France depuis près de quarante ans seraient appréciés à leur juste valeur, et l'incertitude de nos adversaires potentiels serait accrue en raison même du soutien ainsi apporté à notre force de dissuasion et parce que la question de son extension au-delà du sanctuaire national se trouverait clairement posée.

Obtenir une telle déclaration de nos partenaires européens constituerait un résultat très appréciable. Si certains pays seulement souhaitaient y souscrire, il faudrait l'accepter. Ainsi seraient concrètement démontrés, une fois encore, l'existence et l'intérêt de ces cercles européens dont j'ai proposé la création, cercles à compétence et à composition variables selon les sujets et qui, loin de freiner la construction européenne, sont le moteur de ses progrès.

Mes chers collègues, un grand débat sur la dissuasion nucléaire s'engage à nouveau, car ne nous y trompons pas, le débat sur les essais, c'est le débat sur la dissuasion. (*« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – « Mais si ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Lellouche.** Arrêtez de tricher, messieurs les socialistes !

**M. Edouard Balladur.** A tous ceux qui prônent l'élimination immédiate et définitive des armes atomiques, il faut rappeler que la naïveté a déjà provoqué bien des désastres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. René Galy-Dejean.** Sans oublier la sottise !

**M. Edouard Balladur.** Les responsables politiques ne peuvent, dans le monde actuel, recommander l'abandon de fait d'une arme dont le principe même a évité ou a modéré de graves conflits.

**M. Jacques Myard.** Exact !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Qui propose cela ?

**M. Edouard Balladur.** Ce serait ouvrir la porte à un surcroît de violence, au moyen d'armes, certes, conventionnelles, mais qui, elles, seraient effectivement utilisées.

La dernière campagne d'essais n'est ni la marque d'une tendance nationaliste, ni celle d'un acharnement idéologique, ni le reflet d'une vision du passé, elle est justifiée par la prévision de l'avenir.

**M. Didier Migaud.** Mais non !

**M. Edouard Balladur.** Tous, nous avons la responsabilité de prémunir notre pays contre tous les risques possibles. Tous, nous devons nous trouver unis pour le décider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colin.

**M. Daniel Colin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant la fin de février 1996, la France procédera à son dernier essai nucléaire. Cette campagne d'essais aura été marquée par de violentes protestations et des réactions virulentes.

Après l'hystérie anti-française qui s'est emparée d'une bonne partie de l'opinion publique et de la presse mondiales, après la calomnie et la désinformation, l'heure est aux comptes. Chaque crise apporte toujours son lot d'enseignements. Celle-ci plus particulièrement, car elle a touché le cœur et au cœur du pouvoir régalien, ce pouvoir inaliénable qui consiste, pour une nation, pour un Etat, à décider souverainement de sa politique étrangère et de sa défense.

Plutôt que de rappeler les motivations de cette campagne, motivations amplement décrites et analysées par de nombreux rapports parlementaires, articles ou prises de position du ministère de la défense ou de mes collègues, il me semble nécessaire de tirer les enseignements de ce véritable psychodrame dont le tumulte assourdissant n'est toujours pas apaisé.

Cette campagne d'essais a d'abord été, sans jeu de mots aucun, un test. Un test de notre volonté politique, en premier lieu. Des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des personnalités éminentes de tous horizons ont essayé, de par le monde, de faire plier non seulement un gouvernement, mais aussi un pays qui dérange parce qu'il refuse de se laisser influencer et conditionner par un pacifisme mal compris, démagogique et ambigu.

**M. Hervé Novelli.** Politisé !

**M. Daniel Colin.** Notre pays dérange parce qu'il entend conserver sa place, son rang et son statut sur la scène mondiale.

Notre pays dérange parce qu'il entend rester une puissance nucléaire.

Notre pays dérange parce qu'il entend rester une puissance maritime présente sur les cinq océans.

**M. Hervé Novelli.** Très bien !

**M. Daniel Colin.** Mais la France, Etat souverain, n'est pas une compagnie pétrolière ! La France, ce n'est pas Shell ! Elle n'en a ni les motivations, ni les faiblesses. Dans les débats d'aujourd'hui et de demain, c'est incontestablement un ferment d'espérance pour tous ceux qui attendent le redressement de notre pays que cette mise à l'épreuve de notre volonté politique ait contribué à restaurer durablement la voix de la France dans le monde en montrant, de la meilleure manière qui soit, que notre pays ne transige pas avec ses intérêts fondamentaux. La fonction présidentielle aura été rétablie dans toute sa plénitude ainsi que le prestige de l'Etat...

**M. Hervé Novelli et M. Philippe Mathot.** Très bien !

**M. Daniel Colin.** ... un Etat respecté et affranchi de toutes pressions externes. Comme Antigone, l'Etat doit parfois savoir dire « non », tout simplement, lorsque les enjeux sont essentiels.

Test de notre volonté politique, cette campagne de tirs a aussi permis de mesurer l'efficacité de notre politique de communication. Notre message, nos arguments et nos démentis officiels ont beau avoir été martelés sur tous les tons, ils ont systématiquement été brouillés, déformés, sortis de leur contexte. Pour quelles raisons ? Une partie de l'explication tient, à notre avis, au fait que trois erreurs ont été commises.

Une triple erreur d'appréciation, tout d'abord. La situation internationale n'a peut-être pas été appréciée convenablement. A l'heure où la France annonçait sa décision de reprendre les essais, le sentiment antinucléaire était ravivé par le cinquantième anniversaire des bombardements atomiques sur le Japon. Cette coïncidence des dates aurait dû retenir notre attention et peser sur la manière d'annoncer notre décision. Dans le monde d'aujourd'hui, médiatisé à l'extrême, la manière d'annoncer compte autant que l'annonce elle-même. La force, l'influence et les moyens dont disposent certaines organisations pacifistes, au premier rang desquelles on trouve Greenpeace, n'ont peut-être pas été suffisamment appréciés. Pour notre pays, Greenpeace est pourtant une vieille connaissance... (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'action de telles organisations peut se révéler extrêmement nuisible et néfaste pour les Etats.

**M. Philippe Mathot.** Elles sont vendues !

**M. Daniel Colin.** C'est un problème dont il faudra tenir compte à l'avenir.

Enfin, nous n'avons pas apprécié comme il convenait l'attrait à l'étranger, et même en France, du discours anti-nucléaire, un discours que l'on croyait périmé depuis la fin de la crise des euromissiles. Eh bien, ce thème est encore mobilisateur et pourrait, à terme, détruire le « consensus » sur la dissuasion nucléaire.

Cette triple erreur d'appréciation a logiquement entraîné une erreur de communication. Une véritable communication de « crise » n'a pas été mise sur pied suffisamment à temps.

**M. Pierre Lellouche.** C'est vrai !

**M. Daniel Colin.** La mobilisation de l'ensemble des moyens gouvernementaux et médiatiques aurait sans doute dû se faire plus rapidement afin d'occuper le terrain. Cet effort s'est fait tardivement – à l'automne seulement. D'efficaces contre-feux médiatiques n'ont pu être allumés à temps et l'opinion publique était déjà contre nous.

Enfin, nous avons commis une erreur de posture dans la crise. Nous n'avons pas, à notre sens, déployé la posture, les moyens, l'argumentaire nécessaire pour allumer des contre-feux médiatiques. Une posture plus offensive aurait permis à nos protestations de déboucher sur des sanctions véritables et efficaces. Nos moyens n'ont peut-être pas été pleinement mobilisés. L'appareil d'Etat, la représentation parlementaire, le réseau diplomatique auraient dû l'être davantage. La mobilisation a été tardive et partielle. Vous me direz, monsieur le ministre, comme La Rochefoucauld, qu'on « trouve des moyens pour guérir de la folie, mais on n'en trouve point pour redresser un esprit de travers ».

Il aurait peut-être fallu rappeler quelques vérités de bon sens, ou historiques, et tout d'abord des vérités sur nos essais. Là-dessus tout a été dit, mais sans doute un peu tard, trop timidement et trop vite. Plus de pédagogie n'aurait pas été superflu.

Vérités sur nos détracteurs ensuite, dont les arrières-pensées financières, médiatiques et géopolitiques n'ont rien à voir avec nos essais. Pourquoi ne pas dire, par exemple, que les fonds de pension des permanents de Greenpeace étaient investis dans des actions de sociétés impliquées dans de grands scandales de pollution ?

Pourquoi ne pas avoir exploité la défaite de Greenpeace face à la compagnie Shell ?

**M. Michel Meylan.** Très juste !

**M. Daniel Colin.** Pourquoi ne pas avoir parlé de l'autoritarisme qui sévit dans cette organisation prétendument pacifiste ? Les témoignages d'anciens militants de Greenpeace ne manquent pourtant pas et sont pour le moins accablants.

Pourquoi, enfin, ne pas avoir dénoncé la politique de l'autruche de Greenpeace face aux essais nucléaires chinois ?

On aurait pu rappeler à l'Australie qu'elle avait laissé faire les essais nucléaires britanniques aériens sur son territoire dans les années 50 ?

**M. Michel Meylan.** Tout à fait !

**M. Daniel Colin.** On aurait pu dénoncer encore, preuves à l'appui – nos services de renseignement pouvaient les recueillir – l'entreprise d'éviction de notre pays que mène l'Australie depuis des années dans le Pacifique Sud, de la Nouvelle-Calédonie à Mururoa.

On aurait pu expliquer, enfin, que la présence de la France dans cette zone, inquiète pour sa propre sécurité face au Japon et à la Chine, était indispensable à l'équilibre régional ?

Vérités, enfin, sur les problèmes internationaux de sécurité. La sûreté des centrales nucléaires en Europe de l'Est, les résultats des élections législatives du 17 décembre prochain en Russie, élections qui ont toutes les chances de placer en tête les communistes et les nationalistes, les problèmes du sous-développement qui entraînent des pays entiers à la dérive et au fanatisme politique ou religieux, la prolifération chimique, bactériologique, toutes ces poudrières actuelles ou futures sont infiniment plus dangereuses que nos essais nucléaires.

**M. Michel Meylan.** Exactement !

**M. Daniel Colin.** Toutes ces vérités, la diplomatie française eût gagné à les rappeler.

Vous connaissez, monsieur le ministre, mes chers collègues, la terrible formule de Beaumarchais, à la fois méthode et objectif de toute entreprise de désinformation : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » C'est exactement ce qu'ont fait, avec un ensemble pour le moins troublant, Greenpeace, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. On nous dit qu'avec la fin de la campagne, les vagues, les déferlantes anti-françaises retomberont d'elles-mêmes. Est-ce si sûr ? Ce « quelque chose », qui est le fruit insidieux de la calomnie, nous inquiète.

En 1998, la France aura un rendez-vous avec la Nouvelle-Calédonie. Quel état d'esprit trouvera-t-on dans les pays riverains ? Quel accueil sera réservé à la France dans les enceintes régionales du Pacifique Sud, zone d'avenir,

ne serait-ce que par les ressources des fonds sous-marins qu'elle recèle ? Plus grave peut-être, le fameux consensus sur le nucléaire qui règne en France n'a-t-il pas été ébranlé par les tempêtes antinucléaires soulevées par les médias et le terrorisme intellectuel de Greenpeace ? L'indifférence ou l'absence de réactions ne signifient pas pour autant adhésion à notre force de dissuasion. Si doute il y a eu, il faudra rapidement le dissiper.

**M. Rudy Salles.** Très bien !

**M. Daniel Colin.** Ensuite et surtout, cette campagne a été un révélateur extrêmement intéressant d'attitudes diplomatiques. Hypocrisie, satisfaction discrète de voir un concurrent embarrassé par la virulence des attaques, soutiens indéfectibles, manque de solidarité ou de réserve, a été vu et observé chez nos partenaires, amis ou alliés. En tirera-t-on les conséquences à l'heure où la conférence intergouvernementale ouvrira ses travaux ? Retiendra-t-on l'irresponsabilité du Parlement européen, le manque de solidarité de dix membres de l'Union européenne sur quinze, l'attitude convenable de l'Angleterre, le soutien indéfectible du chancelier Kohl plaçant, contrairement à ses ministres, l'amitié franco-allemande au-dessus de considérations d'opinion ?

**M. Philippe Mathot.** C'est un homme courageux !

**M. Daniel Colin.** Tout cela est à retenir et à méditer. Que l'on me permette trois réflexions.

Tout d'abord, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne seront des partenaires motivés en matière de politique étrangère et de défense. Le rapprochement nucléaire et aérien entre la France et l'Angleterre, la création de l'Eurocorps, désormais opérationnel, et l'accord franco-allemand sur les satellites espions le montrent. Nos vrais alliés dans ce domaine sont là.

Ensuite, l'Europe doit mûrir et définir un projet commun de politique étrangère et de défense. Plutôt que de s'accorder sur des procédures juridiques dans ce domaine, comme Maastricht l'avait fait, l'Europe, durant les travaux de la conférence intergouvernementale, doit élaborer une politique unanimement acceptée par les Quinze et ceux qui, déjà nombreux, frappent à sa porte. L'attitude modérée des Etats-Unis doit aussi être saluée. Elle autorise de notre part un rapprochement prudent mais réel.

Enfin, une réflexion sans tabous doit s'ouvrir sur la façon d'intégrer notre composante nucléaire dans la défense européenne. Une Europe dénucléarisée ou vivant sous parapluie américain ne pourra jamais être un acteur indépendant, respecté et influent sur la scène internationale. En persuader nos alliés, même les plus proches, ne sera cependant pas tâche facile.

Cette campagne d'essais aura été un enjeu stratégique majeur pour la France en premier lieu, car ces essais nous auront permis de valider la tête nucléaire TN 75 qui doit équiper les missiles M 45, de développer une filière plus robuste pour nos futures armes et d'avancer dans la maîtrise des techniques de simulation. Au-delà des arguments techniques et militaires, cette campagne a permis à notre pays de rester dans le club très fermé des détenteurs d'armes nucléaires, de maintenir son rang et son statut. Maintenir son rang, ce n'est pas simplement une langue parlée sur les cinq continents, une culture et des valeurs universelles, ce sont aussi des réalités concrètes : prouesses technologiques, siège au Conseil de sécurité, détention de l'arme nucléaire. L'arme nucléaire, même si elle peut avoir perdu de sa pertinence dans nombre de conflits

actuels ou à venir, reste une arme politique d'une efficacité redoutable comme la garantie ultime de notre sécurité.

Enjeu stratégique majeur, cette campagne l'est également pour l'Europe. L'heure de la maturité a sonné. L'Europe de la défense reste très largement à bâtir. Le ciment, c'est-à-dire un consensus approfondi sur les questions essentielles, lui manque encore. Tant que l'Europe n'aura pas fait cet effort de réflexion stratégique, construit un projet géopolitique, elle se condamnera à n'être qu'une communauté à responsabilité limitée.

**M. Hervé Novelli.** C'est vrai !

**M. Daniel Colin.** Il s'agit enfin d'un enjeu stratégique majeur pour le monde. La reprise par la France des essais nucléaires permettra paradoxalement au traité d'interdiction complet des essais d'être renforcé et plus sûr. En effet, l'acquisition par notre pays des données nécessaires aux techniques de simulation était la condition *sine qua non* de notre adhésion à ce traité où, de surcroît, la France propose l'option « zéro ».

Dans notre monde, qui a connu depuis 1989 une révolution stratégique, la guerre, pour reprendre le titre d'un ouvrage récent, a malheureusement un bel avenir. Il faut donc affirmer, une fois encore, que notre politique étrangère et notre politique de défense doivent être cohérentes, courageuses et conçues pour la durée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Quilès.

**M. Paul Quilès.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a six mois presque jour par jour, le Président de la République annonçait la reprise des essais nucléaires, déclenchant une vague de protestations considérable tant en France qu'à l'étranger. Jamais, depuis le départ des organes militaires intégrés de l'OTAN en 1966, un sujet relatif à la défense n'avait suscité une telle polémique dans notre pays, où il semble pourtant qu'un consensus existe sur ces questions.

Jamais, depuis la guerre d'Algérie, la France n'avait provoqué une telle tempête de protestations dans le monde entier et n'avait été aussi isolée diplomatiquement.

Comment expliquer ce qu'il faut bien appeler une erreur ? On pense d'abord, bien entendu, à la difficulté qui caractérise votre gouvernement à écouter les autres, à s'interroger, et à consulter avant de décider. Force est de constater, mais vous semblez parfois l'oublier, qu'une certaine arrogance dans le comportement ne peut que nuire à une politique, en diplomatie comme en matière sociale.

La principale cause de votre erreur réside dans l'incroyable faute d'appréciation que vous avez commise en vous trompant d'époque. La référence fréquente au général de Gaulle peut avoir des raisons liées à la sensibilité de votre coalition politique. Elle vous a malheureusement conduits à ne pas voir que le monde a changé. Par bien des aspects, la grille de lecture que vous en avez n'est même pas celle des années 80, mais bien celle des années 60.

Vous nous dites que vous avez fait ce qu'aurait décidé le général de Gaulle, en ne tenant pas compte des réactions hostiles ou de l'impopularité pour prendre une décision qui allait dans le sens de l'intérêt de la France.

**M. Daniel Colin.** Vous étiez déjà contre à l'époque !

**M. Paul Quilès.** En affirmant cela, vous commettez plusieurs erreurs.

Tout d'abord, je crois que vous avez largement sous-estimé l'hostilité que susciterait la reprise des essais nucléaires français en pensant qu'elle se limiterait à quelques pays du Pacifique Sud. Et pourtant, à l'exception de la Grande-Bretagne, aucun pays n'a approuvé votre décision. L'assemblée générale des Nations Unies vient, hier encore, de confirmer cette réprobation. Il est significatif de constater, lorsque l'on analyse les résultats du vote, que l'Allemagne s'est simplement abstenue, qu'elle n'a donc pas soutenu la France, et que dix pays de l'Union européenne – l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Finlande – ont voté contre la France !

**M. Pierre Lellouche.** Elle est belle, l'Europe !

**M. Paul Quilès.** A l'époque du général de Gaulle, les critiques au niveau international n'avaient pas ce caractère unanime, contrairement à ce que vous avez semblé suggérer, monsieur le ministre. Elles étaient surtout le fait des Américains. Et puis, on peut accepter de subir quelques critiques lorsque l'enjeu est de se doter d'une force de dissuasion nucléaire. L'enjeu est tout autre aujourd'hui puisque, avec ou sans essais, la France est déjà et restera une puissance nucléaire. Enfin, comment ne pas voir le progrès de ce que l'on appelle la mondialisation, le rôle croissant des opinions publiques, la rapidité de l'information, autant de facteurs qui modifient complètement la situation par rapport aux années 60 ?

Vous avez également sous-estimé le changement de l'atmosphère internationale. L'heure n'est plus à la confrontation Est-Ouest, à la course aux armements, à l'accroissement des arsenaux. Cela n'a d'ailleurs jamais été la politique de la France.

Le danger le plus important aujourd'hui, ce ne sont plus les milliers d'armes nucléaires soviétiques, c'est la prolifération de ces armes dans d'autres pays.

C'est précisément pour enrayer cette prolifération que le Président Mitterrand avait, en 1992, décrété un moratoire sur les essais nucléaires. Je ferai à ce sujet un peu d'histoire, même s'il ne s'agit pas d'histoire bien ancienne. Ce sera une occasion de montrer à M. Boyon et à vous-même, monsieur le ministre, qu'il y a eu des raisons valables à la décision de François Mitterrand.

A cette époque, la France venait de rejoindre le traité de non-prolifération. Celui-ci arrivait à échéance en 1995 et son renouvellement était loin d'être assuré, car les pays non nucléaires estimaient insuffisantes les contreparties que leur accordaient les pays nucléaires. Il fallait donc se poser la question de savoir ce qui assurerait le mieux la sécurité de la France. Fallait-il moderniser notre force stratégique, unanimement jugée suffisante pour dissuader tout adversaire pour encore de longues années ? Ou bien fallait-il prendre la tête de la lutte contre la prolifération ? Dans ce cas, une contrepartie devait être offerte aux pays non nucléaires. L'arrêt des essais était la concession la plus spectaculaire et la moins coûteuse, car elle ne mettait pas en danger notre politique de dissuasion.

L'idée du Président Mitterrand était d'obtenir en échange un renouvellement de l'engagement des pays non nucléaires à ne pas proliférer. Comprenons-nous bien : le fait que la France procède à des essais n'a pas de conséquence directe sur les pays proliférants ; ce n'est pas le programme nucléaire français qui peut justifier les programmes nucléaires nord-coréen, iranien ou irakien !

**M. Pierre Lellouche et M. René Galy-Dejean.** Merci de le reconnaître !

**M. Paul Quilès.** Vous verrez dans la suite de mon discours que je sais reconnaître ce qui est juste.

**M. René Galy-Dejean.** Enfin !

**M. Paul Quilès.** Ces programmes nucléaires ont donc leur logique propre, qui est généralement régionale. Mais il faut bien voir que le régime de non-prolifération est un régime d'équilibre, dans lequel il convient que chaque catégorie d'Etats, nucléaires et non nucléaires, fasse un effort. Depuis longtemps, les pays non nucléaires avaient fait de l'arrêt des essais une exigence politique conditionnant leur acceptation de la non-prolifération. Cela ne posait pas de problème à notre politique de dissuasion, qui était assurée à vue humaine et n'avait plus besoin de nouvelle modernisation.

Voilà pourquoi les essais nucléaires ont été arrêtés en 1992. On le voit, la France menait une politique équilibrée et intelligente, permettant d'assurer la poursuite de sa politique de dissuasion tout en promouvant le désarmement. Notre sécurité était assurée, notre image dans le monde était renforcée. La France gagnait donc sur les deux tableaux.

Désarmement et sécurité sont en effet les deux faces d'une même pièce. François Mitterrand a su, au cours des années 80, faire preuve d'une grande fermeté lorsque cela a été nécessaire : rappelons-nous son discours sur les euro-missiles au Bundestag en 1983. Mais il a également promu le désarmement, lorsque celui-ci – et c'était souvent le cas – correspondait aux intérêts de sécurité de la France. Souvenons-nous aussi des négociations sur le nucléaire entre les deux Grands et de son approbation du traité sur les forces nucléaires intermédiaires, ainsi que sur le désarmement conventionnel et chimique. Là encore, il y avait une politique équilibrée entre sécurité et désarmement, entre dissuasion et non-prolifération.

Tout cela correspondait à des choix politiques mûrement réfléchis. Vous donnez au contraire l'impression d'agir au coup par coup : reprise des essais annoncée intempestivement le 13 juin, puis annonce le 10 août, presque en catimini, qu'il n'y aura plus d'essais d'aucune sorte après la signature du traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

**M. Daniel Colin.** Et alors ?

**M. Paul Quilès.** Pour vous défendre, vous reprochez au Président Mitterrand, à la fois d'avoir proclamé un moratoire sur les essais nucléaires et d'avoir procédé, au cours de ses deux septennats, à quatre-vingt-six essais.

**M. Daniel Colin.** Nous lui reprochons de n'avoir pas fait les bons essais !

**M. Paul Quilès.** Ce que vous semblez ne pas comprendre, c'est qu'il a fait réaliser des essais lorsqu'ils étaient nécessaires, et qu'il les a arrêtés lorsqu'il est devenu indispensable de contribuer plus fortement au désarmement.

**M. Daniel Colin.** Et les essais pour la simulation ?

**M. Paul Quilès.** La décision du 13 juin a été justifiée par des motifs de souveraineté nationale, mais devant l'ampleur – non prévue par vous – des contestations européennes, vous avez ensuite établi un lien entre la dissuasion française et la défense européenne. Ce lien est certainement nécessaire à terme. Mais l'évoquer au moment où l'Europe entière était irritée et se mobilisait contre nos essais était extrêmement malhabile. Parler de dissuasion concertée avec les autres pays européens, alors qu'on ne les avait même pas informés de la reprise des

essais, était tout à fait contradictoire. Votre geste unilatéral aura finalement retardé la possibilité de créer une dissuasion européenne.

On pourrait aussi évoquer à ce propos d'autres maladroites : je veux parler de ces mouvements d'humeur qui ont consisté à annuler des réunions avec les Italiens et les Belges, donnant l'impression malheureuse qu'il y a des grands pays qui comptent et des petits pays que l'on peut maltraiter. Ceci laissera probablement des traces.

Quant au soutien que le chancelier Kohl vous apporte aujourd'hui, en dépit des réactions contraires de son opinion publique unanime, il faudra bien, un jour ou l'autre, le payer en retour et il y aura sûrement des concessions de la France dans d'autres domaines.

Tout cela est très regrettable, d'autant plus que ces nouveaux essais sont inutiles pour la garantie de notre dissuasion. Quand je dis « ces essais », il est vrai qu'on peut se demander de quoi je parle puisqu'il y a eu des vérités successives de M. Chirac. Le 7 octobre 1993, il déclarait : « Si la France veut conserver une arme de dissuasion qui soit crédible, elle est dans l'obligation de procéder à dix ou vingt tirs supplémentaires avant de passer à des tirs simulés. » Le 13 juin 1995, c'est huit essais qu'il annonçait, et puis finalement, le 20 octobre, au cours d'un *talk show* sur CNN de M. Chirac avec M. Larry King, on apprenait que la France ne ferait finalement que six essais.

Parlons donc de ces six essais. Trois motifs ont été invoqués pour y procéder. M. Jean-Michel Boucheron les a déjà réfutés ; je les rappelle donc très brièvement.

Tout d'abord, il s'agirait de qualifier la tête de la TN 75. Malheureusement, le rapport du commissariat à l'énergie atomique pour 1994 indique que cette tête avait déjà été homologuée.

De même, deuxième argument, de nombreux scientifiques – par exemple M. Richard Garwin, qui fait autorité en la matière – estiment que pour ce qui concerne le vieillissement des armes, les essais ne sont pas nécessaires et qu'ils ne le sont pas plus pour calibrer les moyens du programme de simulation.

**M. Jean Diebold.** Ridicule !

**M. Paul Quilès.** Nous pourrions en parler si vous le souhaitez.

Troisièmement, le thème de l'indépendance nationale vis-à-vis des Américains a également été évoqué à de nombreuses reprises pour justifier les essais. On peut s'étonner d'entendre cette argumentation alors même qu'est prévu un programme de coopération sur la simulation avec les Américains. De même, le « nationalisme nucléaire » que vous revendiquez n'a pas empêché d'entamer avec les Etats-Unis une coopération plus pesante encore sur le plan stratégique en ce qui concerne la contre-prolifération ou la défense anti-missile.

Nous ne sommes donc pas convaincus, vous le voyez, par les arguments que vous avez avancés. Nous prenons par contre bonne note que les six essais ne permettront pas la mise au point d'armes nucléaires miniaturisées propres à une stratégie d'emploi. Une telle précision était nécessaire, compte tenu des déclarations des experts – nous les connaissons bien – qui vous ont poussés à reprendre les essais et qui sont clairement favorables à la mise au point d'armes permettant des frappes chirurgicales. Cela n'aurait plus rien à voir avec la politique de dissuasion qui doit rester la nôtre. Voilà pourquoi, tout en prenant bonne note de cette décision, nous resterons vigilants.

En procédant à ces essais, vous avez enfin affaibli la dissuasion, allant à l'encontre même du but que vous dites rechercher. Pour des avantages techniques très limités, voire insignifiants, vous avez décrédibilisé le concept même de dissuasion...

**M. Francis Delattre.** N'exagérons rien !

**M. Paul Quilès.** ... en laissant entendre que nos moyens nucléaires n'étaient pas au point. Et cela aussi, c'est une erreur par rapport à l'esprit de la dissuasion.

Une réflexion en profondeur sur la situation de la France dans le nouveau contexte mondial s'impose à l'évidence. On ne peut pas ignorer que, pour la première fois dans l'histoire, il n'existe plus aujourd'hui de menace militaire contre le territoire français risquant de mettre en cause son intégrité.

**M. Pierre Lellouche.** Attendez la prolifération des missiles !

**M. Paul Quilès.** Le rôle de la dissuasion nucléaire, qui était de contrer cette menace, est donc moins immédiat que par le passé.

La fin de la menace soviétique n'a pas fait disparaître pour autant notre territoire national et nos intérêts vitaux. Il est donc sage de conserver une politique de dissuasion – si M. Balladur était resté, il serait rassuré par mes propos –, ce qui ne doit pas interdire de réfléchir à son nouveau contenu.

Encore conviendrait-il, monsieur le ministre, que vous acceptiez le débat. Il n'a pas eu lieu sur la reprise des essais. Il ne semble pas devoir avoir lieu pour les évolutions à venir, puisque le comité stratégique mis en place auprès du ministre de la défense fonctionne sans que la représentation nationale y soit associée. Et je sais que bien des collègues de la majorité se plaignent aussi de cette situation.

**M. Jean Diebold.** Est-ce que vous débattiez de votre temps ?

**M. Paul Quilès.** Si vous acceptiez le débat que nous demandons, peut-être serait-il possible de créer les conditions d'un consensus. Ce consensus est indispensable en matière de politique de défense, monsieur le ministre, et je pense que vos accusations de tout à l'heure sont déplacées, car les socialistes sont aussi qualifiés que d'autres pour assurer la sécurité de la France : ils l'ont prouvé !

**M. Jean-Jacques Filleul.** Très bien !

**M. Paul Quilès.** Le consensus, disais-je, est indispensable en matière de politique de défense, mais il ne doit pas être obtenu par « défaut », en l'absence d'un vrai débat, précédé par une information sérieuse, faisant clairement apparaître les enjeux. Ce manque de débat est également dangereux, car il permet aux fausses évidences de prospérer : par exemple l'obligation de moderniser de façon permanente l'arsenal nucléaire, ou encore l'utilité du nucléaire face au terrorisme ou dans une dissuasion « du fort au fou ».

Dans ce débat nécessaire pour définir un consensus, la position des socialistes est claire.

Premièrement, notre opposition aux essais nucléaires n'est pas une opposition à la dissuasion, qui nous paraît toujours utile tant que le pays aura besoin d'une défense, tant que nous aurons un territoire à garantir et des intérêts vitaux à protéger et tant que l'armement nucléaire existera dans le monde.

Deuxièmement, je l'ai dit, nous nous félicitons que le Président de la République ait écarté toute doctrine d'emploi des armes nucléaires. Nous ne pouvons que

l'approuver sur ce point. C'est d'ailleurs une condition indispensable, même si ce n'est pas la seule, pour pouvoir un jour trouver le moyen d'une coopération en ce domaine avec les autres pays européens.

Troisièmement, en ce qui concerne la simulation, si souvent évoquée et présentée aujourd'hui comme une technique inéluctable, nous considérons que sa nécessité est loin d'être évidente.

**M. Pierre Lellouche.** Ah bon ? C'est pourtant François Mitterrand qui a lancé le programme PALEN en 1982 !

**M. Paul Quilès.** Oui, et nous en parlerons. Quand il y aura ce débat, nous l'aurons ensemble, pourvu qu'il soit sérieux et non polémique, monsieur Lellouche.

La simulation a un coût considérable – 16 milliards de francs et peut-être plus demain – et il me semble nécessaire que ses objectifs soient clairement identifiés, notamment son apport à la politique de défense. Je reconnais que certains éléments extérieurs aux considérations militaires doivent être pris en compte : la veille technologique, l'emploi et la qualification maintenus de 2 000 ingénieurs du CEA, les retombées civiles dans le domaine du confinement intertuel, qui permettraient de construire les centrales énergétiques du futur, moins polluantes, plus puissantes. Nous pensons donc que ce projet ne doit être poursuivi que s'il est soumis à un véritable contrôle parlementaire de ses objectifs et de son financement.

Quatrièmement, la France ne peut vouloir à la fois demeurer une puissance nucléaire et appeler à la construction d'une identité européenne de défense sans établir un lien entre les deux. Je pense que, là aussi, nous pouvons être d'accord sur l'objectif, même s'il est délicat à mettre en œuvre compte tenu des différences de perception, héritage de l'histoire des différents pays européens.

Le cinquième aspect d'un consensus sur la défense concerne la nécessité de lier dissuasion et désarmement. Nous approuvons la confirmation par M. Chirac de la signature du traité d'interdiction totale par la France des essais. Nous nous félicitons également de l'engagement qui a été pris de ne plus procéder, après la signature de ce traité, à des essais d'aucune sorte. Il faut en effet se souvenir que, jusqu'ici, les pays nucléaires prévoyaient, dans la négociation du traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires, de conserver la possibilité de réaliser des essais de faible puissance, baptisés « activités non prohibées ». La décision annoncée par la France, le 10 août dernier, de renoncer à toute forme d'essais après 1996, même si elle a été occultée par la nouvelle campagne engagée à Mururoa, est donc allée dans le bon sens, celui du désarmement.

Comment ne pas reconnaître aujourd'hui que la course aux armements, que le monde a connue pendant quarante-cinq ans, a été un non-sens économique et stratégique. Elle a ruiné l'URSS...

**M. Jean Diebold.** Je croyais que c'était le communisme !

**M. Paul Quilès.** ... et a affaibli les Etats-Unis sans leur apporter un supplément de sécurité. Après quarante-cinq ans d'escalade nucléaire, de modernisation sans précédent des armes, d'accumulation fantastique des stocks, de délire parfois – je me souviens du débat sur l'IDS –, nous entrons dans une période qui doit être celle de la désescalade nucléaire, de la destruction des stocks et finalement du désarmement. Cela prendra certainement des dizaines

d'années, mais les grands Etats doivent montrer leur détermination à s'engager dans cette voie salutaire pour l'humanité.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est dommage que l'on ait trop écouté les experts, dont le général de Gaulle disait pourtant, d'après le livre de M. Peyrefitte : « Ne vous en faites pas, nos ingénieurs atomistes trouveront toujours des trucs à faire (...) Même si ces expériences ne servent à rien, ils en raffolent. » En écoutant trop les experts, la France a malheureusement perdu les bénéfices moraux et diplomatiques engrangés au début des années 90.

Je crois que le Président de la République se grandirait en ne procédant pas aux derniers essais, au demeurant inutiles.

**M. Jacques Baumel.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Paul Quilès.** Cela aiderait certainement la France à retrouver le rôle moteur qui a été le sien en ce domaine il y a quelques années et qu'elle n'aurait jamais dû perdre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui, à l'initiative du groupe socialiste, pour traiter de la dernière campagne d'essais nucléaires français. *(Plusieurs députés du groupe socialiste quittent l'hémicycle.)*

**M. Jacques Baumel.** Cela n'empêche pas les socialistes de s'en aller !

**M. Pierre Lellouche.** Malgré leur départ, c'est à eux que je veux m'adresser puisque, dans leur immense majorité et à l'exception de personnalités telles que Claude Cheysson ou Jean-Pierre Chevènement, ils ont cru devoir critiquer la décision du président Chirac de procéder à cette dernière série d'essais.

Je ne reviendrai pas sur la vivacité – pour utiliser une litote – de ces critiques frisant parfois l'hystérie. N'avons-nous pas entendu dénoncer « l'erreur politique et morale », « l'archaïsme consternant », « l'acte scandaleux », « le mauvais coup contre la France » qu'a constitué la décision du Président de la République ? Sans parler des accusations de M. Fabius, qui vient de partir...

**M. Paul Quilès.** Comme M. Ballardur !

**M. Pierre Lellouche.** ... et de M. Boucheron, laissant entendre que, ce faisant, le Président de la République chercherait à mettre au point « de nouvelles armes tactiques », dans une sorte de complot stratégique visant, selon lui, à créer une situation « contraire à la tradition nucléaire de la France ».

La défense de la France étant une affaire grave, je laisserai le monopole de la polémique aux critiques socialistes. En revanche, messieurs, trois aspects m'ont frappé dans votre démarche au cours des derniers mois, que je crois nécessaire de rappeler.

La mauvaise foi, tout d'abord, qui consiste à exploiter, à des fins strictement politiciennes, une affaire dont vous portez vous-même la responsabilité et qui est pourtant de la plus haute importance pour le pays.

L'irresponsabilité ensuite, qui consiste, pour vous, auteurs de la tristement célèbre opération contre le *Rainbow Warrior* il y a dix ans, à vous allier aujourd'hui avec ceux que vous combattiez hier...

**M. Paul Quilès.** N'importe quoi !

**M. Pierre Lellouche.** ... pour mener une véritable campagne médiatique et politique contre la France.

L'ambiguïté fondamentale, enfin, qui a toujours caractérisé, depuis les années 50, votre attitude à l'égard de la dissuasion nationale.

Un mot d'abord sur la mauvaise foi et l'irresponsabilité.

En décrétant brutalement, en avril 1992, pour des raisons de politique intérieure, un moratoire unilatéral sur les essais...

**M. Jean-Michel Boucheron.** Vous n'avez pas protesté à l'époque !

**M. Pierre Lellouche.** ... moratoire qu'il ne pensait d'ailleurs pas définitif à l'époque, le Président Mitterrand savait fort bien quel risque il prenait ainsi pour le pays, s'agissant du maintien de la fiabilité et de la sûreté de nos armes, en l'absence d'un programme efficace de simulation.

Lui-même en est d'ailleurs convenu publiquement dans une longue intervention à l'Élysée sur la dissuasion nucléaire, le 5 mai 1994. Rappelant que le programme PALEN venait à peine d'être lancé en 1991 – un an avant le moratoire, mais sans financement puisque celui-ci a été prévu sous le gouvernement Balladur – M. Mitterrand confirma lui-même que « ce programme était conçu comme nécessitant un certain nombre d'essais préalables pour pouvoir réussir ensuite la simulation en laboratoire ». Conclusions que devaient confirmer en 1994 la mission d'études parlementaires de notre Assemblée sur la simulation menée par notre collègue Galy-Dejean et à laquelle d'ailleurs M. Boucheron et moi-même avons participé. Dans la même intervention, M. Mitterrand ajoutait : « Il faut que le programme de simulation se passe sans essais nouveaux [...] C'est l'ordre que je donne ».

**M. Michel Meylan.** Un péché !

**M. Pierre Lellouche.** Voilà qui rappelle le fameux : « La dissuasion, c'est moi. » « C'est difficile ? » – ajoutait-il – « Alors, il faut chercher. C'est votre métier de chercher », concluait-il à l'intention des scientifiques réunis dans la salle.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Il leur faisait confiance !

**M. Pierre Lellouche.** Passons sur ces curieuses conceptions de la recherche scientifique qui, en fait, ne nous laissaient d'autre choix que de nous jeter dans les bras des Américains !

Domage que cet « ordre » soit arrivé un peu tard : deux ans après le moratoire et sans que le président Mitterrand, de très loin celui qui a procédé au plus grand nombre d'essais sous la V<sup>e</sup> République – quatre-vingt-six entre le 1<sup>er</sup> juillet 1981 et le 1<sup>er</sup> juillet 1991 – n'ait jugé bon de s'intéresser préalablement au problème de la simulation. Si, à l'instar des Américains et des Soviétiques qui, eux, s'étaient préparés à ce moment où les essais deviendraient politiquement intenable, la France avait, elle aussi, consacré ne serait-ce que quelques-uns de ces quatre-vingt-six essais à mettre au point sa propre simulation, M. Mitterrand aurait évité à son successeur une très pénible mais indispensable décision.

Alors, messieurs les socialistes, qu'est-ce qui constitue « un mauvais coup à la France » ? Prendre une décision indispensable d'achèvement des essais, dans la pire des conjonctures internationales, puisqu'il fallait rompre un moratoire déjà en place, le tout dans le climat trompeur de démobilisation des opinions publiques de l'après-

guerre froide, et ce pour permettre au pays d'obtenir les techniques de simulation, puis de signer un traité d'interdiction totale en septembre 1996 ? Ou bien tenter, comme vous le faites, de faire un coup politique en décrétant un moratoire, sans être préalablement assuré des conséquences sur la sécurité nationale, contre l'avis du Gouvernement de l'époque, contre l'avis de votre propre ministre de la défense de l'époque, et de l'ensemble de la communauté scientifique française ?

Que cette faute-là soit ensuite retournée, oubliée puis utilisée dans une opération politicienne contre Jacques Chirac, nouveau Président de la République, touche au comble de la mauvaise foi. Ceux-là même qui, hier, envoyaient des commandos couler un navire de Greenpeace dans un port néo-zélandais, qui dénonçaient « les crialleries du Pacifique Sud » – M. Mitterrand, 1<sup>er</sup> octobre 1986, cité par Jacques Attali –, qui rappelaient – toujours M. Mitterrand selon M. Attali – comment « les Australiens avaient massacré les aborigènes » qui protestaient de l'innocuité de nos essais. M. Mitterrand toujours : « A Mururoa, les radiations sont plutôt plus faibles que devant le métro Caumartin ». Ce sont ceux-là qui, depuis six mois sont devenus les meilleurs amis objectifs de Greenpeace et qui critiquent sans relâche les aspects écologiques, stratégiques, politiques de cette décision !

**M. Paul Quilès.** Vous mélangez tout !

**M. Jean-Michel Boucheron.** On n'a pas parlé d'écologie à Mururoa !

**M. Pierre Lellouche.** Ce sont ceux-là et un autre ancien premier ministre socialiste, M. Rocard, qui vient de s'associer à un « groupe de réflexion » antinucléaire...

**M. Paul Quilès.** La mauvaise foi, elle est chez vous ! Vous mentez !

**M. Jacques Myard.** Avec vous, messieurs les socialistes, c'est l'histoire sélective !

**M. Pierre Lellouche.** Je vais vous faire beaucoup de peine en rappelant des faits. Puisque vous avez demandé ce débat, vous allez les entendre !

**M. Paul Quilès.** Ce n'est pas un débat. Vous n'écoutez pas ce qu'on dit !

**M. Jean-Michel Boucheron.** Vous ne dites que des mensonges, monsieur Lellouche !

**M. Jacques Myard.** C'est la vérité qui fait mal !

**M. Pierre Lellouche.** Si ça ne vous plaît pas, vous pouvez sortir ! Mais, je vous rappelle, messieurs les socialistes, que c'est vous qui avez demandé le débat !

**M. Paul Quilès.** Mentir n'est pas débattre !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. Pierre Lellouche.** M. Rocard, ancien premier ministre socialiste, vient de s'associer à un « groupe de réflexion » antinucléaire commandité par le ministère des affaires étrangères australien. Voilà donc que les socialistes dénoncent aujourd'hui les dangers de la dernière campagne, c'est-à-dire ceux-là même qui écrivaient en 1981 à Brice Lalonde, lequel demandait au nouveau président élu d'arrêter les essais : « renoncer unilatéralement à de tels essais reviendrait à mettre en cause la capacité de la France à assurer sa propre sécurité ».

Les mêmes qui affirmaient derrière le Président Mitterrand à Copenhague en 1982 : « Depuis un quart de siècle, la défense de la France repose sur cette forme d'ar-

mement. Je veux dire que, si elle disparaissait, rien ne resterait des moyens de défense de mon pays ». Propos de guerre froide, me direz-vous, rendus caducs par la chute du mur de Berlin comme M. Boucheron ou vous-même, monsieur Quilès, tout à l'heure l'avez prétendu. Détrompez-vous !

Pierre Bérégoz, le 9 avril 1992, au lendemain même de la décision présidentielle de suspendre les essais : « La France » – disait le premier ministre d'alors – « ne renoncera pas à la dissuasion nucléaire qui constitue la clef de voûte de sa politique de défense. »

**M. Jean-Michel Boucheron.** Exact !

**M. Jacques Myard.** Ecoutez donc, monsieur Quilès !

**M. Paul Quilès.** C'est vous qui n'écoutez pas !

**M. Pierre Lellouche.** Curieuse clef de voûte en vérité : sans essais, sans simulation et sans financement de la simulation !

**M. Paul Quilès.** Vous n'avez rien écouté !

**M. Pierre Lellouche.** Toutes ces incohérences, mesdames, messieurs, tous ces revirements, toutes ces opérations politiciennes, ce double langage...

**M. Paul Quilès.** C'est un expert qui parle !

**M. Pierre Lellouche.** ... ne datent pas d'hier !

Et, puisque l'occasion m'en est donnée, je terminerai ce bref propos en rafraîchissant un peu la mémoire historique des honorables membres de l'opposition socialiste.

Les socialistes semblent en effet souffrir de schizophrénie aiguë à l'égard des armes nucléaires et ce, figurez-vous, depuis les années 50. On l'oublie aujourd'hui mais la vérité historique mérite que l'on rende à César ce qui appartient à César, et je vais vous surprendre, messieurs. En l'occurrence c'est à Guy Mollet...

**M. Jacques Myard.** Absolument !

**M. Pierre Lellouche.** ... Premier ministre du Front républicain en janvier 1956 et à son ministre de la recherche scientifique et de l'énergie atomique, également socialiste, M. Georges Guille...

**M. Paul Quilès.** Et alors ?

**M. Pierre Lellouche.** ... que l'on doit le premier plan quinquennal atomique de défense nationale.

**M. Paul Quilès.** Vous devriez l'en remercier !

**M. Pierre Lellouche.** Oh, mais je vais le remercier !

C'est ce plan mené en grand secret qui devait donner naissance à la force de frappe, comme le confirmera à cette tribune même Michel Debré le 14 avril 1960, deux mois après l'explosion de la première bombe A à Reggane. Michel Debré, alors Premier ministre, déclarait ici même : « Si le gouvernement du général de Gaulle en juin 1958 a décidé de hâter la fabrication d'une bombe atomique et son explosion, cette décision – comme la loi qui vous est soumise – a été rendue possible par l'œuvre commencée bien des années auparavant. »

L'ennui c'est que Guy Mollet avait dans l'intervalle omis d'informer la SFIO du programme nucléaire militaire qu'il avait lui-même décidé. La position officielle de la SFIO était alors de « s'opposer à toute tentative pour imposer la construction en France de bombes atomiques et thermonucléaires ».

**M. Paul Quilès.** Et alors ?

**M. Pierre Lellouche.** En réponse à Michel Debré, ce jour-là, Guy Mollet déclarait ici même, et cela aussi mérite d'être rappelé : « L'indépendance nationale » – vous savez que M. Guy Mollet était un allié modèle des Etats-Unis – « est devenue un anachronisme... A ce titre, la constitution d'une force de frappe, si elle devait se traduire par un affaiblissement de l'alliance, ne peut qu'appeler les plus graves réserves, au moment où la menace des périls va croissant ». Cela a été publié au *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats, 24 octobre 1960. On ne peut rêver mieux en matière de double langage !

Jules Moch écrivait, dans un essai intitulé *Non à la force de frappe*, Laffont, 1963 : « La force de frappe est ruineuse, inefficace, dangereuse, sans valeur dissuasive ni vertu persuasive ». De fait, tiraillé entre l'héritage pacifiste de Jean Jaurès et de Jules Moch, le courant atlantiste de Mollet à Robert Pontillon, le gauchisme antinucléaire d'une forte minorité de ses militants, le réalisme gaullien d'un Charles Hernu et d'un Jean-Pierre Chevènement et les ambiguïtés de son premier secrétaire d'alors, le PS mettra dix-huit ans avant de se reconcilier avec la force nucléaire nationale. Il y parviendra un an après le PCF, et non sans que celui qui allait s'installer quatorze ans durant à l'Elysée et ordonner quatre-vingt-six tirs ne multiplât dans l'intervalle les attaques les plus violentes contre la force de frappe et son fondateur.

Un seul exemple parmi les pages et les pages de citations que je tiens à votre disposition. Le 10 août 1967, à peine réélu président de la FGDS, François Mitterrand déclarait : « L'opposition de gauche met solennellement en garde l'opinion française contre la course à la bombe atomique dans laquelle le général de Gaulle a jeté notre pays en poursuivant la mise en œuvre d'une force de frappe nationale. Il n'est pas de danger plus terrible pour l'espèce humaine. [...] Le général de Gaulle accroît effectivement le risque de guerre. » Rien que cela ! Et pourtant nous étions alors en pleine guerre froide. La France était sous la menace des missiles soviétiques et le général de Gaulle, lui, entre 1960 et 1969, avait au total testé trente armes nucléaires.

Il faudra attendre la convention du parti socialiste des 7 et 8 janvier 1978 pour qu'enfin cessent ces attaques, et que les socialistes annoncent par la voix de leur premier secrétaire qu'ils ne « détruiront pas l'arme atomique, qu'ils la maintiendront même en état », dans une motion finale où, cependant, un amendement antinucléaire ajouté en dernière minute vidait cette reconnaissance de tout son sens. Je ne peux résister au plaisir de vous citer Jean-Pierre Chevènement qui déclara ce jour-là : « On ne peut pas maintenir en état l'arme nucléaire et parler d'une crise de la dissuasion ou d'un concept qui ne signifierait plus rien. »

On le voit, contradictions et double langage continuaient, comme ils allaient persister quatorze ans durant, sous les deux septennats de François Mitterrand qui verraient un tragique affaiblissement des moyens de défense de notre pays jusqu'à l'ultime décision d'avril 1992 dont nous payons aujourd'hui le prix.

**M. Paul Quilès.** N'importe quoi !

**M. Pierre Lellouche.** Voilà, mes chers collègues, quels sont ceux qui, aujourd'hui, ont provoqué ce débat...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous êtes hors sujet !

**M. Jacques Myard et M. Michel Meylan.** En plein dedans, au contraire !

**M. Paul Quilès.** Vous êtes vraiment un homme du passé !



**M. Pierre Lellouche.** Vous voulez un débat, vous avez un débat !

**M. Paul Quilès.** Ce n'en est pas un ! Vous ne parlez que du passé ! L'avenir ne vous intéresse pas !

**M. Pierre Lellouche.** Avez-vous honte de votre propre histoire ?

**M. Paul Quilès.** Je la connais mieux que vous !

**M. le président.** Continuez, monsieur Lellouche !

**M. Pierre Lellouche.** Si vous ne connaissez pas l'histoire des conventions du PS, moi je la connais ! Voyez comme elle est intéressante !

**M. Paul Quilès.** Que croyez-vous prouver ? Rien !

**M. le président.** Monsieur Lellouche, soyez gentil, poursuivez votre propos !

**M. Paul Quilès.** L'avenir ne vous intéresse pas, monsieur Lellouche !

**M. Pierre Lellouche.** Voilà donc quels sont, mes chers collègues, ceux qui, aujourd'hui, critiquent la décision courageuse et indispensable du Président Chirac ; ceux qui mêlant démagogie, mauvaise foi et désinformation, ont provoqué ce débat en recherchant un nouveau coup politicien ; ceux qui, confondant le PS avec une filiale de Greenpeace, n'ont pas hésité à affaiblir le consensus national sur la défense de notre pays...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Des propos pareils, ce n'est pas possible ! Peut-on faire taire M. Lellouche ?

**M. Paul Quilès.** Son propos est nul !

**M. Pierre Lellouche.** ... en mettant en avant des arguments spécieux qui relèvent davantage de la désinformation que de l'analyse sérieuse !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est vous qui êtes en train de faire de la désinformation !

**M. Pierre Lellouche.** Pour conclure, je vous rappellerai certaines petites vérités.

Oui, la force nucléaire reste indispensable à la sécurité de la France parce que la fin de la guerre froide ne signifie pas la fin de l'ère nucléaire !

**M. Paul Quilès.** Je l'ai dit !

**M. Pierre Lellouche.** Et donc si vous voulez la suite de l'arme nucléaire, il faut avoir recours à la simulation,...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Rien sur le fond !

**M. Pierre Lellouche.** ... laquelle nécessite des essais.

**M. Paul Quilès.** Petit polémiste !

**M. Jean-Michel Boucheron.** C'est de la polémique de foire !

**M. Pierre Lellouche.** Oui, des essais grandeur nature sont indispensables à la calibration des instruments de simulation.

Oui, ces essais permettront à Jacques Chirac de faire progresser le désarmement...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ah, voilà une bonne conclusion !

**M. Pierre Lellouche.** ... puisque la France signera en septembre prochain un CTBT.

Non, cette dernière série d'essais n'aura aucune conséquence sur l'environnement à Mururoa.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Personne n'a dit cela !

**M. Pierre Lellouche.** Non, elle ne déclenche pas une nouvelle ère de prolifération en Iran, en Irak, au Pakistan ou en Hindoustan.

Non, ces six derniers essais ne sont pas destinés à fabriquer je ne sais quelle arme secrète, tactique. Ne voyez là aucun horrible complot qui générerait une nouvelle ère dans la doctrine nucléaire française. Tout ça, c'est de la démagogie mêlée à de la désinformation.

Cela étant, je peux comprendre l'émotion, la crainte des citoyens face au nucléaire. Celle-ci est d'ailleurs la base même de la dissuasion. Ce que je n'accepte pas, c'est la manipulation à des fins politiciennes...

**M. Jean-Michel Boucheron.** Tout le monde n'est pas comme vous !

**M. Pierre Lellouche.** ... de cette émotion pour parvenir à des conclusions qui sont contraires à l'intérêt du pays.

**M. Paul Quilès.** A qui pensez-vous ?

**M. Jean-Michel Boucheron.** De qui parlez-vous ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** De vous !

**M. Pierre Lellouche.** Vous semblez vous être reconnus, messieurs !

**M. Paul Quilès.** Nous avez-vous seulement écoutés ?

**M. le président.** Continuez votre propos, monsieur Lellouche !

**M. Pierre Lellouche.** Ce que je n'accepte pas, c'est l'indignation sélective qui consiste à critiquer les essais nucléaires français alors que vous ne vous êtes pas préoccupés des essais chinois !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce n'est pas sérieux monsieur Lellouche !

**M. Jacques Myard.** C'est vous qui n'êtes pas sérieux !

**M. Paul Quilès.** C'est honteux, indigne !

**M. le président.** Monsieur Quilès, la parole est à M. Lellouche et à lui seul pour la fin de son intervention !

**M. Paul Quilès.** Quand on prétend rechercher un consensus, on ne tient pas ce discours, monsieur Lellouche !

**M. Pierre Lellouche.** Ce que je n'accepte pas, c'est que vous tentiez de mobiliser l'opinion contre quelque chose qui concerne la sécurité de ce pays !

**M. Paul Quilès.** Je suis ingénieur ! Le nucléaire, je connais mieux que vous !

**M. Pierre Lellouche.** Si le nucléaire vous fait peur mais que n'allez-vous manifester à Shanghai, à Canton ou devant les centrales nucléaires de Tchernobyl ou en Bulgarie qui, elles, sont véritablement dangereuses ! Monsieur Quilès, puisque vous semblez très remonté...

**M. Paul Quilès.** Contre vous !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Pierre Lellouche.** ... je rappellerai que, fort heureusement, l'histoire est là pour rafraîchir les mémoires. Et, s'agissant de la sécurité de la France, c'est l'histoire qui, en fin de compte, vous jugera. (*Applaudissements sur*

*les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yves Bonnet.

**M. Yves Bonnet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat que nous devons à l'initiative du groupe socialiste peut apparaître quelque peu décalé au regard de l'actualité. Est-il pour autant inutile ou inopportun ? Pour ma part, je ne le pense pas.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Merci.

**M. Yves Bonnet.** Et sans ironie, j'en remercie nos collègues du groupe socialiste. Monsieur le ministre, ce n'est pas vous qui me démentirez, compte tenu de l'importance des enjeux sur la défense nationale – à cet égard je souscris tout à fait à la proposition de Paul Quilès d'organiser un grand débat sur la dissuasion –, mais également des conditions du redéploiement de nos forces armées. Nous devons donc aujourd'hui aborder ce débat avec la plus grande sérénité.

Rappelons tout d'abord qu'il a été porté sur la scène internationale, amplifié par la résonance médiatique et politique, et prolongé comme l'écho par le caractère répétitif des essais et leur annonce périodique. Mais de cette controverse nationale et internationale ouverte autour de la décision de Jacques Chirac de reprendre les essais interrompus par son prédécesseur, le président François Mitterrand, trois enseignements peuvent être à mon sens retirés. Je vais m'efforcer de les commenter aussi objectivement que possible.

En premier lieu, il est aisé mais nécessaire de dénoncer une fois de plus, et pour ma part je n'y hésite pas, l'inanité de ce qu'il est convenu d'appeler la morale de la communauté internationale. Chaque nation, nous le savons bien, réagit en fonction non pas de critères objectifs, comme le nombre d'essais, leur puissance ou leur environnement géographique, mais à l'aune de ses préférences, de ses propres intérêts et en appréciant les positions respectives des cinq détenteurs reconnus de l'arme nucléaire auxquels il faudrait tout de même bien prendre soin de rajouter ceux qui s'en sont dotés dans l'irrespect du traité de non-prolifération, et dont on ne parle malheureusement pas suffisamment.

A ce jeu du « trompe-couillon », je prends l'expression de la bouche de M. Barre, force est de constater que les réactions les plus virulentes viennent bien souvent de nos amis, du moins de nombre d'entre eux. Du « ferme regret » de Michael Curry, porte-parole de la Maison-Blanche, dont le pays, les Etats-Unis, n'a que légèrement dépassé les mille essais, record du monde, à la Commission européenne dont les compétences ne me paraissent pas étendues à la défense, en passant par les habituelles protestations, pour ne pas dire les habituelles imprécations australiennes et néo-zélandaises – je préfère souvent les développements de leur jeu au rugby –, la panoplie de l'hypocrisie politique internationale a été produite par ceux-là mêmes qui n'ont jamais condamné les Etats-Unis et ne s'indignent que très modérément de la ténacité chinoise.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Exact.

**M. Yves Bonnet.** Voilà, je crois, ce qu'il faut dire en premier lieu. Il importe donc que la France se conduise comme elle doit se conduire, les condamnations internationales ne signifiant pas pour autant que nous ne soyons pas dans notre droit.

En deuxième lieu, je voudrais souligner que le débat interne à la France risque de mettre fin au consensus qui prévalait sur le nucléaire, au moins depuis l'élection à la présidence de la République de François Mitterrand. Désormais, et sans remettre encore en cause la doctrine de la dissuasion, l'opposition conteste, comme c'est son droit, le bien-fondé de la décision du Président de la République, arguant de sa non-utilité technique. Force est de constater que la représentation nationale ne dispose à cet égard ni des moyens ni de la compétence pour rendre un tel arbitrage.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ça c'est vrai.

**M. Paul Mercieca.** C'est bien regrettable.

**M. Yves Bonnet.** Nous touchons là, c'est vrai, aux limites de la légitimité démocratique. Doit-on pour autant refuser cette légitimité qui est la nôtre ? Je ne le crois pas car – j'y reviendrai – la France doit probablement définir sa politique nucléaire en fonction de critères politiques qui peuvent transcender les considérations techniques.

En revanche, il serait contre-productif que l'on aille plus loin au risque de remettre en cause le consensus national sur la dissuasion. Il s'agit d'un capital que nous devons à l'intelligence de ceux qui nous ont précédés et nous n'avons pas le droit de le remettre aussi légèrement en question. Par conséquent, j'en appelle à ceux, nombreux, qui ont su faire preuve de responsabilités, en les engageant à ne pas rompre prématurément cet indispensable consensus.

Par ailleurs, il me semble injuste de parler d'arrogance à propos de la décision du Président de la République. Là n'est pas le débat, d'autant qu'il est bien l'un des derniers auxquels on pourrait adresser ce reproche. Bien au contraire, nous devons tous avoir la lucidité, le courage et l'honnêteté politique de nous en tenir au débat de fond.

J'en viens à la signification réelle de la décision du Président de la République, du moins celle que je prends le risque de lui donner et que chacun sera libre d'apprécier.

Je tiens, à cet égard, monsieur le ministre, à citer, si vous le permettez, certains de vos propos repris dans ce qu'il est convenu d'appeler un grand quotidien du soir – vous voyez que j'ai de bonnes lectures – du 5 août 1995, selon lesquels nous ne devons pas oublier la nécessaire fidélité à la notion de la crédibilité de la dissuasion que nous n'avons le droit ni d'affaiblir ni de rendre obsolète.

Cela revient à dire que si la recomposition de notre force nucléaire est à l'ordre du jour – et je ne pense pas que nous puissions totalement évacuer ce débat – il ne faut pas oublier qu'avec cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins à la mer, plus de 90 p. 100 de la réalité de notre force de dissuasion sont assurés. Nous devons donc à tout prix maintenir l'invulnérabilité de notre instrument de dissuasion. A cet égard, je salue, car il faut savoir le faire en chaque occasion, la performance de nos ingénieurs qui ont su produire le meilleur sous-marin lanceur d'engins de sa génération.

Le Gouvernement et la représentation nationale ont le devoir d'éliminer le risque de contre-mesures ou de destruction. Pour cela, nous devons assurer la permanence d'au moins deux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins à la mer, si nous nous référons à la décision prise par le Président de la République, François Mitterrand, en octobre 1991, davantage si une autre décision est prise. Par conséquent, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la construction d'un quatrième, voire d'un cinquième sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

Je veux revenir sur un argument avancé par M. Quilès quant aux conséquences que peut avoir la perception par certains pays de la reprise des essais par la France. Selon lui, cela pourrait les encourager à agir dans ce domaine ; ce serait donc une très forte incitation à la prolifération. Or il me semble, en m'appuyant sur une réflexion du général Gallois, que cet argument peut être complètement retourné. Je crois au contraire, en effet, que l'avance technologique que nous devons maintenir, dans ce domaine comme dans tous les autres, ne soyons pas naïfs, décourage ceux qui voudraient se doter de l'arme nucléaire, alors que la perspective de nous rejoindre technologiquement dans ce domaine constitue un formidable encouragement à la prolifération.

Nous pouvons ne pas être d'accord sur cette interprétation, mais il faut très soigneusement méditer et étudier cet argument, car il est au cœur du problème. Je crois d'ailleurs que, d'une manière générale, on ne peut jamais faire abstraction de la réalité du progrès technique, même en matière militaire. Je ne connais pas d'exemple d'une arme performante qui ait été abandonnée.

J'ai entendu les propos de M. Mercieca. Ils sont tout à fait honorables, tout à fait recevables dans leur principe. Toutefois le désarmement, que nous appelons tous de nos vœux, n'est-il pas actuellement – parlons franchement – qu'un vœu pieu ? Avons-nous le droit d'oublier le savoir-faire de nos concepteurs, de nos ingénieurs, de nos techniciens, de nos ouvriers ? Avons-nous le droit de cultiver l'utopie et de faire confiance à d'autres qu'à nous-mêmes ?

N'oublions jamais que les relations internationales sont toujours, que nous le voulions ou non, des rapports de force. C'est pourquoi je n'accepterai jamais – bien que je ne sois pas nationaliste, vous le savez – de remettre la défense de la France à d'autres qu'à nous-mêmes.

Le quatrième élément est celui de la communication.

Je sais que, en la matière, des reproches ont été adressés au Président de la République, quant à la soudaineté de la communication de sa décision. Cela ne me semble pas être un très bon procès, parce que ceux qui estiment que la décision était trop tardive se voient objecter par d'autres qu'elle était hâtive. En ce domaine, comme dans tous ceux qui touchent au pouvoir, comme le disait le général de Gaulle, qui n'a jamais autant parlé que depuis qu'il n'est plus parmi nous, il faut toujours savoir conserver une part de mystère, c'est-à-dire une part d'imprévisibilité.

Une grande puissance doit asseoir son avenir sur sa capacité de créativité, à laquelle le militaire, y compris nucléaire, participe. Ne considérons donc pas que, dans notre économie, le militaire est une sorte d'épiphénomène dont les progrès, notamment dans la maîtrise des techniques, seraient sans enjeu ni importance.

Je ne sais pas s'il existe une place entre, je ne dirai pas l'utopie, le mot est peut-être un peu fort, mais, M. Mercieca ne m'en voudra pas, un certain idéalisme, même généreux, et la réalité. En tout cas elle serait difficile à trouver. Je vous pose donc simplement, en votre âme et conscience, cette question : faut-il que la France se résigne à être une grande puissance en réduction ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il y a deux mois, j'ai proposé

au bureau de la commission des affaires étrangères et à son président la constitution d'une mission d'information, pour mesurer l'impact des retombées diplomatiques, économiques, culturelles, de l'annonce, puis de la reprise effective des essais nucléaires. La commission et son président ont convenu qu'il convenait de prendre la mesure d'une décision aux retombées multiples et, à mon sens, dommageables.

Je crois que le débat, exception faite de l'intervention de notre collègue M. Lellouche qui s'est éloigné du sujet, a été intéressant. Je peux d'ailleurs répondre à ceux de nos collègues qui se sont interrogés à ce sujet, qu'il n'y a ni rupture de consensus sur le nucléaire ni refus de la dissuasion, mais discussion sur l'utilité réelle de la réalisation de six, huit ou dix essais supplémentaires, car nous doutons qu'ils permettent d'améliorer notre système de dissuasion.

L'actualité nous sert. Ainsi, la nuit dernière, l'organisation des Nations unies a condamné les actuelles campagnes de la France ou de la Chine.

Surtout, le très sérieux *La Recherche* du mois de décembre, que vous avez dû lire, monsieur le ministre, titre : « Les essais nucléaires ne sont plus nécessaires ». Ce débat, qui n'a malheureusement pas eu lieu au Parlement, comme l'a rappelé notre collègue M. Bonnet, ne se déroule plus qu'entre experts. Il est ainsi affirmé, dans le journal des scientifiques français, qui est un grand journal européen, que ces essais ne sont plus nécessaires.

La dissuasion est une arme particulière, arme de non-usage, politique tout autant que militaire. Elle est en-deçà ou au-delà de Clausewitz, stratégie par excellence, qui ne pouvait évidemment prévoir la rupture conceptuelle introduite par la dissuasion nucléaire. En effet, avec le nucléaire, la guerre ne peut plus être la continuation de la politique. Le nucléaire suppose donc un effort d'adaptation, de remise à niveau, pour préserver sa crédibilité, clef de voûte de son non-usage paradoxal.

La situation mondiale a changé, depuis la disparition du Pacte de Varsovie et de l'Union soviétique. L'équilibre de la terreur n'a plus de justification. La doctrine de maintien en l'état de notre dissuasion doit être repensée pour tenir compte du nouvel environnement international et européen.

Le Président de la République « chef des armées », « garant de l'indépendance nationale », a décidé, quelques jours après sa prise de fonctions, la reprise des essais nucléaires. Sept mois plus tard, on mesure combien cette décision, insuffisamment préparée, pèse sur la défense de nos intérêts et l'expression de notre diplomatie. La France, a justement commenté un parlementaire australien, « s'est tirée dans le pied ». Aujourd'hui, notre image, notre diplomatie, nos intérêts sont gravement compromis.

La France, il y a trente ans, affirmait alors sa volonté d'indépendance contre les blocs conduits par les puissances nucléaires majeures de l'Est et de l'Ouest. L'armement nucléaire répondait aux nécessités d'une époque.

Le monde a changé. Les essais ont repris, mais les volets diplomatique et politique de la dissuasion ont disparu.

Le message de Paris, reçu en Asie ou en Europe, dans le Pacifique ou en Amérique latine, a été celui d'une France acteur d'une tension inutile, reprenant ses essais nucléaires l'année de la reconduction du traité de non-prolifération, l'année du cinquantième anniversaire du bombardement d'Hiroshima, l'année du cinquantième anniversaire des Nations unies.

Le discours à portée universelle du général de Gaulle a disparu de la dissuasion version 1995. Notre diplomatie, des Nations unies à l'UEO, est réduite, avec le soutien du trésor et de la coopération, à une guerre de tranchée visant à limiter la portée des condamnations.

Sans reprendre les propos de Paul Quilès et de Jean-Michel Boucheron, je tiens à rappeler que nous sommes bien seuls, sur le plan diplomatique. Nous avons certes bénéficié du soutien de Monaco et de l'abstention d'Andorre, mais, dans le concert des nations, les grands pays européens nous ont lâchés.

**M. Daniel Garrigue.** L'Angleterre était avec nous, monsieur Le Déaut !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les positions de notre pays se sont à ce point effritées que nos voisins européens ont, à Cannes – situation inédite pour un pays accueillant un conseil –, signalé un désaccord double : sur l'opportunité de la décision et sur la méthode.

Comment prétendre jouer un rôle moteur dans l'Europe de demain, comment renforcer et stimuler la politique étrangère et de sécurité commune, en prenant nos partenaires à contre-pied, alors même que la France présidait l'Union européenne ?

Les réactions brutales du Président et du Gouvernement n'ont conduit qu'à durcir la situation et à accroître notre isolement à un moment pourtant décisif pour l'avenir de notre pays en Europe. Le Premier ministre belge a été mis au piquet. Les Italiens ont été privés de sommet bilatéral. Pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir mettre indéfiniment les élèves de la classe Europe au coin ?

Nos partenaires s'inquiètent de ces gestes de matamores d'une autre époque et, fait inédit, ils n'hésitent plus à le dire. Souvenez-vous des propos tenus le 6 décembre par M. Lamberto Dini, dont le discours avait une portée internationale et... nationale. Les événements sociaux de ces derniers jours ont confirmé les inquiétudes de nos voisins étrangers.

La prise de conscience tardive d'une erreur lourde de conséquences conduit le Gouvernement à brûler inconsidérément ses munitions. La France a pris des engagements de suspension des essais, proposé à l'Allemagne une dissuasion commune, la création d'un secrétariat de la PESC, soutenu la consolidation d'un pilier européen au sein de l'OTAN. Le climat propice à l'examen de ces propositions, toutes dignes d'intérêt, n'est à l'évidence pas instauré.

Hors d'Europe, les pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique, fers de lance de la diplomatie commerciale française, nous ont claqué plusieurs portes au nez et, si les responsables politiques des pays de la zone Asie-Pacifique n'ont pas appelé à des restrictions commerciales ou à d'autres restrictions économiques directes, de nombreuses sociétés françaises ont regretté de ne pas avoir pu concrétiser des contrats. L'Amérique latine, unanime, a interpellé la France.

Heureusement, il reste un pré carré national constitué par les pays francophones, ces mêmes pays qui ont été victimes de réductions drastiques lors de l'examen du budget de la coopération.

Pourquoi ne pas avoir poursuivi dans la ligne tracée par le président Mitterrand en 1992, à savoir la suspension des essais, qui avait entraîné les Russes et les Américains sur une voie porteuse d'espoir et d'avenir ?

Nous pouvons croire Richard Garwin, physicien des particules, membre de l'académie des sciences des Etats-Unis, conseiller pour les questions de technologie et de contrôle, qui déclare que les actuels essais ne sont plus nécessaires pour conserver les armes actuelles dans un état « parfaitement garanti ». Il ne s'agit donc pas de la remise en cause de la politique de dissuasion.

**M. Daniel Garrigue.** Vous citez beaucoup les Américains ! Disposant d'un arsenal nucléaire puissant ils peuvent se permettre de tenir ce discours !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** J'ai été président du comité d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

**M. Jean-Louis Leonard.** Justement !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Malheureusement la France ne dispose pas d'experts civils dans ce domaine. Les seuls auxquels nous pouvons recourir sont ceux du Commissariat à l'énergie atomique. L'Europe souffre effectivement d'un manque d'experts indépendants.

**M. Jean-Louis Leonard.** Ne citez pas les Américains !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Notre politique de dissuasion serait-elle dévoyée si nous continuions à utiliser des armes plus rustiques dans la mesure où la totalité des pays signataires du traité d'interdiction complète des essais s'engageraient à ne plus procéder à des essais produisant une énergie nucléaire mesurable ?

La véritable question reste donc celle de savoir si les essais auxquels nous nous livrons aujourd'hui seront utiles dans trente ans. Les experts répondent par la négative car, pour qu'une arme soit homologuée et fiable, il faut qu'elle soit testée dans sa version de production. Cela pose le problème des évolutions technologiques sans essais qu'a évoqué Paul Quilès à propos des actuelles têtes TN 75 du missile balistique M 45 qui équipera les sous-marins français en 1996.

Si l'on en croit le rapport de 1994 elles ont été testées. Il n'y aurait alors plus de justification des essais. Va-t-on continuer à modifier des éléments primaires ? Selon tous les experts nucléaires il n'y aurait plus alors de fiabilité de nos armes.

Reconstituer le stock plutôt que de s'engager dans une course sans fin aux armements paraît la solution la plus raisonnable si nous souhaitons arrêter les essais, mais également signer le traité de non-prolifération.

La spécificité de la France tient au fait que l'armée et le CEA – au moins pour les applications militaires, car cela a heureusement évolué pour le nucléaire civil, alors que je l'avais critiqué il y a quelques années – ont toujours privilégié la culture du secret. La conséquence fut l'absence totale de débat démocratique relevée d'ailleurs par M. Bonnet. En effet, chacun exhibe ses experts et le citoyen a le plus grand mal à se forger une conviction.

N'est-il pas significatif que le Parlement n'ait pas été consulté sur la nécessité de poursuivre ou non les essais et qu'aucun vrai débat n'ait conclu les rapports – tel celui de notre collègue M. Galy-Dejean – sur la simulation qu'a réclamé Paul Quilès ?

**M. Jean-Louis Leonard.** Et en 1992 ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Une question est posée : aurons-nous développé de nouvelles armes sans essais ?

Sur ce sujet, les experts sont divisés car on ne sait s'il sera possible de modéliser des armes sur ordinateur. Cela est-il souhaitable dans le contexte géostratégique mondial ? Nombre de spécialistes s'accordent à dire que les essais ne seront jamais suffisants pour assurer la fiabilité des armes.

Ces questions, monsieur le ministre, nous aurions dû nous les poser en juin. Aujourd'hui, nous sommes mis au ban des nations, y compris par dix de nos partenaires européens.

Le plus grave est sans doute le fait que la France, puissance responsable et dirigeante dans le monde, a montré le mauvais exemple à tous les pays qui désirent aujourd'hui se doter de l'arme nucléaire, à des états « proliférateurs » en puissance qui pourraient être tentés, se référant au précédent de la France, de ne signer le traité d'interdiction complète des essais nucléaires qu'après avoir procédé à d'ultimes essais. La Chine le dira sans doute demain. Quelle crédibilité aurons-nous pour la montrer du doigt ?

Gardons-nous donc de toute dérive qui, de la notion d'arme préstratégique, évoluerait vers le concept de bataille nucléaire, comme le disait Jean-Michel Boucheron. Gardons-nous de projets de développement de nouveaux types d'armes. L'arrêt complet des essais, la non-prolifération et le désarmement négocié font partie de nos objectifs politiques et de ceux de la quasi-totalité des Etats de la planète. Dès lors, pourquoi donc la France veut-elle avoir raison, seule contre tous ?

Je rappelle à notre collègue Pierre Lellouche que c'est Léon Blum, en 1936, qui a fait voter les premiers crédits militaires pour l'atome et que c'est Pierre Mendès France, en 1954, qui a donné le feu vert pour l'expérimentation nucléaire qui a conduit à Reggane en 1963. Donc, pas de bataille sur l'évolution d'une politique de continuité de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Baumel.

**M. Jacques Baumel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, parmi beaucoup d'autres, trois questions dominent notre débat stratégique, débat qui vient peut-être un peu trop tard ou peut-être un peu trop tôt.

Un peu trop tard parce que tout a été dit sur les essais nucléaires. La France n'a plus que deux essais à faire. Je ne crois pas que les discours qui ont été prononcés aujourd'hui modifient les positions des uns et des autres.

Un peu trop tôt parce que le vrai problème se présente au lendemain de nos essais nucléaires.

Les trois questions que je vais me permettre de vous poser très succinctement sont les suivantes.

Après l'interdiction des essais nucléaires et la signature souhaitée du traité de non-prolifération par la France, la période de simulations dans laquelle nous entrons pourrait-elle satisfaire les exigences futures concernant la modernisation de notre dissuasion ?

Deuxième question : quelle place doit-on donner au nucléaire dans la stratégie française de demain ?

Troisième question que vous avez évoquée : pense-t-on que la force de dissuasion française peut jouer un rôle dans une hypothétique défense européenne ?

Concernant la première question, je serai très bref. Si les armes actuelles sont garanties – vous l'avez dit et tout le monde le sait –, elles vieillissent et ne pourront pas être maintenues en service plus de vingt ans. Il est donc indispensable de prévoir leur renouvellement. Pour de nombreuses raisons, il ne saurait s'agir d'une « refabrication » à l'identique, ou d'armes nouvelles, mais d'armes futures, si peu différentes soient-elles des armes actuelles.

Laissons de côté cet absurde procès que l'on nous fait trop souvent sur de prétendues nouvelles armes discrètement essayées à la faveur de ces essais ou que certains voudraient mettre en circulation.

La simulation permettra-t-elle d'assurer à notre dissuasion de rester fiable et sûre, alors que nous entrons dans une nouvelle aventure technologique qui fait honneur à nos chercheurs, à nos spécialistes, mais qui comporte de nombreuses interrogations préoccupantes ?

La première tient au fait que ce programme – vous n'y êtes pour rien – débute très tard par rapport à ce qui a été fait dans les autres grands pays nucléaires, comme les Etats-Unis ou la Russie. Nous commençons à peine dans cette nouvelle piste. Il est certain que nous allons connaître, comme disent les Américains, un « gap » dangereux entre la fin, en 1996, de nos essais et la mise au point définitive de ce système apprécié différemment par les uns ou par les autres. On parle de 2003 ; j'ai entendu M. Bouchard dire, dans un colloque, que ce serait peut-être beaucoup plus tard. Cette période intermédiaire n'est pas dramatique, car tout le monde sait bien que la sécurité de notre pays est assurée par les armes nucléaires actuelles pour encore quelques années, mais elle est préoccupante pour l'avenir.

La deuxième interrogation résulte de la mise en place de ce programme qui sera non seulement longue, mais délicate. Elle implique la mise au point de procédés nouveaux pour la France, supposant la création d'équipes très spécialisées, la participation sur quelques points de nos partenaires américains. Toutefois, il ne s'agit pas d'un programme franco-américain, vous avez eu raison de le dire ; c'est un programme essentiellement français, avec un budget français, des participants français et des objectifs français.

Certes, quelques problèmes se posent. D'abord, celui du coût ; j'ai sous les yeux quelques estimations qui ont été données à l'occasion des discussions budgétaires. On en était, il y a quelque temps, à 10 milliards de francs ; aujourd'hui, on s'oriente plutôt vers une somme plus importante, certains annoncent même une augmentation assez sensible. Qu'en est-il exactement ?

Troisième interrogation : ce système suffira-t-il à assurer le parfait contrôle de nos armes nouvelles ? C'est une question très controversée à laquelle je n'apporte pas ma contribution personnelle, mais vous n'ignorez pas que certains spécialistes pensent que, tôt ou tard, il sera nécessaire de contrôler cette simulation par des expériences différentes et supplémentaires, d'autant que la France, pour des raisons que nous comprenons et que nous défendons, a réussi à faire accepter l'option zéro par tous nos partenaires. Plusieurs de nos partenaires pouvaient penser qu'il était nécessaire, dans certaines circonstances, de procéder à des essais très minimes. Je vous pose la question. Sans prolonger ce débat, j'ai le sentiment que la reprise des essais nucléaires a pour conséquence de prélever des crédits non négligeables sur les moyens financiers qui étaient prévus pour le programme PALEN.

Ma deuxième question portait sur la place que doit tenir la dissuasion nucléaire française dans le nouveau contexte géostratégique.

Nous sortons d'un monde qui n'existe plus. Nous entrons dans un monde encore indécis. Nous devons donc réfléchir à ce que pourrait être la place du nucléaire en France.

D'abord, il est nécessaire de rappeler que nous vivons dans un monde non plus dominé par une menace dramatique, apocalyptique, mais où existent encore des risques non négligeables, le premier étant le maintien d'arsenaux terrifiants dans une des puissances nucléaires ; le deuxième, le développement de la prolifération, difficile-

ment contrôlable ; le troisième, l'émergence d'un certain nombre de risques et de conflits de troisième dimension qui peuvent provoquer des problèmes.

Notre doctrine est l'affirmation de la dissuasion nucléaire pour répondre à des enjeux vitaux. Dans quelle mesure pourra-t-elle s'adapter à des scénarios nouveaux qui n'existaient pas lorsqu'on a créé notre force de dissuasion ? Il est évident aujourd'hui que l'on ne peut plus utiliser cette force de dissuasion massive contre des cités, comme ce pouvait être le cas dans le passé.

La dissuasion nucléaire française est-elle nécessaire ? On répond oui pour écarter telle menace qui pèse sur nous et pour essayer de faire face demain à des risques supplémentaires, sachant que nous serons certainement beaucoup plus exposés à des situations de crises qui n'ont plus rien à voir avec le contexte stratégique d'hier. Dans ces cas, vers quelle évolution devons-nous orienter notre doctrine nucléaire ? C'est tout le problème du comité stratégique et de la prochaine loi de programmation militaire, la dernière devant être certainement révisée à la lumière de certains éléments. Je n'insiste pas.

J'aborderai maintenant très vite un problème d'actualité : l'extension à l'Europe de notre protection nucléaire sous la forme d'une dissuasion « étendue » ou d'une dissuasion « concertée ».

Il y a là une réflexion très sérieuse à ouvrir parce que la dissuasion nucléaire est essentiellement – je ne crois trahir la pensée de personne – une position nationale : seul un chef d'Etat responsable de l'avenir de son pays est en état d'appuyer sur le bouton. La dissuasion nucléaire c'est un doigt sur le bouton et non pas quatorze ou seize. Il y a là un problème très préoccupant.

On demeure un peu confondu – je le dis franchement – quant il est question de proposer une dissuasion nucléaire pour améliorer la défense de certains de nos partenaires européens quand on voit leur comportement à l'ONU, dans d'autres conférences ou au cours de contacts que l'on peut avoir avec eux.

Je fais partie, comme d'autres membres de notre assemblée, d'une organisation bien connue, l'UEO. Nous avons été particulièrement déçus de voir les parlementaires de l'UEO, il y a à peine quinze jours, qui, sans notre action très intense, étaient prêts à voter la condamnation de la France pour ces essais.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'hier, à l'ONU, dix membres de l'Union européenne ont voté contre nous alors que de nombreux pays, notamment africains ou du tiers monde, étaient fidèles à notre conception de la défense nucléaire européenne. C'est tout de même un peu paradoxal.

En outre, comment peut-on adapter une défense nucléaire européenne à une Europe qui n'a pas de tête, qui n'a pas de gouvernement, qui n'a pas d'autorité politique pour l'instant ? Il y a là un problème très préoccupant.

Cependant, si nous voulons faire progresser la défense européenne autonome, nous pouvons difficilement la concevoir sans une défense européenne nucléaire, sous une forme ou sous une autre. Tout devrait commencer par un renforcement des accords entre les deux puissances nucléaires européennes, la Grande-Bretagne et la France. Quelques progrès ont été faits, mais beaucoup reste à faire. Grâce à une amélioration progressive des relations avec certains des partenaires majeurs et responsables de politique étrangère, notamment notre voisine l'Allemagne, nous pourrions, pas après pas, jeter les bases d'une défense européenne. Dans cette perspective, il faudrait profiter de

la préparation difficile de la conférence intergouvernementale de 1996 pour donner aux futures discussions sur Maastricht un contenu un peu plus dense et un peu plus précis que les fameuses et décevantes formules que nous connaissons tous : « Sur la politique de défense, le moment venu... »

A propos d'une politique de défense européenne avec protection nucléaire française, il convient aussi de savoir dans quelle mesure l'élargissement de l'Union européenne à certains pays neutres, ou qui ne veulent avoir aucune responsabilité nationale dans cette affaire, peut être compatible avec une volonté réelle et efficace de défense.

La France est-elle prête à garantir, jusqu'à l'extrême limite des marches et des franges européennes, toute opération de sécurité ? C'est extrêmement grave. Il faut y réfléchir à deux fois avant d'envisager qu'une protection nucléaire française puisse s'étendre, au-delà de l'Europe centrale, à certains pays périphériques de la Russie parce qu'elle pourrait, tôt ou tard, nous engager dans des conditions très difficiles.

Ce débat, si surréaliste soit-il par sa date et par son déroulement, était tout de même très utile. Il est souhaitable que, l'année prochaine, au moment où le comité stratégique aura présenté ses conclusions et avant même la discussion parlementaire de la loi de programmation, nous débattions de ces problèmes essentiels pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en raison du temps qui m'est imparti et des excellentes interventions de mes collègues Colin et Bonnet,...

**M. Yves Bonnet.** Très bien ! (*Sourires.*)

**M. Michel Meylan.** ... je souhaite aborder la question des enjeux occultés au cours de la campagne mondiale de désinformation sur la reprise des essais nucléaires par la France, campagne menée par Greenpeace et par les pays du Pacifique sud.

Quels sont les buts réels visés par Greenpeace, cette multinationale dont les objectifs vont très au-delà du combat sympathique des écologistes pour la sauvegarde des baleines, des bébés phoques et contre la pollution ?

Cette organisation, qui s'est fait remarquer dans les années 70 pour ses combats écologistes, est en perdition. Elle accuse une perte de deux millions d'adhérents entre 1991 et 1995. Pour cette entreprise dont le budget s'élève à 130 millions de dollars en 1995 et qui dispose de réserves financières de l'ordre de 72 millions de dollars, la perte est sèche.

Le coulage en mer du Nord d'une plate-forme pétrolière de la compagnie Shell lui a permis de revenir au devant de la scène et d'attirer de nouveaux adhérents. Elle devra pourtant faire des excuses aux dirigeants de la Shell pour la publication d'un faux rapport sur les tests de pollution.

L'annonce de la reprise par la France des essais nucléaires, quelques mois plus tard, va permettre à Greenpeace de se porter sur la scène internationale en défenseur de la cause environnementale de l'atoll de Mururoa. Ces éco-combattants, aux mots d'ordre dépassés, engagés uniquement dans des opérations à grand spectacle et à grand renfort de médias, ont échoué dans

leur tentative de déstabilisation, tentative avortée, gâce au souci de transparence dont a fait preuve le Gouvernement français sur les enjeux environnementaux.

Parmi les pays détenteurs de l'arme nucléaire, la France est un de ceux qui garantit la plus grande sécurité dans le déroulement des essais et dans leurs conséquences sur l'environnement et sur la population.

Nos essais nucléaires, souterrains depuis 1975, ne provoquent aucun rejet dans l'atmosphère. Toutes les expertises le prouvent.

Les missions scientifiques indépendantes qui se sont rendues sur place ont conclu à l'innocuité de nos essais pour l'environnement. L'impact radiologique sur les populations polynésiennes est nul et le taux d'exposition global à Mururoa et dans l'ensemble de la Polynésie est inférieur à ce qu'il est ici-même, à Paris.

Les conclusions de la mission Atkinson, en 1983, en Nouvelle-Zélande, et celles du vulcanologue Haroun Tazieff en 1982 vont dans le même sens.

Plus récemment, le 24 octobre dernier, la Commission européenne a rendu un avis favorable quant au respect par la France des normes de radioprotection.

Cette volonté politique de transparence n'est pas, loin s'en faut, la règle internationale.

Revenant tout juste du Kazakhstan, je suis frappé du peu d'attention que portent la communauté internationale et, tout particulièrement, Greenpeace aux conditions d'insécurité extrême qui règnent dans les pays de l'Est.

Les centres d'expérimentation nucléaire militaires de l'ex-URSS sont d'autant plus dangereux qu'ils sont vétustes. La base de tirs des essais nucléaires au Kazakhstan est fermée depuis 1990.

Le nucléaire civil dans les pays de l'Est n'est pas épargné.

La catastrophe de Tchernobyl en avril 1986 et, plus récemment, le 17 juillet 1993, l'évaporation dans l'atmosphère d'une solution de plutonium 238 prouvent que les risques dans ces pays sont énormes.

Malgré les risques, treize réacteurs du type de celui de Tchernobyl sont toujours en fonction. A cela nous pouvons ajouter l'immersion de déchets radioactifs dans les mers de Barents et de Kara.

Ces exemples démontrent que la sécurité des populations n'existe pas dans ces pays, et je voudrais vous faire partager l'inquiétude des Européens en poste au Kazakhstan.

Quand on sait que les barres de fission usées sont jetées dans la nature et font office de piquets de clôtures, que des récipients de matières radioactives sont recyclés sous forme de boîtes de conserves, il y a de quoi être inquiet non seulement pour la santé de nos compatriotes expatriés mais aussi pour les risques que nous encourons.

A ce propos, dans le personnel des ambassades européennes d'Almaty, quatre décès dont l'origine n'est pas définie sont survenus en quatorze mois, et des cancers généralisés ont foudroyé sur des sujets qui ne présentaient aucun risque. Pour ces raisons, nos compatriotes français souhaiteraient bénéficier d'un suivi médical plus fréquent à l'occasion de leurs visites en France.

Les considérations environnementales sont bien loin des préoccupations des dirigeants et je m'interroge sur l'absence d'actions menées sur le terrain par les organisations antinucléaires et pacifiques pour dénoncer de tels agissements. Craindraient-elles pour leur propre santé et leur propre sécurité ?

Les motivations des pays du Pacifique Sud sont tout autres, et pas toujours avouables. Les arguments concernant le lieu des essais nucléaires ne tiennent pas, puisque l'atoll de Mururoa est situé dans une des zones maritimes les plus éloignées des populations. Il est à peu près dix fois plus éloigné de Papeete que les sites d'expérimentation américains le sont des centres urbains du Nouveau-Mexique et de l'Arizona, et deux fois plus éloigné de la Nouvelle-Zélande ou de Fidji que le Japon ou les Philippines ne le sont du centre chinois de Lob Nor. En fait, c'est la présence française dans le Pacifique Sud qui est contestée et sa place économique convoitée.

Cette campagne de désinformation est aussi un moyen d'exciter toutes les volontés d'indépendance des territoires d'outre-mer de Polynésie, de Wallis-et-Futuna et de Nouvelle-Calédonie afin qu'émerge une seule et véritable puissance régionale en Océanie.

L'ampleur des protestations de certains de nos voisins européens est plus inquiétante. Dans une certaine mesure, ces réactions s'expliquent par la présence dans ces pays de mouvements écologistes ou antinucléaires puissants.

La mission officielle d'information qui a été confiée à une trentaine de parlementaires, et je fus l'un d'entre eux, a permis d'expliquer la décision, trop souvent déformée ou mal interprétée, de la reprise des essais nucléaires par la France.

Ces réactions ne masquent-elles pas la crainte de ces pays face à la position prépondérante de la France, détentrice d'un arsenal nucléaire crédible, au sein de la future défense européenne ?

Cette campagne de désinformation, faite de faux procès d'intention et de manipulations scandaleuses, a masqué les véritables enjeux. Il est temps d'en tirer les leçons et de rétablir avec force la vérité.

La France n'a pas attendu le vote de l'assemblée générale des Nations unies pour contribuer efficacement à la paix. Elle a depuis toujours participé aux actions de l'ONU : nos casques bleus étaient présents au Liban, au Rwanda comme en Bosnie. Elle a toujours milité en faveur d'un désarmement contrôlé et négocié. Elle a payé le prix fort pour la paix, celui du sang versé récemment par nos casques bleus en Bosnie.

Merci, monsieur le ministre, pour ce débat qui a permis à l'opposition de déployer à nouveau ses contradictions et à la majorité de réaffirmer sa confiance dans la politique de défense de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat approche de son terme et je ne l'allongerai pas indéfiniment. Je me contenterai de montrer que la différence est considérable entre la décision prise en 1992 par M. Mitterrand et celle prise en 1995 par le Président de la République, Jacques Chirac.

En 1992, il s'agissait simplement pour M. Mitterrand – je note au passage que c'était après avoir fait lui-même procéder à 86 essais nucléaires, qui n'avaient pas suscité chez les élus socialistes autant d'états d'âme que l'actuelle campagne de six essais – de décider de la suspension des essais nucléaires.

**M. Yves Bonnet.** Absolument !

**M. Daniel Garrigue.** M. Mitterrand avait d'ailleurs pris soin d'ajouter, à l'époque, que si certaines grandes puissances reprenaient les essais nucléaires, la France se sentirait autorisée à en faire autant.

La décision qu'a prise cette année M. Chirac est d'une autre nature. En même temps que le lancement de cette campagne d'essais, il décidait d'arrêter définitivement les essais nucléaires, en signant dans quelques mois le traité d'arrêt définitif.

A l'évidence, la portée de ces deux décisions est bien différente : quand on prend une décision de suspension, on peut se permettre de rester dans le flou et d'é luder certaines responsabilités ; en revanche, quand on prend une décision d'arrêt définitif, on a le devoir d'assumer ces responsabilités jusqu'au bout et de faire en sorte que l'avenir, les conditions de développement ou même seulement de maintien de notre force de dissuasion soient assurés. Dans ce cas, on ne pouvait rien laisser au hasard, il fallait prendre toutes les garanties possibles avant de prononcer l'arrêt définitif.

Les choses sont claires, en effet. La dissuasion nucléaire est toujours indispensable en raison des risques de prolifération et aussi parce que, contrairement à ce qu'a dit M. Quilès, elle ne vise pas le seul risque nucléaire mais également les menaces très diverses qui peuvent mettre en cause les intérêts vitaux de notre pays.

Par ailleurs, l'arrêt définitif des essais nous exposait à un danger technologique considérable, si nous n'avions pu disposer des moyens de simulation indispensables pour reproduire, à terme, nos actuels armements nucléaires.

Le général de Gaulle avait écrit de sa propre main, dans l'exposé des motifs de la première loi de programmation militaire, que la France ne peut pas s'en remettre à d'autres du soin d'assurer sa défense. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Le Président de la République a pris une décision essentielle, celle de signer le traité d'arrêt des essais. Il ne pouvait pas le faire sans prendre les garanties indispensables, d'où cette campagne de six essais nucléaires. C'est la décision qu'il a prise et que vous mettez en œuvre avec lui, monsieur le ministre, et nous ne pouvons, dans cette affaire, que vous apporter notre plus entier soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. le ministre de la défense.** Monsieur le président, je répondrai brièvement d'abord à quelques questions, puis aux objections et critiques qui ont été formulées et, enfin, je tirerai les conclusions du débat.

D'ailleurs, on me l'a demandé, fallait-il un débat sur la reprise des essais nucléaires ? Celui que nous venons d'avoir a permis de démontrer qu'un débat était loin d'être inutile. Nous avons eu l'occasion de confronter nos conceptions en matière de défense, en particulier de dissuasion nucléaire, et nos avis sur la nécessité de mondialiser et d'adapter notre force de dissuasion.

Fallait-il que ce débat ait lieu avant la décision du Président de la République ? Je réponds non.

Franchement, monsieur Le Déaut, que n'avez-vous prononcé le même discours avant que le précédent Président de la République, François Mitterrand, ne fasse procéder à quatre-vingt-six essais ! Ou bien avant qu'il ne prenne la décision de les suspendre ! Car il s'agissait pour

le développement de notre politique de dissuasion de décisions capitales qui auraient mérité un débat préalable à l'Assemblée et au Sénat.

**M. Michel Meylan.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** En réalité, de telles décisions relèvent de la seule compétence du Président de la République, et tous ceux qui se sont succédé à la tête de la France se sont conformés à cette théorie. Et je ne souhaite pas qu'il y ait d'évolution dans ce domaine, sous l'influence de tel parti politique ou de tel groupe de pression. Il en va de la crédibilité de notre force de dissuasion.

Le présent débat sur les essais doit-il être suivi d'un débat sur la défense, comme l'ont souhaité M. Quilès et M. Bonnet ? En répondant oui, je ne fais que confirmer mes engagements puisque, lors de la discussion du budget pour 1996, j'ai annoncé qu'un débat d'orientation aurait lieu à la fin du mois de mars dès que le comité stratégique aurait présenté ses observations et rendu ses conclusions définitives, dès que le conseil de défense aurait émis des orientations et dès que le Président de la République aurait pris des décisions.

Il y aura donc bien un débat d'orientation, je le confirme à Jacques Baumel. Je souhaite qu'il soit riche et qu'il me permette, à moi et à mon ministère, de rédiger un projet de loi de programmation qui tienne compte des jugements, des critiques ou des observations de la représentation nationale.

Ce débat d'orientation sera suivi d'une nouvelle loi de programmation qui sera déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale au plus tard le 15 mai pour pouvoir être discutée avant la fin de la présente session parlementaire.

Pourquoi une nouvelle loi de programmation ? Rappelez-vous l'analyse que j'ai déjà faite devant vous. La situation politique a changé, puisque s'est achevée la cohabitation entre un Président qui avait suspendu les essais nucléaires et un gouvernement qui ne partageait pas son avis et qui l'avait fait savoir à l'époque – Edouard Balladur l'a confirmé aujourd'hui. Il convient donc bien aujourd'hui de réconcilier le fait et le droit et d'élaborer une nouvelle loi de programmation.

Plusieurs intervenants m'ont interrogé à propos du plateau d'Albion, des SNLE, du porte-avions et de la modernisation de tous les équipements de nos forces nucléaires. Je confirme que tout cela sera inscrit dans le projet de loi de programmation militaire, qu'il s'agisse des sous-marins, monsieur Yves Bonnet, des missiles, du deuxième porte-avions ou de l'évolution des composantes – le Président de la République s'est demandé, en effet, s'il était nécessaire de garder trois composantes, terrestre, maritime et aéroportée.

Quant à M. Quilès, M. Le Déaut, M. Boucheron et M. Mercieca, ils me demandent si nous pouvons continuer les essais alors qu'une partie de l'opinion, majoritaire semble-t-il, s'est exprimée contre et que des manifestations multiples ont été organisées en divers endroits pour protester. Le Gouvernement entend-il en tenir compte ? S'interroge-t-il ? Et que compte-t-il faire, demandent-ils ?

Pour appuyer leur raisonnement, ceux qui le tiennent avaient auparavant souligné l'horreur d'un bombardement atomique, évoquant Hiroshima et Nagasaki. Certes, on ne peut que déplorer ces événements terribles et s'émouvoir de leurs innocentes victimes. Mais c'est justement dans l'horreur de ces explosions que réside le caractère



dissuasif de l'armement nucléaire : c'est la crainte qui dissuadera un éventuel adversaire de violer les intérêts vitaux de la France. C'est sur cette crainte que se fonde toute notre démarche de dissuasion.

Quant aux risques écologiques que feraient courir à l'environnement nos essais en Polynésie, M. Michel Meylan y a répondu par son analyse très argumentée, et je l'en remercie. Comme lui, je trouve pour le moins surprenant qu'une organisation, qui se veut à la tête du combat pour l'environnement et pour la défense de la vie sous toutes ses formes, concentre tous ses efforts sur les essais nucléaires français, en oubliant qu'il y en a eu aussi, qu'il y en a et qu'il y en aura encore sans doute en Chine populaire. M. Michel Meylan a évoqué également les risques énormes qui existent dans certaines parties du monde, notamment dans des Républiques de l'ancienne URSS, risques que personne ne dénonce dans le but d'inciter la communauté internationale à prendre des dispositions pour lutter contre ces menaces.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** Lesdites organisations, la main sur le cœur, veulent donner des leçons au Gouvernement français en matière de protection de l'environnement. Ne vaudrait-il pas mieux qu'elles se consacrent aux vrais risques de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, qui ne se situent pas dans les zones où nous prenons tous les moyens pour empêcher toute dérive écologique ?

S'agissant des atolls polynésiens, ils ont subi expertise sur expertise, accueilli commission sur commission. Toutes les expertises ont montré que les conséquences apocalyptiques décrites par certains, et qui ont donné lieu à des documents diffusés par certaines associations, étaient purement imaginaires. Ainsi en est-il de la prétendue fissure dans la barrière de corail. Je regrette que certains journaux se soient fait l'écho de ces informations totalement erronées destinées à tromper le lecteur.

Quant à renoncer aux essais, parce que l'opinion serait contre et à cause des manifestations, il convient d'abord de rétablir la vérité. A l'assemblée générale des Nations unies, un certain nombre d'États se sont prononcés contre les essais, c'est vrai, mais contre les essais en général. La dernière résolution ne fait nullement référence à la France, contrairement aux allégations de certains journaux français.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** C'est une résolution de caractère général. En outre, on ne peut que constater qu'il se trouve moins de personnes pour condamner que pour ne pas condamner les pays qui se livrent à de tels essais.

Au demeurant, ce n'est pas parce qu'un concert de nations désapprouve une action politique que celle-ci n'est pas justifiée.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Certes !

**M. le ministre de la défense.** La France est souveraine, j'espère qu'elle le restera.

**M. Michel Meylan.** Il faut le dire !

**M. le ministre de la défense.** Le Président de la République a pris une décision souveraine, et il l'a dit, elle est irrévocable. Et il l'a prise parce qu'il est de sa mission, de sa vocation, de décider des moyens d'assurer l'indépendance nationale et la protection de nos intérêts vitaux.

Cette objection qui, comme un refrain, est revenue dans vos propos – « l'opinion est contre, elle le manifeste » – va m'offrir l'occasion d'une réflexion sur la démocratie. Bien que garantissant la liberté d'opinion et de manifestation, notre démocratie n'est ni une démocratie d'opinion ni une démocratie de manifestation. C'est une démocratie d'élection, c'est une démocratie représentative. Comme beaucoup d'entre vous, je suis préoccupé par une dérive actuelle : j'ai la triste impression que, par sondages interposés et sous l'effet de pressions médiatiques, on est en train de dévaloriser la démocratie d'élection,...

**M. Michel Meylan.** Eh oui !

**M. le ministre de la défense.** ... la démocratie représentative au profit d'une démocratie d'opinion, qui n'est souvent qu'une démocratie de mode, obéissant souvent à des puissances financières qui ont les moyens de diffuser leurs messages pour l'imposer, ou au profit d'une démocratie de manifestation reflétant, certes, des mécontentements, des refus ou des protestations mais qui ne saurait refléter le point de vue de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ici comme ailleurs, pour les essais nucléaires comme sur d'autres sujets, j'aimerais qu'on en revienne à ce qui fait la force de notre pays, c'est-à-dire sa démocratie représentative. Que l'on respecte d'une manière scrupuleuse la liberté d'expression et la liberté d'opinion, le droit de manifester, mais qu'en aucun cas ne vienne se substituer à la démocratie représentative une démocratie d'opinion qui, très vite, se transforme en tyrannie d'opinion, ou une démocratie de manifestation qui peut se transformer en dictature de manifestation.

Je trouve un petit peu étonnant que dans une Assemblée nationale comme celle-ci, née d'une élection, l'on puisse mettre, dans la hiérarchie des valeurs, la valeur de l'opinion ou de la manifestation au-dessus de celle de l'élection.

**M. Michel Meylan.** Exactement !

**M. le ministre de la défense.** Troisième réflexion présentée : il n'y aurait pas besoin de ces essais nucléaires parce qu'il n'y a plus de menace. Je suggère à M. Mercieca ou à M. Quilès, qui ont repris cette expression d'une manière directe ou indirecte, de relire l'histoire et d'étudier l'actualité.

Qu'ils relisent d'abord l'histoire, parce que les mouvements pacifistes ne datent pas d'aujourd'hui. Je ne leur demande pas de remonter très loin, avant 1914, par exemple, car les mouvements pacifistes existaient déjà à l'époque. Je leur demande de considérer simplement ce qui s'est passé entre 1918 et 1939. C'est une période courte, sur vingt et un ans. Qu'ils regardent d'une manière attentive ce qui s'est passé.

Des mouvements pacifistes se sont alors développés, qui ont pris une influence déterminante. Ils ont provoqué d'abord un désarmement moral, puis un désarmement militaire. Ils ont empêché les gouvernements, même les gouvernements avertis, de se tourner vers les techniques modernes – et je rappelle les objections, les réflexions et les propositions du colonel de Gaulle sur les chars – et ils ont en fait provoqué indirectement, par leurs prises de position et leur influence, la situation d'infériorité dans laquelle la France était en 1939, avec les conséquences que vous connaissez.

Si nous voulons vraiment défendre les valeurs auxquelles nous tenons, la liberté, la générosité, la dignité, l'équité, il va bien falloir en avoir les moyens !

C'est la raison pour laquelle, quand j'entends dire qu'il n'y a plus de menace, je réponds qu'il faut relire l'histoire. La menace n'est pas celle d'aujourd'hui, c'est celle de demain. Or je ne sais pas lire dans le marc du café, je ne sais pas prédire l'avenir. Je ne souhaite qu'une seule chose, en tant que ministre de la défense, puisque c'est la responsabilité que m'ont confiée le Président de la République et le Premier ministre, c'est préparer la France à se défendre demain contre d'éventuelles menaces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Après l'histoire, étudiez l'actualité.

Tout à l'heure, à cette tribune, Edouard Balladur rappelait, à juste titre, qu'il y a dix ans, personne n'aurait pu prévoir la guerre du Golfe, le conflit bosniaque, les tensions que l'on constate aujourd'hui avec la montée des intolérances ou des intégrismes, avec les nouvelles menaces, un certain nombre de pays se fabriquant des armes de destruction massive d'une manière artisanale. Dans ces conditions, si la France veut assumer sa mission, rester une grande puissance, assurer son rôle de protecteur vis-à-vis d'autres pays, elle se doit d'avoir les moyens de dissuader les pays qui voudraient utiliser ces armes de destruction massive de la faire.

Bref, que ce soit l'histoire ou l'actualité, tout démontre qu'à l'évidence, et j'approuve totalement les propos d'Yves Bonnet et de Daniel Colin, qui ont fait des réflexions tout à fait argumentées à ce sujet, la dissuasion nucléaire est nécessaire et que les essais nucléaires sont donc absolument utiles.

Une autre objection a été avancée à plusieurs reprises : être contre les essais, comme l'est le parti socialiste, ce n'est pas être contre la dissuasion.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Absolument !

**M. le ministre de la défense.** Comme M. Balladur, M. Garrigue et M. Lellouche l'ont démontré, de façon tout à fait justifiée, c'est faux. Aujourd'hui, être contre les essais, c'est être contre la dissuasion. Pourquoi ? Pour une raison simple. Vous le soulignez d'ailleurs vous-mêmes dans vos discours. En effet, vous expliquez, avec raison, qu'en 2010, 2020, 2030, la force de dissuasion telle qu'elle existe aujourd'hui ne sera pas fiable. Vous ne pouvez pas prendre l'engagement qu'elle sera fiable, vous ne pouvez pas me signer un document en ce sens.

**M. Yves Bonnet.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** Moi, personnellement, je ne peux pas, le Président de la République non plus, je pense, ni le Premier ministre.

Si le Président de la République a pris la décision d'engager une nouvelle campagne d'essais nucléaires, ce n'est pas, comme certains l'ont dit, pour obéir aux experts – d'ailleurs, les experts interrogés ne sont pas tous militaires –, c'est simplement pour permettre à la génération qui va nous suivre d'être protégée, c'est-à-dire d'avoir les moyens de dissuader un éventuel adversaire. Pour ce faire, il va falloir moderniser notre arsenal, et les essais nucléaires ont pour objectif d'accumuler des données scientifiques qui nous permettront d'effectuer une simulation.

J'en reviens au contenu même de ces essais, à leurs objectifs, et je voudrais mettre fin à de fausses querelles.

On a parlé de la TN 75. M. Quilès m'a demandé pourquoi on faisait un nouvel essai à son propos puisqu'elle était déjà certifiée. En fait, elle a été homologuée en 1992, comme prototype, mais elle n'était pas certifiée, et il fallait l'essayer en tant qu'élément de série comme l'un d'entre vous l'a d'ailleurs souligné.

Dernier point, et là j'ai été très étonné et très choqué : on a considéré que le programme PALEN n'était pas utile. Je ne sais pas d'ailleurs s'il est très nécessaire que je développe ce point car Edouard Balladur a très bien expliqué la situation.

Le programme PALEN est indispensable. Soit on continue à faire des essais nucléaires comme on les fait aujourd'hui, soit on passe à la simulation, soit c'est une troisième solution, on est contre les deux, et c'est la raison pour laquelle je dis qu'être contre les essais nucléaires et remettre en cause le programme PALEN, c'est être contre la dissuasion. Il n'y a pas d'autre solution et on n'a pas le droit sur ce point de tromper nos concitoyens.

Je dis un peu gravement aux députés qui se sont prononcés contre les essais de faire attention. Le consensus sur la dissuasion est important, vous l'avez dit. Vous en êtes d'ailleurs tellement convaincus que personne n'a osé dire qu'il était contre la dissuasion. Mais cela ne doit pas rester simplement théorique. Cela doit s'enraciner dans la réalité des choses et dans la réalité des politiques. Lorsque l'on reprend les essais, c'est pour permettre à la dissuasion nucléaire d'être crédible. C'est pour lui permettre de se baser sur un certain nombre de données qui seront utilisées dans le programme PALEN.

Le programme PALEN sera très lourd. Il aura des retombées civiles évidentes. Je le dis d'autant plus simplement que je fais valoir actuellement qu'il pourrait être mixte et être utilisé aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine civil car on peut y faire des recherches de physique théorique. Je souhaite que la France mette en œuvre un tel programme pour donner à sa défense les moyens d'assumer ses tâches.

Il faut en effet en revenir aux tâches, aux missions qui doivent être assumées : la prévention, la projection, la protection et la dissuasion. Je suis convaincu en effet que, sur tous les bancs, de l'extrême gauche à l'extrême droite – sous l'angle géographique –, personne ne contestera l'attachement à la dissuasion. J'espère donc que ce débat aura été utile pour calmer les passions et permettre que l'on en revienne à une politique plus consensuelle dans le domaine de la dissuasion nucléaire. On en a besoin pour des raisons européennes et pour des raisons nationales.

Comme nombre d'entre vous l'ont souligné, en particulier Jacques Baumel, l'Europe est en train de se construire. Il est prévu dans le traité de Maastricht une politique européenne de sécurité et de défense. Lors des sommets bilatéraux franco-britanniques, franco-allemands, nous essayons peu à peu de mettre en place une politique européenne de défense, et il est bien évident qu'il y aura une dimension de dissuasion nucléaire.

Bien sûr, comme l'ont expliqué plusieurs d'entre vous, sans pouvoir politique, on ne peut partager la décision d'appuyer sur le bouton, mais il est possible de se concerter. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères, puis le Président de la République et le Premier ministre ont proposé une dissuasion concertée pour permettre à ce pilier européen d'être fiable en face du pilier nord-atlantique.

Il est bien évident en effet que, si le pilier européen n'a pas une dimension de dissuasion nucléaire, il sera déséquilibré par rapport au pilier nord-atlantique, et, si l'on veut une organisation du traité Atlantique-Nord équilibrée, les deux piliers doivent avoir la même substance et la même consistance.

La deuxième raison concerne la politique intérieure.

La France est un grand pays, non par sa taille, non par sa démographie, ni même par sa force économique, même si c'est vérifié dans un certain nombre de secteurs, elle l'est surtout par sa mission ou sa vocation historique.

Quand, sur le continent européen ou même dans le monde, il y a une atteinte aux principes de liberté, de dignité, d'équité, le drapeau que sortent la plupart du temps les exploités, les révoltés, les opprimés, c'est le drapeau tricolore. Pour eux, c'est ça la France, et la France a pour mission de faire respecter les valeurs qui sont inscrites dans son histoire, dans sa Constitution, dans sa chair.

Elle doit donc en avoir les moyens et être une grande puissance. Parmi les attributs d'une grande puissance, il y a la dissuasion nucléaire. Si l'on ne permet pas à la France d'avoir une force de dissuasion nucléaire, on l'amène à être un pays secondaire, avec une influence diminuée. Je sais qu'aucun d'entre vous ne le souhaite.

Pour que la France puisse continuer à remplir sa mission, je souhaite qu'ensemble, nous construisions un consensus sur la défense et sur la dissuasion nucléaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Le débat est clos.

3

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 décembre 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer.

Ce projet de loi, n° 2444, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

4

### DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu, le 13 décembre 1995 :

– de M. Alain Griotteray, un rapport, n° 2442, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution (n° 2237) de M. Hervé Novelli tendant à créer une commission d'enquête sur l'évolution et la maîtrise des dépenses publiques ;

– de M. Jacques Pélassard, un rapport, n° 2443, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence (n° 2354).

5

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 14 décembre 1995, à neuf heures, première séance publique :

Questions orales sans débat (1).

Discussion du projet de loi, n° 2303, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine relative à la circulation et au séjour des personnes :

M. Willy Diméglio, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2385) ;

(Procédure d'adoption simplifiée).

Discussion du projet de loi, n° 2305, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine :

M. Willy Diméglio, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2385) ;

(Procédure d'adoption simplifiée).

Discussion du projet de loi, n° 2306, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord général de coopération entre les Etats de la Commission de l'océan Indien :

M. René Chabot, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2412) ;

(Procédure d'adoption simplifiée).

Discussion du projet de loi, n° 2309, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (ensemble neuf annexes) et de l'accord relatif à l'application de la partie XI de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (ensemble une annexe) :

M. Georges Mesmin, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2425).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 2368, pris pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995 qui ont institué une session parlementaire ordinaire unique et modifié le régime de l'inviolabilité parlementaire :

M. André Fanton, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2416).

Discussion de la proposition de loi, n° 2326, tendant à faciliter la transformation des districts urbains en communautés urbaines :

M. Daniel Picotin, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2419) ;

Discussion du projet de loi, n° 2319, relatif au supplément de loyer de solidarité :

M. Joseph Klifa, rapporteur au nom de la commission de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2382) ;

A dix-huit heures :

Discussion, soit du texte élaboré par la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1996, n° 2426.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures quinze.)*

*(1) Le texte de ces questions figure en annexe à la présente séance.*

## ANNEXE

### *Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du jeudi 14 décembre 1995*

N° 761. – En 1993, le Gouvernement a décidé l'ouverture d'une antenne de l'IUT de Reims à Charleville-Mézières, option Gestion administrative et commerciale (Gaco). L'ouverture de cet établissement vient d'avoir lieu dans des conditions précaires, sur plusieurs sites. Les travaux de construction qui auraient pu débiter il y a quelques semaines sont au point mort. M. Philippe Mathot demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quand débiteront effectivement les travaux et quelles assurances il peut donner à cette antenne pour son avenir dans les Ardennes, sachant que cette formation répond à un réel besoin et que toutes les forces vives du département y sont fortement attachées.

N° 753. – M. Jean-Claude Asphe appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les graves difficultés que pose à de nombreuses associations la réglementation de la taxe audiovisuelle. En effet, ces associations se sont dotées, à des fins pédagogiques ou culturelles, de postes de télévision afin de visionner des cassettes vidéos. Elles ont d'ailleurs souvent engagé des frais financiers (150 francs par appareil) pour transformer leurs récepteurs de télévision en simples moniteurs ne leur permettant ainsi plus de recevoir de programmes. Or, malgré ces transformations et les dépenses ainsi occasionnées, le décret n° 92-304 du 30 mars 1992 relatif à l'assiette et au recouvrement de la redevance considère ces moniteurs comme des appareils entrant dans le champ d'application de cette taxe. Cette réglementation apparaît inéquitable aux membres de ces associations, qui ne bénéficient pas en fait des programmes de télévision des chaînes publiques et qui ont ainsi l'impression de payer un service qu'elles n'utilisent pas. Compte tenu, de plus, du surcoût financier que le paiement de la redevance entraîne pour ces associations aux ressources souvent faibles et dont le travail d'animation et d'action sociale est indispensable dans nos villes comme dans nos campagnes, il lui demande s'il ne serait pas envisageable de modifier le décret de 1992 afin d'exonérer du paiement de la redevance le secteur associatif.

N° 764. – M. Léonce Deprez interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation financière de la société Eurotunnel. Eurotunnel connaît un trafic en progression qui permet d'espérer atteindre, avec retard, les objectifs initialement prévus. Cependant, les résultats du premier semestre 1995 de la société indiquent que les recettes s'élèvent à 1,244 milliard de francs français et révèlent une perte de 3,661 milliards compte tenu du paiement de 2,811 milliards de francs d'intérêts. Les banques auraient perçu 23 milliards de francs d'intérêts depuis la constitution de la société Eurotunnel et le lancement du chantier. Parmi les 220 banques impliquées sont concernées principalement deux banques françaises : la BNP et le Crédit lyonnais. Le cours des actions s'étant effondré, les banques vont demander de convertir la dette en actions. On peut se demander si les banques n'ont pas contribué à faire chuter le cours des actions afin de les racheter à bas prix. Les propositions de résolution de parlementaires tendant à créer une commission d'enquête sur les

causes de la situation actuelle de la société Eurotunnel n'ont pu aboutir en raison d'une instruction judiciaire en cours ouverte le 23 novembre 1994 au tribunal de grande instance de Paris des chefs de délit d'initié et de manipulation des cours. Le Gouvernement ne peut se désintéresser d'une infrastructure vitale pour les relations franco-britanniques et européennes. La solution n'est-elle pas d'aider la société à améliorer ses résultats en mettant fin aux distorsions de concurrence dont elle est victime ? Le Gouvernement ne peut-il pas imposer à ses concurrents le même niveau d'exigence en matière de sécurité ? Les compagnies de ferries vendent le produit transport en dessous de son prix de revient grâce aux bénéfices obtenus par les ventes hors taxes. Eurotunnel doit donc réduire ses tarifs en conséquence et vendre à certaines époques les billets en dessous de leur prix de revient. Ne serait-il pas opportun de supprimer les ventes hors taxes sur les ferries ? Or, l'autorisation qui leur a été accordée le 1<sup>er</sup> janvier 1993 a été étendue et même prolongée jusqu'en 1999 ! Le Gouvernement ne peut-il pas apporter ses bons offices pour faciliter la révision par les banques de la part qu'elles doivent prendre en vue d'atténuer la charge d'endettement d'Eurotunnel (75 milliards de francs) et assurer la défense des petits actionnaires ?

N° 750. – Depuis l'entrée en vigueur des lois relatives à la maîtrise de l'immigration, et à l'accueil, au statut et au séjour en France des étrangers, la situation des étrangers sur le territoire national est de plus en plus difficile. Les dysfonctionnements induits par ces textes sont tels que deux circulaires ministérielles sont déjà intervenues pour demander aux préfets d'interpréter avec souplesse les dispositions relatives à la situation des étrangers parents d'enfants français et que l'Assemblée nationale s'est prononcée pour la création d'une commission d'enquête visant à évaluer les effets de ces lois. Quant aux difficultés administratives auxquelles sont confrontés les couples mixtes, elles contraignent trop souvent des personnes à se maintenir sur notre territoire en toute illégalité, allant jusqu'à l'aberration de voir des personnes condamnées pour avoir hébergé leur conjoint(e). En conséquence, M. Patrick Braouezec demande à M. le ministre de l'intérieur ce qu'il compte entreprendre pour remédier à ces problèmes.

N° 758. – M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes posés par la mise en recouvrement de la taxe d'habitation en Haute-Corse. La part départementale a subi une hausse de 27 p. 100. Si la mesure pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des familles, on peut s'interroger sur la régularité de la décision prise par la commission permanente dans la plus stricte confidentialité et non par le conseil général lui-même. Le préfet n'avait pas contesté la décision. Or, il apparaît que la délibération de la commission permanente n'a pas de caractère exécutoire. Le décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatif au recueil des actes administratifs des communes et des départements n'a pas été respecté. L'article 3 de ce décret précise que : « le dispositif des délibérations du conseil général et des délibérations de la commission permanente prises par délégation ainsi que les actes du président du conseil général, à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins mensuelle ». Or, après consultation des recueils de l'année en cours, il apparaît que la délibération de la commission permanente n'y figure pas. Par conséquent, il n'y a pas de forclusion et le représentant de l'Etat peut déférer la délibération de la commission permanente au tribunal administratif afin qu'elle soit annulée. Il peut en même temps demander à l'administration fiscale de surseoir à l'actuelle mise en recouvrement. Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre en ce sens.

N° 760. – M. Hervé Novelli appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une demande de transformation du poste de police de Joué-lès-Tours en commissariat subdivisionnaire. Au début de l'année 1994, le ministre d'alors avait bien voulu faire droit à cette demande et l'avait confirmé sur place. La création d'un commissariat subdivisionnaire s'accompagne d'une augmentation significative des moyens financiers mais aussi des moyens humains. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la situation exacte des moyens dévolus à ce jour, et la programmation éventuelle de ceux-ci, pour que le commissariat joue pleinement le rôle qu'en attend la population jocondienne.

N° 763. – M. Jean-Pierre Pont demande à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation quelle sera la position du Gouvernement concernant la mise aux normes sanitaires

européennes pour l'obtention de l'agrément permettant aux ateliers de mareyage et de transformation du poisson de poursuivre leur activité. En effet, si certains ont fait l'effort d'investir, d'autres préfèrent s'en dispenser, en prévision d'une cessation probable de leur activité. D'autres, enfin, attendent une prorogation de la situation actuelle, avec, bien sûr, le risque éventuel d'une menace de fermeture et des licenciements qui s'ensuivraient. Or la mise aux normes européennes a un coût élevé, puisqu'il représente une majoration d'un franc par kilogramme. Donc, ceux qui ont fait l'effort d'investissement seraient pénalisés par rapport à leurs confrères si la mise en application des nouvelles normes européennes était repoussée. Ces nouvelles normes seront-elles appliquées fermement en France dès le 1<sup>er</sup> janvier 1996, et les mareyeurs et transformateurs de poisson qui n'auraient pas obtenu l'agrément, à cette date, devront-ils cesser immédiatement leur activité ?

N° 752. – M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'effet structurant de la RN 420 qui doit être pris en compte pour mener une véritable politique de développement interrégionale dans le massif vosgien, au même titre que les deux autres axes, RN 59 et RN 66, classées grandes liaisons d'aménagement du territoire. En outre, il désirerait connaître l'état d'avancement, et donc la prise en charge du dossier relatif à la construction d'un pont à Saales et au contournement de Saales.

N° 759. – Les élus responsables économiques du département des Ardennes réclament depuis des années une accélération des travaux de transformation de la RN 51 en autoroute. Le Premier ministre vient de refuser l'offre du conseil général des Ardennes de souscrire un emprunt pour financer la réalisation des quinze derniers kilomètres avant l'an 2000 et prévoit la fin des travaux en 2002. Il est par contre envisagé de renforcer la direction départementale de l'équipement des Ardennes pour accélérer les études, afin que les travaux puissent débuter dès le début du prochain contrat de plan. M. Philippe Mathot demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme s'il peut lui confirmer cette dotation supplémentaire en personnel et s'il lui semble possible, dans l'affirmative, de gagner un an et de terminer les travaux en 2001.

N° 754. – M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les règles de cumul d'une allocation d'assurance chômage et d'une pension militaire de retraite. Les militaires en activité supportent des contraintes plus fortes que dans le reste de la fonction publique. La loi de programmation militaire en 1994 a consacré la spécificité du métier militaire et a refusé que soit assimilée la pension des militaires à un avantage vieillesse ou à une retraite de droit commun. Par la suite, le Parlement modifiait le statut général des militaires et l'article 71 de la loi du 13 juillet 1972. Depuis, la loi prévoit que le droit d'accéder à un emploi est garanti aux militaires admis d'office, ou sur leur demande, à la position statutaire de retraité avant l'âge fixé par la loi pour bénéficier de la pension de vieillesse du régime général de la sécurité sociale. Il y a tout juste un an, le ministre du travail avait pris l'engagement d'engager des négociations avec l'Unedic pour réviser les règles permettant de percevoir une pension militaire de retraite et éventuellement une allocation chômage. Il était également question d'écarter du champ de compétence de l'Unedic ces règles de cumul qui concernent davantage le ministère de la défense que les partenaires sociaux. Or aujourd'hui rien ne semble avoir été entrepris. C'est pourquoi il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

N° 756. – M. Edouard Leveau appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conséquences de la départementalisation de certains services prévue dans la réorganisation du réseau des caisses locales du régime général de la sécurité sociale avec l'objectif de maintenir un seul organisme par département. Ce projet de départementalisation signifierait-il la suppression des structures existant dans des villes comme Dieppe, Le Havre, Béziers, Valenciennes ou Dunkerque à titre d'exemple ? Si tel était le cas, ne pense-t-il pas que cette mesure irait à l'encontre de certaines dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire, reconnaissant la notion de bassins d'emploi et de pays ? La remise en cause de l'existence des dites structures, non départementalisées, ne semble pas aller dans le sens de son projet de réduire les dépenses de gestion et de favoriser l'efficacité de notre système. En effet, les résultats des ser-

vices, aujourd'hui menacés par la départementalisation, démontrent leur efficacité, leur excellent classement parmi les cent organismes français le prouve. Il lui demande donc de bien vouloir étudier le problème avant d'engager la réorganisation des services prévue dans le projet de réforme présenté par M. le Premier ministre.

N° 762. – M. Germain Gengenwin attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés financières rencontrées par les personnes victimes d'accident du travail. Il lui expose le cas de M. X, accidenté le 4 mai 1993. Après vingt-neuf mois d'arrêt de travail, il a été déclaré inapte à reprendre la fonction de conseiller en épargne et prévoyance qu'il avait occupée. Cette décision a été prise le 29 septembre 1995. L'incapacité a été confirmée à l'issue de la seconde visite médicale du 13 octobre dernier. Son reclassement dans l'entreprise est à l'étude. M. X, père de famille, est sans ressources depuis le 29 septembre 1995. Il ne perçoit plus les indemnités de la sécurité sociale puisque son état a été consolidé. Il n'est pas non plus rémunéré, son employeur considérant qu'en vertu de l'article R. 241-51-1 du code du travail il n'est tenu de rétablir la rémunération qu'après un délai d'un mois après la deuxième visite médicale. Au moment où le Gouvernement engage une vaste réforme de la protection sociale, il lui demande ce qu'il compte faire afin de ne plus faire subir aux accidentés du travail et à leur famille cette situation précaire pendant laquelle leurs difficultés financières s'aggravent encore davantage et pour mettre un terme à ce délai d'attente injustifié pendant lequel l'assuré est sans ressources.

N° 755. – M. Jacques-Michel Faure demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration comment le Gouvernement compte impliquer les entreprises publiques dans la reconquête du territoire. En effet, EDF pratique des tarifs plus élevés en zone rurale qu'en ville ; la SNCF envisage la suppression de lignes secondaires (exemple : Bellac-Poitiers) ; France Télécom n'équipe pas les petites villes de moyens permettant de disposer de possibilités de télétraitement de l'information, etc. Cette situation pénalise les zones à reconquérir et va dans le sens inverse du texte de loi sur l'aménagement du territoire.

N° 751. – M. Christian Bataille appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur la situation de l'industrie française des services informatiques et particulièrement de l'entreprise qui en anime le pôle public, la société CISI. Les services informatiques ont longtemps été un pôle d'excellence où les entreprises françaises ont occupé des positions de premier plan en Europe. Mais depuis quelques années, cette situation s'est doublement détériorée. D'une part, le secteur des sociétés de service et d'ingénierie en informatique (SSII) est passé sous domination largement américaine (les cinq plus grandes SSII qui opèrent aujourd'hui en France sont sous contrôle américain), d'autre part, et surtout, le secteur européen des SSII a rencontré, ces dernières années, une sévère crise d'actionnariat. Celle-ci, accompagnée d'un net ralentissement conjoncturel depuis l'été, conduisait récemment le président du groupement professionnel Syntec informatique à plaider pour une relance de ce secteur impulsée par les pouvoirs publics. Or, loin d'assister à une telle relance de ce secteur par l'intermédiaire de son pôle public, c'est un démembrement de celui-ci que l'on constate. CISI est en effet une filiale à 64 p. 100 de CEA-Industrie et à 36 p. 100 de Cap Gemini Sogeti. Depuis plusieurs mois est amorcée une opération de rachat par CEA-Industrie des parts de Cap Gemini Sogeti, qui aurait pour objectif la cession au groupe britannique SEMA de la totalité du contrôle de CISI. Malgré les démarches effectuées par les différentes organisations syndicales de l'entreprise, aucune information fiable n'est disponible sur le montant des transactions correspondantes, qui paraissent relever de conditions de bradage. Aucune concertation n'a eu lieu sur l'emploi malgré les multiples demandes de rendez-vous des organisations syndicales auprès du CEA et du ministère de l'industrie. Cette opération apparaît non seulement contraire à la logique de relance préconisée par les professionnels du secteur des services informatiques, mais aussi inspirée par une logique de liquidation d'un pôle public qui pourrait être le moteur de cette relance. Il lui demande en conséquence quel projet soutient le Gouvernement pour le secteur des services en informatique et quelles sont plus particulièrement ses intentions pour son pôle public, la société CISI.

N° 757. – M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur la grave crise que connaît depuis plusieurs mois l'industrie textile. Cette crise s'explique par des phénomènes internes et externes. Des phénomènes internes tout d'abord : la chute de la consommation textile des ménages, qui, ces derniers mois, est la plus élevée enregistrée en France, ajoutée à celle de la demande industrielle, se traduit par une déstructuration complète de la production française. Par ailleurs, les problèmes des dévaluations compétitives, qui renforcent la compétitivité de pays voisins tels que le Portugal, l'Espagne ou l'Italie, et ceux des coûts salariaux des pays asiatiques frappent de plein fouet cette industrie. Aussi demande-t-il qu'un plan d'urgence temporaire soit mis en œuvre rapidement. Au titre des mesures très attendues par cette profession, il propose : 1° l'extension à 1,5 SMIC des allègements de charge proposés par le Gouvernement dans le budget 1996 ; ciblée sur les secteurs agressés par les dévaluations compétitives de nos principaux concurrents européens, cette mesure pourrait être financée par un redéploiement limité des crédits initialement prévus par le Gouvernement pour les contrats initiative-emploi ; 2° l'augmentation à 29 francs par heure de l'indemnisation par l'Etat du chômage partiel, actuellement fixée à 18 francs ; 3° la mise en œuvre, enfin, d'un plan d'allègement des charges sociales de 12 p. 100 sur tous les salaires de la profession en contrepartie d'un engagement de la profession de ne pas licencier et de faire un effort significatif en matière de formation professionnelle. En conclusion, il lui rappelle qu'un nombre croissant de petites et moyennes entreprises textiles se trouvent proches d'une situation de rupture, tant au plan économique que social.

**II. – Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 21 décembre 1995**

N°s 21023 de M. Jean-Louis Masson ; 22292 de M. Michel Bouvard ; 24838 de M. Jean-Claude Mignon ; 25493 de M. Claude Birraux ; 26618 de M. Claude Birraux ; 26654 de M. Claude Birraux ; 27246 de M. Denis Merville ; 27790 de M. Claude Birraux ; 27792 de M. Ernest Moutoussamy ; 27897 de M. Claude Birraux ; 28934 de M. Pierre Gasher ; 29482 de M. Jean-Marie Demange ; 29813 de M. Denis Jacquat ; 29814 de M. Denis Jacquat ; 29995 de M. Xavier Deniau ; 29996 de M. Marc Fraysse ; 30147 de M. Pierre Ber-

nard ; 30389 de M. Jean-Claude Bateux ; 30391 de M. Jean-Claude Bois ; 30492 de M. Serge Janquin ; 30493 de M. Jean-Michel Boucheron.

**MODIFICATIONS  
À LA COMPOSITION DES GROUPES**

*(Journal officiel, Lois et Décrets, du 14 décembre 1995)*

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

**Apparentés aux termes de l'article 19 du Règlement**

(14 membres au lieu de 13)

Ajouter le nom de M. Jean Grenet.

GRUPE RÉPUBLIQUE ET LIBERTÉ

(24 membres au lieu de 23)

Ajouter le nom de M. Pierre Carassus.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(8 au lieu de 10)

Supprimer les noms de MM. Pierre Carassus et Jean Grenet.